

***Rapport de gestion  
du conseil  
d'administration***



# Table des matières

<b>A.</b>	<b>Rapport sur les comptes de l'exercice</b>	<b>126</b>
<b>1.</b>	<b>Synthèse de l'exercice</b>	<b>126</b>
	Chiffre d'affaires consolidé par pôle	126
	Résultat opérationnel consolidé par pôle	126
	Résultat net part du groupe consolidé par pôle	127
	Carnet de commandes consolidé par pôle	127
	Analyse par pôle de l'activité, du carnet de commandes et des résultats	128
<b>2.</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>132</b>
<b>3.</b>	<b>Rémunération du capital</b>	<b>132</b>
<b>B.</b>	<b>Déclaration de gouvernement d'entreprise</b>	<b>131</b>
<b>1.</b>	<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>131</b>
<b>2.</b>	<b>Composition du conseil d'administration</b>	<b>131</b>
2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	134
2.2	Evaluation de l'indépendance des administrateurs	142
2.3	Situation des mandataires sociaux	142
2.4	Conflit d'intérêts	142
2.4.1	Règles de conduite	142
2.4.2	Application des procédures	142
2.5	Evaluation du conseil d'administration, de ses comités et des administrateurs	142
2.5.1	Mode d'évaluation	142
2.5.2	Evaluation des performances en 2013	143
<b>3.</b>	<b>Fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités</b>	<b>143</b>
3.1	Le conseil d'administration	143
3.2	Le comité des nominations et des rémunérations	145
3.3	Le comité d'audit	145
<b>4.</b>	<b>L'actionnariat</b>	<b>146</b>
4.1	Capital et structure de l'actionnariat	146
4.2	Titres comprenant des droits de contrôle spéciaux	146
4.3	Droit de vote	146
4.4	Exercice des droits des actionnaires	146
<b>5.</b>	<b>Contrôle interne</b>	<b>147</b>
5A	Contrôle interne et gestion des risques	147
5A.1	Introduction	147
5A.1.1	Définition - référentiel	147
5A.1.2	Périmètre d'application du contrôle interne	147
5A.2	Organisation du contrôle interne	147
5A.2.1	Principes d'action et de comportement	147
5A.2.2	Les acteurs du contrôle interne	147
5A.3	Recensement et dispositif de gestion des risques	148
5A.4	Principales procédures de contrôle interne	148
5A.4.1	Conformité aux lois et règlements	148
5A.4.2	Application de la directive de la direction générale	148
5A.4.3	Procédures relatives aux engagements - les comités de risques	148
5A.4.4	Procédures relatives au suivi des opérations	148
5A.4.5	Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable	149
5A.5	Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques	149
5B	Facteurs de risques	149
5B.1	Risques communs aux secteurs dans lesquels CFE est active	149
5B.1.1	Risques opérationnels	149
5B.1.1.1	L'exécution des projets	149
5B.1.1.2	Le dragage	149

5B.1.1.3	Le contracting	150
5B.1.1.4	L'immobilier	150
5B.1.1.5	Activité PPP-Concessions	150
5B.1.2	La conjoncture	151
5B.1.3	Encadrement et main-d'œuvre	151
5B.2	Risques de marché (taux, change, insolvabilité)	151
5B.2.1	Intérêts	151
5B.2.2	Change	151
5B.2.3	Crédit	151
5B.2.4	La liquidité	151
5B.3	Risque du prix des matières premières	151
5B.4	Dépendance clients fournisseurs	152
5B.5	Risques environnementaux	152
5B.6	Risques juridiques	152
5B.7	Risque politique	152
5B.8	Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle et du know-how	152
5B.9	Risques liés aux sociétés d'objet	152
5B.10	Participation dans DEME	152
<b>6.</b>	<b>Appréciation des mesures prises par la société dans le cadre de la directive relative aux opérations d'initiés et les manipulations de marché</b>	<b>152</b>
<b>7.</b>	<b>Transactions et autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs et managers exécutifs</b>	<b>152</b>
<b>8.</b>	<b>Convention d'assistance</b>	<b>153</b>
<b>9.</b>	<b>Contrôle de l'entreprise</b>	<b>153</b>
<b>C.</b>	<b>Rapport de rémunération</b>	<b>154</b>
1.1	La rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	154
1.1.1	Rémunération des membres du conseil d'administration	154
1.1.2	Rémunération des membres du comité d'audit	154
1.1.3	Rémunération des membres du comité des nominations et des rémunérations	155
1.2	La direction de CFE	155
1.2.1	Le steering committee	155
1.2.2	Comité d'orientation	155
1.3	La rémunération des membres du steering committee	155
1.3.1	Rémunération de l'administrateur délégué	155
1.3.2	La rémunération des membres du steering committee, autres que l'administrateur délégué	155
1.4	Indemnité de départ	156
1.5	Rémunération variable des membres du steering committee	157
1.6	Information sur le droit de recouvrement de la rémunération variable attribuée sur la base d'informations financières erronées des membres du steering committee	157
<b>D.</b>	<b>Politique d'assurance</b>	<b>157</b>
<b>E.</b>	<b>Rapports spéciaux</b>	<b>157</b>
<b>F.</b>	<b>Offre publique d'acquisition</b>	<b>157</b>
<b>G.</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>157</b>
<b>H.</b>	<b>Création de succursales</b>	<b>157</b>
<b>I.</b>	<b>Éléments postérieurs à la clôture</b>	<b>157</b>
<b>J.</b>	<b>Recherche et développement</b>	<b>157</b>
<b>K.</b>	<b>Information sur les tendances</b>	<b>158</b>
<b>L.</b>	<b>Comité d'audit</b>	<b>158</b>
<b>M.</b>	<b>Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014</b>	<b>158</b>

# Rapport sur les comptes de l'exercice

Le 19 septembre 2013, CFE a été avisée de la conclusion d'un accord par lequel il était envisagé qu'Ackermans & van Haaren apporte à CFE sa participation de 50% dans DEME. Cette opération devant être suivie du lancement, par Ackermans & van Haaren, d'une offre publique obligatoire sur CFE au prix de 45 euros par action. L'assemblée générale du 13 novembre 2013 a approuvé l'augmentation de capital par apport en nature par la société anonyme Ackermans & van Haaren de 2.256.450 actions nominatives de la société anonyme Dredging, Environmental & Marine Engineering NV (DEME) en contrepartie de l'émission de 12.222.222 actions de la société à souscrire au prix de 45 euros par action.

Cette augmentation était cependant soumise à deux conditions suspensives qui ont été levées le 24 décembre 2013.

A la suite de ces opérations, CFE détient désormais le contrôle exclusif de DEME dont elle possède directement ou indirectement l'intégralité des actions.

Pour la bonne compréhension des données chiffrées, toutes les données consolidées relatives au compte d'exploitation et aux cash-flows ne prennent en compte que 50% de l'activité de DEME. Par contre, le bilan consolidé, au 31 décembre 2013, intègre les comptes de DEME à 100%. Le carnet de commandes, au 31 décembre 2013, reprend également 100% de DEME.

## 1. SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

### CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Au 31 décembre			
En millions d'euros	2013	2012	Variation en %
<b>Dragage et environnement (DEME à 50%)</b>	<b>1.265,8</b>	<b>957,5</b>	<b>32,2%</b>
<b>Contracting</b>	<b>976,6</b>	<b>900,8</b>	<b>8,4%</b>
<i>Construction</i>	711,0	645,2	10,2%
<i>Rail &amp; Routes</i>	95,5	99,3	-3,8%
<i>Multitechnique</i>	170,1	156,3	8,8%
<b>Promotion et gestion immobilières</b>	<b>21,8</b>	<b>35,0</b>	<b>n.s.</b>
<b>PPP-Concessions</b>	<b>4,3</b>	<b>11,7</b>	<b>n.s.</b>
<b>Holding et ajustements en consolidation</b>	<b>-1,1</b>	<b>-6,7</b>	<b>n.s.</b>
<b>Total</b>	<b>2.267,3</b>	<b>1.898,3</b>	<b>19,4%</b>

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ PAR PÔLE

(avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital)

Au 31 décembre			
En millions d'euros	2013	2012*	Variation en %
<b>Dragage et environnement (DEME à 50%)</b>	<b>105,1</b>	<b>69,1</b>	<b>52,1%</b>
<b>Contracting</b>	<b>-29,5</b>	<b>5,0</b>	<b>-</b>
<i>Construction</i>	-23,7	-2,5	-
<i>Rail &amp; Routes</i>	4,5	5,7	-
<i>Multitechnique</i>	-10,3	1,8	-
<b>Promotion et gestion immobilières</b>	<b>3,8</b>	<b>10,4</b>	<b>-63,5%</b>
<b>PPP-Concessions</b>	<b>-1,4</b>	<b>3,7</b>	<b>-</b>
<b>Holding et ajustements en consolidation</b>	<b>-10,8</b>	<b>-7,0</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>67,2</b>	<b>81,2</b>	<b>-17,2%</b>

## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE CONSOLIDÉ PAR PÔLE

(avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital)

Au 31 décembre			
En millions d'euros	2013	2012*	Variation en %
<b>Dragage et environnement (DEME à 50%)</b>	<b>52,0</b>	<b>43,3</b>	<b>20,1%</b>
<b>Contracting</b>	<b>-37,7</b>	<b>3,6</b>	<b>-</b>
<i>Construction</i>	-28,8	-1,3	-
<i>Rail &amp; Routes</i>	2,9	4,0	-
<i>Multitechnique</i>	-11,8	0,9	-
<b>Promotion et gestion immobilières</b>	<b>1,8</b>	<b>5,7</b>	<b>-68,4%</b>
<b>PPP-Concessions</b>	<b>0,9</b>	<b>3,1</b>	<b>-71,0%</b>
<b>Holding et ajustements en consolidation</b>	<b>-9,1</b>	<b>-6,3</b>	<b>n.s.</b>
<b>Total</b>	<b>7,9</b>	<b>49,4</b>	<b>-83,9%</b>

(après les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital)

Au 31 décembre			
En millions d'euros	2013	2012*	Variation en %
Eléments non récurrents	-89,2	-	-
<b>Total</b>	<b>-81,2</b>	<b>49,4</b>	<b>n.s.</b>

\* montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS 19 amendée

## CARNET DE COMMANDES CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Au 31 décembre				
En millions d'euros	2013	2012 - Proforma	2012	Variation en %
<b>Dragage et environnement</b>	<b>3.049,0 *</b>	<b>3.317,0 *</b>	<b>1.658,5 **</b>	<b>-8,1% *</b>
<b>Contracting</b>	<b>1.310,3</b>	<b>1.195,6</b>	<b>1.195,6</b>	<b>+9,6%</b>
<i>Construction</i>	1.077,4	964,2	964,2	11,7%
<i>Rail &amp; Routes</i>	80,3	65,8	65,8	22,0%
<i>Multitechnique</i>	152,6	165,6	165,6	-7,9%
<b>Promotion et gestion immobilières</b>	<b>28,6</b>	<b>14,1</b>	<b>14,1</b>	<b>n.s.</b>
<b>PPP-Concessions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.s.</b>
<b>Holding et ajustements en consolidation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>n.s.</b>
<b>Total</b>	<b>4.387,9</b>	<b>4.526,7</b>	<b>2.868,2</b>	<b>-3,1%</b>

\* DEME à 100%

\*\* DEME à 50%

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2013 de CFE s'établit à 2.267 millions d'euros, soit une hausse de 19,4% par rapport au 31 décembre 2012.

Le chiffre d'affaires du dragage et environnement est en hausse de 32,2% et atteint 1.266 millions d'euros (DEME à 50%).

Le chiffre d'affaires du contracting est en hausse de 8% à 977 millions d'euros.

Les prises de commandes cumulées au 31 décembre 2013, à périmètre inchangé, totalisent 2.263 millions d'euros, dont 1.132 millions d'euros en dragage et environnement (DEME à 50%) et 1.091 millions d'euros en contracting.

Le carnet de commandes s'élève à 4.388 millions d'euros contre 2.868 millions d'euros au 31 décembre 2012. L'impact sur le carnet de commandes du changement de périmètre (passage de DEME de 50 à 100%) s'élève à 1.525 millions d'euros.

Le résultat opérationnel (avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital) s'élève à 67,2 millions d'euros, en baisse de 17,2% par rapport au 31 décembre 2012. Cette baisse provient de l'activité contracting. Le résultat opérationnel des activités de dragage, malgré un début d'année plus difficile, conséquence des conditions climatiques et du démarrage différé des grands projets, est largement supérieur à celui de 2012.

Le résultat net part du groupe, (avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital), s'élève à 7,9 millions d'euros contre 49,4 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le résultat net part du groupe, après les écritures précitées, s'élève à -81,2 millions d'euros contre 49,4 millions d'euros à fin 2012.

## ANALYSE PAR PÔLE DE L'ACTIVITÉ, DU CARNET DE COMMANDES ET DES RÉSULTATS

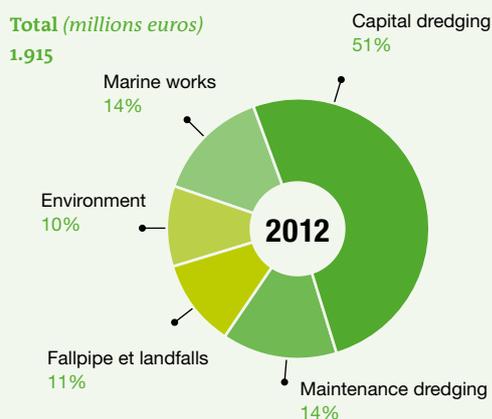
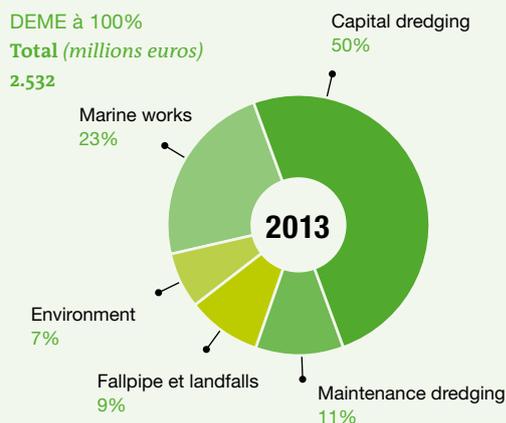
### Pôle dragage et environnement

(les montants communiqués dans ce chapitre, relatifs à DEME sont donnés à 100%. CFE détient depuis la fin de l'année 100% de cette société)

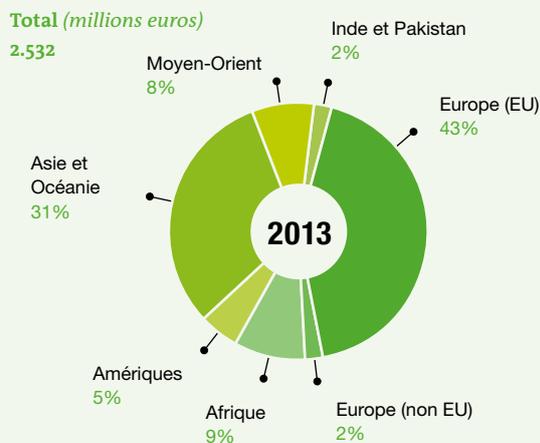
#### Chiffre d'affaires

Après un début d'année pénalisé par les conditions hivernales et le démarrage différé en fin de 1er trimestre des grands projets au Qatar et en Australie, le rythme d'activité s'est rapidement accéléré, le chiffre d'affaires croissant de plus de 32% au terme de l'exercice pour atteindre 2.532 millions d'euros (1.915 millions d'euros en 2012).

### Evolution de l'activité par métier



### Evolution de l'activité par zone géographique



Au cours de l'exercice, DEME a notamment lancé en Australie le projet de GNL de Wheatstone et a finalisé le développement du bassin occidental GNL à Gladstone. Au Moyen-Orient, DEME a achevé en fin d'année le projet d'îles énergétiques au large d'Abu Dhabi et a commencé les travaux de construction du chenal d'accès à New Port au sud de Doha. En Afrique, au Nigéria, DEME a terminé les travaux de développement du projet Eko Atlantic et a entamé les travaux de poldérisation pour deux autres développements industriels attenants. Dans le domaine de l'énergie renouvelable, GeoSea a été particulièrement active en exécutant les travaux d'installation d'éoliennes en mer du Nord des parcs C-Power et Northwind et en mer Baltique de Baltic 2.

#### Carnet de commandes

Le carnet de commandes est en diminution et s'élève, en fin d'exercice, à 3.049 millions d'euros (3.317 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette diminution est normale, les deux grands projets obtenus en 2012 étant entrés en phase d'exécution. Au cours de l'exercice, DEME a cependant engrangé plusieurs marchés importants tant dans le métier du dragage que dans ses activités spécialisées.

Elle a ainsi obtenu plusieurs contrats significatifs dans le domaine des énergies renouvelables (Allemagne, Royaume-Uni), des marchés liés à des projets énergétiques (Colombie, Vénézuéla, Inde, Australie) et, en fin d'année, à Singapour la commande « Jurong Island Westward extension ». Ces prises de commandes confortent le bien-fondé de la stratégie de diversification menée depuis plusieurs années.

#### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a suivi une tendance similaire à celle du chiffre d'affaires, DEME réalisant au cours du second semestre un résultat d'excellente facture. Le résultat opérationnel atteint en fin d'année 216,5 millions d'euros (140,4 millions d'euros en 2012) soit une croissance de 54% malgré un chantier difficile dans les Emirats. Celui-ci est aujourd'hui terminé et des négociations sont toujours en cours avec le client quant à la finalisation de décomptes.

L'EBITDA, amplifié par un taux d'occupation élevé de la flotte, est en fort progrès (+24,8%) et atteint le niveau historique de 437,8 millions d'euros.

#### Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe, malgré une augmentation de la charge financière et de la charge fiscale, est en nette augmentation et atteint 109,1 millions d'euros (89,4 millions d'euros en 2012).

DEME a poursuivi activement, pendant l'exercice, ses projets afin d'améliorer l'efficacité de sa flotte et les recherches en vue de développer les énergies houles et marémotrices.

Le plan d'investissement initié en 2008 est désormais terminé, les dernières échéances ayant été honorées en début 2013. La dette financière est en diminution. Elle atteint 711 millions d'euros (742 millions d'euros à fin 2012).

En début d'exercice 2013, DEME a émis avec succès un emprunt obligataire d'une durée de six ans et d'un montant de 200 millions d'euros.

### Pôle construction

#### Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2013	2012	Variation en %
Génie Civil	137,2	138,5	-0,9%
Bâtiment Benelux	442,5	432,7	2,3%
Bâtiment International	131,3	74,0	77,4%
<b>Total</b>	<b>711,0</b>	<b>645,2</b>	<b>10,2%</b>

Le chiffre d'affaires de l'exercice est en hausse de plus de 10% et atteint 711 millions d'euros. Au sein du pôle, les évolutions sont cependant sensiblement différentes :

- stabilité de l'activité en génie civil au Benelux, la tendance à la baisse relevée depuis plus d'un an s'est infléchie
- légère croissance de l'activité bâtiment au Benelux avec cependant quelques variations significatives: une croissance marquée chez MBG et BPC et un tassement chez CFE Brabant
- croissance forte de l'activité internationale du fait de la Pologne, mais moindre qu'attendue au grand international, la lenteur des paiements et les retards d'approbation de décomptes et avenants ayant eu un effet négatif sur le bon avancement des projets.

#### Carnet de commandes

Au 31 décembre			
En millions d'euros	2013	2012	Variation en %
Génie Civil	200,6	190,6	5,2%
Bâtiment Benelux	640,0	527,8	21,3%
Bâtiment International	236,8	245,8	-3,7%
<b>Total</b>	<b>1.077,4</b>	<b>964,2</b>	<b>11,7%</b>

En génie civil, le carnet de commandes est en légère croissance, MBG ayant obtenu la commande de la rénovation de la station d'épuration de Bruxelles-Sud et la construction d'un débarcadère à Zeebrugge.

Le carnet de commandes de l'activité « bâtiment Benelux » progresse fortement. MBG a obtenu les commandes de la construction d'un nouveau bâtiment à l'hôpital AZ Sint-Maarten de Louvain ainsi que trois tours au Kattendijkdok à Anvers. BPC a obtenu, pour sa part, la commande d'un immeuble avenue de la Toison d'Or ainsi que celle du bâtiment « Chambon » à Bruxelles.

A l'international, le carnet se replie légèrement. CFE International a cependant obtenu la commande de trois tours au Nigéria. Dans l'attente de la mise en place du financement, celle-ci n'est pas encore reprise en carnet.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est en net repli et négatif (-23,7 millions d'euros). Cette perte s'explique par :

- les difficultés importantes rencontrées sur le chantier des écoles en Communauté germanophone
- l'appel à garantie bancaire sur un chantier livré depuis plusieurs années
- une insuffisance d'activité en génie civil conjuguée à l'exécution difficile de quelques chantiers en région wallonne et des mesures de restructuration
- le démarrage différé de projets au Tchad et des reports d'approbation de décomptes et avenants conduisant à différer les prises de résultats
- la restructuration des activités au Qatar.

### Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe est négatif (-28,8 millions d'euros contre -1,3 million d'euros en 2012).

#### Pôle rail & routes

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du pôle rail & routes est en légère diminution (-3,8%) et avoisine 96 millions d'euros. Cette baisse s'observe dans l'activité routière qui souffre d'un marché sous pression.

##### Carnet de commandes

Le carnet de commandes du pôle rail & routes est en hausse (+22%) et atteint 80,3 millions d'euros. Cette hausse se situe au niveau de l'activité routière. Les perspectives du pôle rail & routes restent favorables, des appels d'offres significatifs dans l'activité rail restant en cours.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 4,5 millions d'euros (5,7 millions d'euros en 2012). La baisse trouve son origine au niveau de l'activité routière qui a dû acter une perte additionnelle sur un litige ancien, réglé de façon amiable en cours d'exercice.

### Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe est de 2,9 millions d'euros contre 4,0 millions d'euros à fin 2012.

#### Pôle multitechnique

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du pôle multitechnique s'élève à 170 millions d'euros, soit une augmentation de 8,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance s'observe dans quasi toutes les filiales du pôle, une diminution de chiffres d'affaires s'observant cependant chez VMA West et ETEC. Cette diminution volontaire est la conséquence de sérieuses difficultés rencontrées par ces deux sociétés au cours de l'exercice.

##### Carnet de commandes

Le carnet de commandes est en diminution. Il est de 152,6 millions d'euros (165,6 millions d'euros à fin 2012). Cette diminution se situe dans les sociétés VMA WEST (anciennement Elektro Van De Maele) et ETEC.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est largement négatif et s'élève à -10,3 millions d'euros. Cette perte est la conséquence directe des difficultés opérationnelles précitées rencontrées par VMA West, Brantegem et dans une moindre mesure par ETEC. De plus, la reconnaissance différée de la marge sur un contrat de fournitures au Vietnam et un litige lié à la réalisation contestée des obligations de performance sur un projet

environnemental ont pesé sur le résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel de VMA reste quant à lui excellent.

Par ailleurs, les pertes encourues par les sociétés ETEC et VMA West ont conduit à la dépréciation du goodwill sur ces deux filiales à hauteur de 3,8 millions d'euros. Cette dépréciation se trouve reprise sous le résultat de la holding.

### Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe est en perte et s'élève à -11,8 millions d'euros (0,9 millions d'euros en 2012).

#### Pôle promotion et gestion immobilières

2013 a été un exercice de transition, animé, d'une part, par des projets en construction dont la commercialisation a été favorable, tels les projets Van Maerlant (Bruxelles), Oosteroever (Ostende), Gdansk et Obozowa (Pologne), Beggen et Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), mais aussi, d'autre part, par des projets en phase de développement et d'obtention de permis tels Solvay et Erasme (Bruxelles) et Kons (Grand-Duché de Luxembourg) qui devraient démarrer en 2014.

Globalement, malgré la part importante de l'encours de développement, l'encours immobilier total diminue légèrement, l'encours de commercialisation restant quant à lui faible.

#### Evolution de l'encours immobilier

	Au 31 décembre		
En millions d'euros	2013	2012	Variation en %
Encours de commercialisation	18	19	-5,3%
Encours de construction	43	45	-4,4%
Encours de développement	99	102	-2,9%
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>166</b>	<b>-3,6%</b>

### Résultat opérationnel

Le résultat d'exploitation est en baisse et s'élève à 3,8 millions d'euros (10,4 millions d'euros en 2012). Cette baisse est partiellement la conséquence des charges de développement encourues au cours de l'exercice et prises directement en charge.

### Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe s'élève à 1,8 millions d'euros contre 5,7 millions d'euros en 2012.

#### Pôle PPP – Concessions

##### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est en diminution et s'élève à 4,3 millions d'euros (11,7 millions d'euros en 2012).

A l'international, l'activité se concentre au travers de Rent-A-Port sur les projets au Vietnam et à Oman; Rent-A-Port ayant cédé sa participation dans le projet OKFTZ au Nigéria. En Belgique, elle reste concentrée sur des études, les grands projets (Liefkenshoekspoortunnel, Coentunnel) entrant progressivement en phase opérationnelle dès le début de l'exercice 2014.

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif (-1,4 millions d'euros) et reflète les coûts d'études des grands projets.

### Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe, positivement influencé par Rent-A-Port au travers des entités mises en équivalence, est de 0,9 millions d'euros (3,1 millions d'euros en 2012).

### Holding et retraitements en consolidation

Le résultat net part du groupe est négatif (-9,1 millions d'euros). Cette perte comporte notamment la dépréciation de goodwill précitée sur deux filiales du pôle multitechnique (-3,8 millions d'euros).

### Ecritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

En application de la norme IFRS 3 - Regroupement d'entreprises, l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% dans DEME a conduit CFE à revaloriser sa participation historique de 50% dans DEME à sa juste valeur de 550 millions d'euros, valeur issue de l'accord entre Ackermans & van Haaren et Vinci annoncé le 19 septembre 2013. Cette revalorisation engendre la comptabilisation d'une plus-value ayant une incidence positive de 118,2 millions d'euros sur le résultat part du groupe de l'exercice.

Par ailleurs, en application de cette même norme, la participation de DEME acquise a dû être valorisée à la valeur des 12.222.222 titres de CFE émis en contrepartie de l'apport et valorisés au cours de la date d'acquisition, soit le 24 décembre 2013.

La mise en œuvre de la norme IFRS3 a ainsi conduit à porter la valeur nette comptable de DEME à 1.321 millions d'euros et à comptabiliser un goodwill de 459,7 millions d'euros.

La comparaison de cette valeur nette comptable à une estimation de la valeur recouvrable de DEME, tel que requis par l'IAS36 - Dépréciations d'actifs, a conduit à déprécier ce goodwill à concurrence de 207,4 millions d'euros.

Cette transaction a dès lors eu une incidence de -89,2 millions d'euros sur le résultat part net du groupe de l'exercice.

## COMMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE, LE FLUX DE TRÉSORERIE ET LES INVESTISSEMENTS

La structure financière s'est renforcée suite à l'augmentation de capital réalisée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre et les fonds propres, au 31 décembre 2013, s'élevaient à 1.203,1 millions d'euros (530,8 millions d'euros au 31 décembre 2012).

L'endettement financier net\* s'élève à 781,4 millions d'euros dont 711,6 millions d'euros sont relatifs à DEME et 60,0 millions d'euros à CFE hors DEME. Le solde (9,8 millions d'euros) se compose des intérêts courus non échus. Suite au changement du périmètre de consolidation, cet endettement intègre 100% de DEME. Sur une base comparable, il était de 936 millions d'euros au 30 juin 2013 et de 771 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Il se décompose en un endettement long terme de 849 millions d'euros et en une trésorerie nette positive de 67 millions d'euros. Au 31 décembre, l'emprunt obligataire émis par CFE en mai 2011 a été reclassé comme dette à court terme, vu la possibilité pour les détenteurs d'obligations d'en demander le remboursement suite au changement d'actionnariat.

Les flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements s'élevaient pour l'année à 59 millions d'euros à comparer à 197 millions d'euros (données intégrant DEME à 50%). Ces flux diminuent fortement suite à la fin du programme d'investissement de DEME.

Les flux de trésorerie provenant de l'acquisition de 50% de la trésorerie de DEME s'élève à 166,7 millions d'euros.

Le besoin de fonds de roulement se dégrade légèrement. Cette dégradation est due au financement, en période de construction, de l'Hôtel de Police de Charleroi. Les créances issues de cette construction seront vendues à une banque au terme de l'exercice 2014.

CFE dispose, pour sa part, de lignes de crédit confirmées à long terme destinées au financement général de la société à hauteur de 100 millions d'euros, dont 70 millions d'euros ne sont pas utilisés au 31 décembre 2013. Les «covenants bancaires» sont quant à eux respectés.

Les acquisitions de dragues et autres équipements maritimes par DEME font, quant à elles, l'objet de financements spécifiques adossés à ces actifs. DEME a, par ailleurs, émis au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 un emprunt obligataire d'une durée de 6 ans et d'un montant de 200 millions d'euros (100% de DEME). Cet emprunt a été entièrement souscrit.

\* L'endettement financier net au 31 décembre 2013 ne tient pas compte des justes valeurs de produits dérivés qui représentent au 31 décembre 2013 un passif de 41 millions d'euros.

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2013 (DEME à 50%)	2012 (DEME à 50%)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>	<b>64.885</b>	<b>150.008</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>	<b>-59.083 <sup>1</sup></b>	<b>-196.971</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'acquisition de 50% de la trésorerie de DEME</b>	<b>166.702</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement</b>	<b>41.130</b>	<b>95.152</b>
Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie	213.634	48.189
Capitaux propres hors minoritaires à l'ouverture	524.612	499.748
Capitaux propres hors minoritaires à la clôture	1.193.153	524.612
Résultat net part du groupe de l'année**	7.929	49.363
ROE***	1,5%	9,9%

\*\* Résultat net part du groupe avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital.

\*\*\* ROE calculé sur le résultat net part du groupe de l'année (avant les écritures spécifiques propres à l'augmentation de capital et au traitement du goodwill issu de l'intégration de 50% des titres de DEME, objets de l'apport et de l'augmentation de capital).

<sup>1</sup> Compte tenu du paiement des dernières tranches d'investissement au cours du 1er trimestre 2013, la contrepartie en cash des investissements de DEME pour 2013 s'élève à 209 millions d'euros (DEME à 100%).

## 2. COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires de CFE SA est en baisse. Celle-ci s'explique par la diminution de l'activité en génie civil et une réduction de l'activité « bâtiment » dans la partie sud du pays.

Le résultat d'exploitation est négatif suite notamment aux lourdes pertes subies sur le projet des écoles en communauté germanophone, une insuffisance d'activité en génie civil conjuguée à l'exécution difficile de quelques chantiers en région wallonne, des mesures de restructuration, et d'un appel à garantie sur un chantier ancien.

Le produit des immobilisations financières est en diminution suite à la baisse des dividendes payés par les filiales.

Les charges exceptionnelles sont quant à elles la contrepartie des mesures prises face aux difficultés connues par certaines filiales.

Le résultat net est de -24,7 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	2013	2012
Ventes et prestations	381.040	407.806
Chiffre d'affaires	293.572	349.506
Résultat (perte) d'exploitation	-32.389	-721
Résultat financier net	16.974	24.294
Résultat courant	-15.415	23.574
Produits exceptionnels	124	44
Charges exceptionnelles	-9.376	-273
Résultat avant impôts	-24.667	23.345
Impôts	-33	-4
Résultat	-24.700	23.341

## 3. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL

Le conseil d'administration de CFE SA propose à l'assemblée générale du 30 avril 2014 un dividende brut par action de 1,15 euros correspondant à 0,8625 euro net, soit une distribution de 29.111.654,30 euros. Le report à nouveau après distribution s'élève à 610.272,18 euros.

# Déclaration de gouvernement d'entreprise

## 1. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme son Code de référence.

La charte de corporate governance de CFE, qui a été établie sur la base du Code de référence, peut être consultée sur le site internet de la société [www.cfe.be](http://www.cfe.be).

La charte de corporate governance a été modifiée le 24 décembre 2013 afin d'adapter :

- le nombre d'actions de la société qui passe de 13.092.260 à 25.314.482
- le capital social souscrit qui s'élève à 41.329.482,42 euros (contre 21.374.971,42 euros précédemment)
- le nombre maximal d'administrateurs qui passe de douze à quatorze.

Dans sa charte de corporate governance, CFE applique les principes du Code belge de gouvernement d'entreprise 2009.

Par ailleurs, pour CFE, la gouvernance d'entreprise va au-delà du respect du Code car CFE estime qu'il est indispensable de fonder la conduite de ses activités sur une éthique de comportement et de décision et une culture fortement ancrée de gouvernance d'entreprise.

La charte de corporate governance de CFE fait actuellement l'objet d'une revue en profondeur. Une nouvelle version sera publiée en 2014.

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2013, le conseil d'administration de CFE se compose de treize membres, entrés en fonction aux dates reprises ci-dessous et dont les mandats expirent immédiatement après les assemblées générales ordinaires des années reprises ci-dessous :

	Entrée en fonction	Expiration mandat
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois **	06.05.2010	2014
Renaud Bentégeat *	18.09.2003	2017
Luc Bertrand	24.12.2013	2017
John-Eric Bertrand	24.12.2013	2017
Jan Suykens	24.12.2013	2017
Koen Janssen	24.12.2013	2017
Piet Dejonghe	24.12.2013	2017
Alain Bernard	24.12.2013	2017
Philippe Delusinne	07.05.2009	2016
Christian Labeyrie	06.03.2002	2016
Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	06.05.2010	2014
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	03.05.2007	2015
Jan Steyaert	07.05.2009	2016

\* Administrateur délégué en charge de la gestion journalière

\*\* Monsieur Philippe Delaunois était, à titre personnel, administrateur de CFE depuis le 5 mai 1994

A l'assemblée générale du 30 avril 2014, le conseil d'administration proposera aux actionnaires de renouveler le mandat de deux administrateurs pour une période limitée de deux ans. Cette durée limitée des nouveaux mandats est justifiée par l'obligation qu'a la société de se conformer à la loi du 28 juillet 2011 introduisant le principe du quota dans la composition des conseil d'administration des sociétés cotées. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil d'administration de la société devra être composé d'au moins un tiers de femmes.

## 2.1 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

### Administrateurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions des treize administrateurs à la date du 31 décembre 2013.

**SA C.G.O.,  
représentée par  
Monsieur Philippe Delaunois**

CFE  
Avenue Herrmann-Debroux, 40-42  
B-1160 Bruxelles

#### **Président du conseil d'administration Administrateur**

Né en 1941, Philippe Delaunois est ingénieur civil métallurgiste de la Faculté polytechnique de Mons, ingénieur commercial de l'Université de l'Etat de Mons et diplômé de l'Harvard Business School.

Il exerça la majeure partie de sa carrière dans l'industrie sidérurgique et fut jusqu'en 1999 administrateur délégué, directeur général de Cockerill-Sambre.

Officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, il a été élu manager de l'année en 1989, président de l'Union wallonne des entreprises de 1990 à 1993 et est consul honoraire d'Autriche pour le Hainaut et Namur depuis 1990.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Administrateur de Mobistar  
Administrateur de SABCA

##### **B- sociétés non cotées :**

Administrateur d'Intégrale, caisse commune d'assurances  
Administrateur de CLi  
Administrateur de CLE  
Administrateur de DEME  
Administrateur d'ETEC

##### **C- associations :**

Administrateur de Europalia ASBL  
Administrateur de l'ASBL Ordre de Léopold  
Administrateur de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth

## **Renaud Bentégeat**

CFE  
Avenue Herrmann-Debroux, 40-42  
B-1160 Bruxelles

## **Administrateur délégué**

Né en 1953, Renaud Bentégeat est titulaire d'une maîtrise de droit public, d'un DEA de droit public, d'un DEA d'analyse politique approfondie ainsi que du diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux. Il a entamé sa carrière en 1978 dans la société Campenon Bernard. Il a, ensuite, été successivement chef du service juridique, directeur de la communication, directeur administratif et secrétaire général en charge des services juridique, communication, administratif et ressources humaines de la Compagnie générale de bâtiment et de construction (CBC). De 1998 à 2000, il a été directeur régional bâtiment Ile-de-France de Campenon Bernard SGE, avant d'être nommé directeur général adjoint de VINCI Construction, en charge notamment des filiales du groupe VINCI Construction en Europe centrale et administrateur délégué de Bâtiments et Ponts Construction et Bâtipont Immobilier en Belgique. Depuis 2003, il est administrateur délégué de CFE.

Renaud Bentégeat est officier de l'Ordre de Léopold et Chevalier de la Légion d'Honneur ainsi que Chevalier de l'Ordre national du Mérite (France).

### **Mandats exercés :**

#### **A- sociétés cotées :**

Administrateur délégué de CFE

#### **B- sociétés non cotées :**

Administrateur d'Amart

Administrateur de Bavière Developpement

Administrateur de BPC

Administrateur de CLi

Administrateur d'IFC

Administrateur de CFE Polska

Administrateur de CIW

Administrateur de CLE

Administrateur de CM

Administrateur de DEME

Administrateur de Rent-A-Port

Administrateur de RAP-Energy

Administrateur de Promotion Léopold

Administrateur de SFE

Administrateur de Sogech

Membre du Conseil de Surveillance de CFE Hungary

Président-directeur général de Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC)

Président-directeur général d'Ufimmio

#### **C- associations :**

Président de la Chambre française de Commerce et d'Industrie de Belgique

Administrateur de l'Association des Entrepreneurs belges de Grands Travaux (ADEB-VBA)

Conseiller du commerce extérieur de la France

Administrateur de l'Union des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie (UCCIFE)

## Luc Bertrand

Ackermans & van Haaren  
Begijnenvest, 113  
B- 2000 Antwerpen

Membre du comité  
des nominations et  
des rémunérations  
à partir du 22 janvier 2014

## Administrateur

Né en 1951, Luc Bertrand a obtenu en 1974 le diplôme d'ingénieur commercial (KU Leuven). Luc Bertrand a commencé sa carrière chez Bankers Trust, où il a assumé la fonction de Vice-Président et Regional Sales Manager, Northern Europe. Il a été nommé administrateur d'Ackermans & van Haaren en 1985 et est en fonction chez Ackermans & van Haaren depuis 1986.

### Mandats exercés :

#### A- sociétés cotées :

Administrateur et Président du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren  
Président du conseil d'administration de Leasinvest Real Estate  
Administrateur d'Atenor Group  
Administrateur du Groupe Flo  
Administrateur de Sipef  
Administrateur de Schroders

#### B- sociétés non cotées :

Président du conseil d'administration de DEME  
Président du conseil d'administration de Dredging International  
Président du conseil d'administration de Finaxis  
Président du conseil d'administration de Sofinim  
Président du conseil d'administration d' Egemin International  
Président du conseil d'administration de Tour & Taxis  
(Kon. Pakhuis, Openb. Pakhuis, Parking)  
Président du conseil d'administration de Van Laere  
Administrateur d'AvH Coordination Center  
Administrateur d'Anfima  
Administrateur d'Axe Investments  
Administrateur de Baarbeek  
Administrateur de Banque J.Van Breda & C°  
Administrateur de Belfimas  
Administrateur de BOS  
Administrateur de Brinvest  
Administrateur de Delen Investments C.V.A  
Administrateur de Delen Private Bank  
Administrateur de DEME Coordination Center  
Administrateur d'Extensa Group  
Administrateur de Gemeni Natural Resources  
Administrateur du Groupe Financière Duval  
Administrateur du Holding Groupe Duval (FR)  
Administrateur de JM Finn & Co (UK)  
Administrateur de Leasinvest Immo Lux Sicav  
Administrateur de Manuchar  
Administrateur de N.M.C.  
Administrateur de Profimolux  
Administrateur de Rent-A-Port  
Administrateur de RAP-Energy  
Administrateur de Scaldis Invest  
Administrateur de Tour & Taxis (Projet T&T)  
Administrateur d'ING Belgium  
Administrateur de Thorton & Co

#### C- associations :

Président de Middelheim Promotors  
Membre du conseil d'administration de la KU Leuven  
Membre du conseil d'administration de l'Institut de Duve  
Membre du conseil d'administration de l'Institut de Médecine Tropicale  
Membre du conseil d'administration du Musée Mayer van den Bergh  
Président de Guberna (Belgian Governance Institute)  
Vice-président du VOKA  
Membre du conseil d'administration d'INSEAD Belgique  
Membre du conseil d'administration de Vlerick Leuven Gent School  
Membre du conseil d'administration de VKW Synergia

### **John-Eric Bertrand**

Ackermans & van Haaren  
Begijninvest, 113  
B- 2000 Antwerpen

### **Administrateur**

Né en 1977, John-Eric Bertrand a obtenu, après des études d'ingénieur commercial (UCL 2001, magna cum laude), un Master en International Management (CEMS, 2002) et un MBA à Insead (2006). Avant de rejoindre Ackermans & van Haaren, John-Eric Bertrand a travaillé en tant que senior auditor chez Deloitte et senior consultant chez Roland Berger Strategy Consultants. Depuis le 1er septembre 2008, il est Investment manager chez Ackermans & van Haaren.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Administrateur de Sagar Cements

##### **B- sociétés non cotées :**

Administrateur d'Alfa Park  
Administrateur d'Egemin International  
Administrateur d'Egemin  
Administrateur d'Oriental Quarries & Mines  
Administrateur de Van Laere  
Administrateur de Bracht, Deckers & Mackelbert (BDM)  
Administrateur d'Assurances Continentales (Asco)  
Administrateur de Holding Groupe Duval  
Administrateur d'AvH Resources India  
Administrateur du Groupe Thiran  
Membre du comité d'investissement de Inventures

### **Jan Suykens**

Ackermans & van Haaren  
Begijninvest, 113  
B- 2000 Antwerpen

### **Administrateur**

Né en 1960, Jan Suykens est licencié en sciences économiques appliquées (UFSIA, 1982) et a obtenu un MBA à la Colombia University (1984). Il a travaillé plusieurs années à la Générale de Banque dans le Corporate & Investment Banking avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 1990.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren  
Administrateur de Leasinvest Real Estate

##### **B- sociétés non cotées :**

Président du conseil d'administration d'Anima Care  
Président du conseil d'administration de Delen Private Bank  
Président du conseil d'administration de la Banque J.Van Breda & C°  
Administrateur de Delen Private Bank Luxembourg  
Administrateur de Corelio  
Administrateur de DEME  
Administrateur d'Extensa Group  
Administrateur de Van Laere  
Administrateur d'AvH Coordination Center  
Administrateur d'Anfima  
Administrateur de Gemini Natural Resources  
Administrateur de T&T Koninklijk Pakhuis  
Administrateur de T&T Parking  
Administrateur de T&T Openbaar Pakhuis  
Administrateur de Profimolux  
Administrateur de Sofinim  
Administrateur de Leasinvest Immo Lux  
Administrateur de Mediacore  
Administrateur de JM Finn & Co  
Administrateur de Project TT  
Administrateur d'ABK Bank

### **Koen Janssen**

Ackermans & van Haaren  
Begijnenvest, 113  
B- 2000 Antwerpen

### **Administrateur**

Né en 1970, Koen Janssen a obtenu, après ses études d'ingénieur civil en électromécanique (KU Leuven, 1993), un MBA à IEFSI (France, 1994). Il a travaillé pour Recticel, ING Investment Banking et ING Private Equity avant d'entrer chez Ackermans & van Haaren en 2001. Il est depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012 membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren

##### **B- sociétés non cotées :**

Président du conseil d'administration de Société Nationale de Transport par Canalisations  
Administrateur de DEME et membre du comité d'audit  
Administrateur de NMC et membre du comité d'audit  
Administrateur de Max Green  
Administrateur de Bedrijvencentrum Regio Mechelen  
Administrateur de Dredging International  
Administrateur de Ligno Power  
Administrateur de Napro (JV SNTC-Air Products)  
Administrateur de Nitraco (SNTC-Praxair)  
Administrateur de Quinten Matsys (filiale SNTC)  
Administrateur de Rent-A-Port  
Administrateur de Rent-A-Port Energy  
Administrateur de Canal Re (filiale SNTC)  
Administrateur de Sofinim Lux

### **Piet Dejonghe**

Ackermans & van Haaren  
Begijnenvest, 113  
B- 2000 Antwerpen

Membre du comité d'audit  
à partir du 22 janvier 2014

### **Administrateur**

Né en 1966, Piet Dejonghe a obtenu, après des études de licencié en droit (KU Leuven, 1989), un post graduat en gestion à la KU Leuven (1990) et un MBA à l'Insead (1993). Avant de rejoindre Ackermans & van Haaren en 1995, il était avocat attaché à Loeff Claey's Verbeke et était actif comme consultant auprès de Boston Consulting Group.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Membre du comité exécutif d'Ackermans & van Haaren  
Administrateur du Groupe Flo

##### **B- sociétés non cotées :**

Président du conseil d'administration de Distriplus  
Président du conseil d'administration de Trasys Group  
Administrateur de la Delen Private Bank  
Administrateur de Banque J. Van Breda & C<sup>o</sup>  
Administrateur du Groupe Financière Duval  
Administrateur de Brinvest  
Administrateur de Delen Private Bank Luxembourg  
Administrateur de Financière Flo  
Administrateur de Profimolux  
Administrateur de Sofinim  
Administrateur de GB-INNO-BM  
Administrateur de Ligno Power  
Administrateur de GIB Corporate Services  
Administrateur de Baloise Belgium  
Administrateur du Holding Groupe Duval

### **Alain Bernard**

DEME  
Haven 1025  
Schelvedijk, 30  
B-2070 Zwijndrecht

### **Administrateur**

Né en 1955, Alain Bernard a obtenu le diplôme d'ingénieur civil en construction (KU Leuven, 1978) et d'ingénieur civil en gestion industrielle (KU Leuven, 1979). Alain Bernard a rejoint le Groupe DEME en 1980 comme project manager. Il a été directeur général de Dredging International et COO du Groupe DEME entre 1996 et 2006. Alain Bernard a été nommé CEO du Groupe DEME en 2006.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

##### **B- sociétés non cotées :**

Chief Executive Officer de DEME  
Administrateur de diverses filiales du Groupe DEME  
Administrateur d'Aquafin

##### **C- associations :**

Président de la 'Belgian Dredging Association'

### **Philippe Delusinne**

RTL Belgium  
Avenue Jacques Georgin, 2  
B-1030 Bruxelles

Membre du comité d'audit

### **Administrateur indépendant**

Né en 1957, Philippe Delusinne est titulaire d'un diplôme de Marketing & Distribution de l'ISEC à Bruxelles et d'un Short MBA du Sterling Institute d'Harvard. Il commença sa carrière chez Ted Bates comme account executive, il fut ensuite account manager chez Publicis, client service director chez Impact FCB, deputy general manager de McCann Erikson et chief executive officer de Young & Rubicam en 1993. Depuis mars 2002, il est chief executive officer de RTL Belgium.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision (M6), Paris

##### **B- sociétés non cotées :**

Administrateur délégué de RTL Belgium  
Administrateur délégué de Radio H  
Administrateur délégué de RTL Belux  
Président et Administrateur délégué d'IP Plurimedia  
Représentant CLT-UFA, Administrateur délégué de Cobelfra  
Représentant CLT-UFA, Administrateur délégué de New Contact  
Administrateur délégué d'INADI  
Administrateur de CLT-UFA  
Président de HOME SHOPPING SERVICE BELGIQUE

##### **C- associations :**

Membre du Collège d'Avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel  
Vice-Président du Théâtre Royal de La Monnaie  
Président des Amis des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique  
Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (A.C.T.)  
Administrateur de l'Association pour l'Autorégulation de la Déontologie Journalistique ASBL

### **Christian Labeyrie**

VINCI  
1, cours Ferdinand-de-Lesseps,  
F-92851 Rueil-Malmaison Cedex

Membre du comité d'audit

### **Administrateur**

Né en 1956, Christian Labeyrie est directeur général adjoint, directeur financier et membre du comité exécutif du groupe VINCI. Avant de rejoindre le groupe VINCI en 1990, il a exercé diverses fonctions dans les groupes Rhône-Poulenc et Schlumberger. Il a démarré sa carrière dans la banque.

Christian Labeyrie est diplômé de HEC, de l'Escuela Superior de Administración de Empresas (Barcelone) et de Mc Gill University (Canada) et titulaire du DECS. Il est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre national du Mérite.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Membre du comité exécutif du Groupe VINCI

##### **B- sociétés non cotées :**

Administrateur d'Eurovia

Administrateur de VINCI Park

Administrateur d'ASF

Administrateur d'Escota

Administrateur d'Arcour

Administrateur du consortium Stade de France

Administrateur de VFI

Administrateur de la société LCL Actions Euro

du Groupe Crédit agricole Asset management

Membre du Conseil de Surveillance de VINCI Deutschland

Membre du conseil de la Banque de France - succursale des Hauts-de-Seine

### **SA Consuco, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert**

Avenue de Foestraets, 33A  
B-1180 Bruxelles

Membre du comité d'audit  
à partir du 22 janvier 2014

Membre du comité des nominations  
et des rémunérations

### **Administrateur indépendant**

Né en 1946, Alfred Bouckaert est licencié en sciences économiques (Université Catholique de Louvain).

Il débuta sa carrière en 1968 en tant que courtier en Bourse auprès de JM Finn & Co à Londres. En 1972, il entre à la Chase Manhattan Bank où il exerce différentes fonctions commerciales et de crédit avant de devenir manager commercial banking pour la Belgique. Il est nommé general manager de la Chase à Copenhague (Danemark) en 1984, puis, deux ans plus tard, general manager et country manager de la Chase en Belgique. En 1989, les activités belges de la Chase Manhattan Bank sont vendues au Crédit Lyonnais. Alfred Bouckaert est chargé de fusionner les activités opérationnelles belges de la Chase et du Crédit Lyonnais. En 1994, le Crédit Lyonnais demande à Alfred Bouckaert de prendre la tête des activités européennes de la banque. En 1999, il prend la direction d'AXA Royale Belge. AXA le nomme également country manager pour le Benelux. En 2005, il devient directeur général pour la région «Europe du Nord» (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et Suisse). D'octobre 2006 à mai 2010, il a été membre du Directoire d'AXA, en charge des activités de la région Europe du Nord, Europe centrale et de l'Est. En avril 2007, il a été nommé président du conseil d'administration d'AXA Belgium, fonction qu'il a exercée jusqu'au 27 avril 2010.

De 2011 à 2013, il a été président du conseil d'administration de Belfius Banque & Assurances.

#### **Mandats exercés :**

##### **A- sociétés cotées :**

Administrateur de Leasinvest Real Estate

##### **B- sociétés non cotées :**

Administrateur de KBL Banque

Administrateur de Mauritius Commercial Union Ltd.

Administrateur de Vandemoortele

Administrateur de Ventosia (sicav des notaires)

Administrateur de Vesalius Biocapital II Arkiv

Président de First Retail International





**C- associations :**

Administrateur de la Chambre française de Commerce et d'Industrie de Belgique  
Administrateur de l'Institut de Duve (ICP)

**SPRL Ciska Servais,  
représentée par  
Madame Ciska Servais**

Boerenlegerstraat, 204  
B-2650 Edegem

Présidente du comité des nominations  
et des rémunérations

**Administrateur indépendant**

Ciska Servais est associée au sein du cabinet d'avocats Astrea. Elle est active dans le domaine du droit administratif, particulièrement le droit de l'environnement et l'aménagement du territoire ainsi que le droit immobilier et le droit de la construction. Elle dispose d'une expérience étendue en matière de conseil, de procédures judiciaires et de négociations ; elle donne cours et est régulièrement conférencière lors de séminaires.

Elle a obtenu une licence en droit à l'Université d'Anvers (1989) ainsi qu'un Master complémentaire (LL.M) en international legal cooperation à la Vrije Universiteit Brussel (V.U.B.) (1990). Elle a également obtenu une licence spéciale en écologie à l'Université d'Anvers (1991).

Elle a commencé ses stages en 1990 auprès du cabinet d'avocats Van Passel & Greeve. Elle est devenue associée chez Van Passel & Vennoten en 1994 et, par la suite, chez Lawfort en 2004. En 2006, elle a cofondé le cabinet d'avocats Astrea.

Ciska Servais publie principalement en matière de droit de l'environnement, entre autres concernant le décret d'assainissement, la responsabilité environnementale et la réglementation relative au déplacement de terre.

Elle est inscrite au Barreau d'Anvers.

**Mandats exercés :**

**A- sociétés cotées :**

Présidente du comité d'audit de MONTEA Comm. VA  
Membre du Comité des nominations et rémunérations de MONTEA Comm.VA

**B- sociétés non cotées :**

Astrea bv cvba

**Jan Steyaert**

Mobistar  
Boulevard Reyers, 70  
B-1030 Bruxelles

Président du comité d'audit

**Administrateur indépendant**

Né en 1945, Jan Steyaert a été actif la majeure partie de sa carrière dans le domaine des Telecoms. Il a débuté chez un réviseur d'entreprise. En 1970, il entre en fonction chez Telindus (société cotée en bourse) et remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration du Groupe Telindus et ses filiales jusqu'en 2006.

Depuis la création de Mobistar en 1995, il est membre du conseil d'administration et président du conseil depuis 2003.

Il est officier de l'Ordre de Léopold II et a été décoré de la croix de chevalier de l'Ordre de la couronne.

**Mandats exercés :**

**A- sociétés cotées :**

Président de Mobistar

**B- sociétés non cotées :**

Administrateur de Credoc  
Administrateur de Portolani  
Administrateur d'Automation  
Administrateur d'e-Novates  
Administrateur de Blue Corner  
Administrateur de 4iS

**C- associations :**

Administrateur de Anima Eterna ASBL  
Administrateur de VVW ASBL  
Président de la Fondation et du musée Dhondt-Dhaenens à Deurle

### **Administrateur dont le renouvellement du mandat est proposé à l'assemblée ordinaire**

Le mandat d'administrateur de la SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 30 avril 2014 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de la SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois pour un terme de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, la SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois, n'a pas la qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat d'administrateur de Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014. Il sera proposé à ladite assemblée générale du 30 avril 2014 de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert pour un terme de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016. En application des critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise, Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert, a la qualité d'administrateur indépendant.

## **2.2 EVALUATION DE L'INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS**

Sur les treize membres du conseil d'administration au 31 décembre 2013, neuf ne peuvent être qualifiés d'indépendants au sens de l'article 526 ter du Code des sociétés et du Code belge de gouvernance d'entreprise :

- Renaud Bentégeat qui est administrateur délégué de la société.
- Alain Bernard qui est administrateur délégué de DEME, filiale à 100% de la société.
- Luc Bertrand, Jan Suykens, Piet Dejonghe, Koen Janssen et John-Eric Bertand qui représentent l'actionnaire de contrôle, Ackermans & van Haaren.
- Christian Labeyrie qui représente VINCI Construction, actionnaire à hauteur de 12,11%.
- SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois, Monsieur Delaunois ayant exercé plus de deux mandats consécutifs.

Suivant la décision des assemblées générales des 7 mai 2009, 6 mai 2010 et 5 mai 2011, les administrateurs indépendants sont : Philippe Delusinne, SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, Jan Steyaert et Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert.

Il est à noter que tous les administrateurs indépendants de CFE ont pu exercer leur mission avec une totale indépendance de jugement en 2013.

## **2.3 SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Aucun des administrateurs de CFE (I) n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une quelconque incrimination ou sanction publique par les autorités réglementaires, (II) n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou une liquidation et (III) n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## **2.4 CONFLIT D'INTÉRÊTS**

### **2.4.1 Règles de conduite**

L'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs, qu'ils soient exécutifs ou non et, pour les administrateurs non exécutifs, qu'ils soient indépendants ou non.

Chaque administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société.

Le conseil d'administration est particulièrement attentif à l'existence de conflits d'intérêts éventuels avec un administrateur ou avec une société du groupe, et à la mise en œuvre des procédures particulières prévues par les articles 523 et 524 du Code des sociétés.

Les transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Les administrateurs non exécutifs ne sont pas autorisés à conclure avec la société, directement ou indirectement, des accords relatifs à la fourniture de services rémunérés sans le consentement explicite du conseil d'administration. Ils sont tenus de consulter le président, qui décide de soumettre ou non la demande de dérogation au conseil d'administration.

### **2.4.2 Application des procédures**

A la connaissance de CFE, aucun administrateur ne s'est trouvé cette année en situation de conflit d'intérêts et les règles de conduite applicables ont été respectées.

Il est précisé que certains administrateurs exercent des mandats dans d'autres sociétés dont les activités sont parfois concurrentes à celles de CFE. Par ailleurs, six administrateurs ont été désignés sur proposition de Ackermans & van Haaren, actionnaire de contrôle de CFE.

## **2.5 EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITÉS ET DES ADMINISTRATEURS**

### **2.5.1 Mode d'évaluation**

Assisté par le comité des nominations et des rémunérations, et éventuellement par des experts externes et sous la direction de son président, le conseil d'administration évalue régulièrement sa composition, sa taille et son fonctionnement, ainsi que la composition, la taille et le fonctionnement des comités spécialisés du conseil d'administration, avec pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société, tout en tenant compte des changements de circonstances.

Lors de cette évaluation, le conseil d'administration vérifie, entre autres, si, en son sein, et au sein des comités spécialisés, les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate. Il vérifie la contribution effective de chaque administrateur du fait de sa compétence et par sa présence aux réunions et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions et si la composition actuelle du conseil d'administration et celle des comités correspond à celle qui est souhaitable.

Une attention particulière est également accordée à l'évaluation du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du conseil d'administration. Il en est de même pour les comités spécialisés.

Les administrateurs non exécutifs procèdent une fois par an à l'évaluation de leur interaction avec la direction exécutive.

A cet effet, ils se réunissent une fois par an sans la présence de l'administrateur délégué et des éventuels autres administrateurs exécutifs.

#### 2.5.2 *Evaluation des performances en 2013*

Au cours du second semestre 2013, il a été procédé de façon formelle à une évaluation du conseil d'administration. Celle-ci a été menée par le président du conseil d'administration assisté de GUBERNA - l'Institut des Administrateurs. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées lors du conseil d'administration du 3 décembre 2013.

### 3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

#### 3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### *Rôle et compétences du conseil d'administration*

##### **Rôle du conseil d'administration**

La mission du conseil d'administration s'exerce dans l'intérêt social.

Le conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société, il examine et approuve les opérations significatives y afférentes, il veille à leur mise en œuvre et définit toute mesure nécessaire pour la réalisation de sa politique. Il décide du niveau de risques qu'elle accepte de prendre.

Le conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

Le conseil d'administration veille à ce que les ressources financières et humaines nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs et il met en place les structures et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la société. Le conseil d'administration prête une attention particulière à la responsabilité sociale, à la mixité des genres et à la diversité en général au sein de la société.

Le conseil d'administration adopte le budget et examine et arrête les comptes.

Le conseil d'administration :

- approuve le cadre général du contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la direction et en contrôle la mise en œuvre
- prend toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité des états financiers
- supervise les performances du commissaire
- examine les performances de l'administrateur délégué et du steering committee
- veille au bon fonctionnement et à l'efficacité des comités spécialisés du conseil d'administration.

##### *Compétences du conseil d'administration*

##### **Compétences générales du conseil d'administration**

Sous réserve des pouvoirs expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires et dans les limites de l'objet social, le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'assemblée générale.

##### **Compétences du conseil d'administration**

##### **en matière d'augmentation de capital (capital autorisé)**

Suite à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration est autorisé à augmenter - en une ou plusieurs fois - le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 d'euros, hors prime d'émission, par voie d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission d'actions nouvelles. Dans le cadre du capital autorisé, c'est le conseil d'administration qui décide de l'émission des actions, il détermine les conditions d'émission des nouvelles actions, et notamment le prix d'émission.

Le capital autorisé de CFE permet l'émission de 1.531.260 actions supplémentaires en cas d'augmentation de capital avec émission d'actions sur la base du pair comptable.

Cette autorisation expire le 21 mai 2015, mais son renouvellement pour une période de cinq ans sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2014, conformément aux dispositions légales en la matière.

##### **Compétences du conseil d'administration**

##### **en matière d'acquisition d'actions propres**

L'assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration de CFE à acquérir un maximum de 1.309.226 actions propres de CFE. L'acquisition peut se faire à un prix égal à la moyenne des vingt derniers cours de clôture de l'action CFE sur Euronext Bruxelles qui précèdent immédiatement l'acquisition et augmentée de dix pour cent (10%) au maximum ou diminuée de quinze pour cent (15%) au maximum.

Cette autorisation expire le 25 mai 2014, mais son renouvellement pour une période de cinq ans sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2014, conformément aux dispositions légales en la matière.

La décision de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requise pour l'acquisition d'actions propres par CFE afin de les distribuer à son personnel.

En vertu d'une disposition statutaire expresse, les actions propres détenues par CFE, qui sont inscrites au premier marché d'une bourse de valeurs mobilières ou admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs mobilières située dans un état membre de l'union européenne, peuvent être aliénées, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

##### **Compétences du conseil d'administration**

##### **en matière d'émission d'obligations**

Sous réserve de l'application des dispositions légales en la matière, le conseil d'administration peut décider la création et l'émission d'obligations, éventuellement convertibles en actions.

##### *Fonctionnement du conseil d'administration*

Le conseil d'administration est organisé de manière à assurer que les décisions sont prises dans l'intérêt social et de manière à permettre que les tâches soient exécutées efficacement.

##### **Les réunions du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit à périodicité régulière, suffisamment fréquemment pour exercer efficacement ses obligations, et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Le conseil a ainsi multiplié ses réunions et leur durée, consacrant partiellement certaines de celles-ci à la visite de projets en cours.

En 2013, le conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie de CFE. Il s'est ainsi réuni neuf fois.

Le conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2012 ainsi que les comptes semestriels 2013
- examiné le budget 2013 et les actualisations de celui-ci
- examiné le budget 2014
- examiné la situation financière de CFE et l'évolution de son endettement
- examiné l'évolution de l'encours immobilier
- examiné l'évolution de la société VMA West (anciennement Elektro Van De Maele) et commandité un audit particulier de cette société
- décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, des modalités de la rémunération et des primes de l'administrateur délégué et des cadres dirigeants
- décidé, sur la base des propositions du comité des nominations et des rémunérations, de la nomination des nouveaux directeurs généraux ainsi que de la nouvelle composition du steering committee.

De plus, le conseil d'administration a pris connaissance de l'accord du 19 septembre 2013 entre Ackermans & van Haaren et VINCI par lequel il était envisagé qu' Ackermans & van Haaren apporte à CFE sa participation de 50% dans DEME, cette opération étant suivie du lancement, par Ackermans & van Haaren, d'une offre publique obligatoire sur CFE au prix de 45 euros par action.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a décidé de demander :

- au commissaire de la société d'établir le rapport prévu par l'article 602 du Code des sociétés sur l'apport en nature envisagé par la société Ackermans & van Haaren de 50% des actions de DEME NV en contrepartie de l'émission de 12.222.222 actions nouvelles
- à une banque de premier ordre, de délivrer une « fairness opinion » sur l'opération telle qu'elle a été présentée au marché.

Le conseil d'administration a établi le rapport spécial en application de l'article 602 du Code des sociétés au soutien de la proposition soumise à l'assemblée générale de CFE d'augmenter le capital social en contrepartie d'un apport en nature par la société Ackermans & van Haaren de 2.256.450 actions nominatives de la DEME NV en contrepartie de l'émission de 12.222.222 nouvelles actions de la société.

Le conseil d'administration a décidé de porter le nombre maximum d'administrateurs prévus par la Charte de gouvernance à 14 et de modifier le point III.I.3 de celle-ci, ceci sous la réserve des conditions suspensives prévues dans l'offre.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la société le 13 novembre 2013 afin de délibérer de la dite augmentation de capital et d'adopter la recommandation du comité des nominations et des rémunérations sur la nomination de six nouveaux administrateurs proposés par Ackermans & van Haaren.

Le conseil d'administration a également demandé à l'assemblée générale extraordinaire de donner mandat à deux administrateurs de constater la réalisation des conditions liées à l'offre.

En ce qui concerne la participation active des administrateurs aux séances du conseil, le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des administrateurs au conseil d'administration pour l'exercice 2013.

Membres	Présence / Nombre de séances
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	9/9
Renaud Bentégeat	9/9
Philippe Delusinne	8/9
Richard Francioli	8/9
Bernard Huveling	4/9
Christian Labeyrie	9/9
Jean Rossi	6/9
Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	9/9
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	8/9
Jan Steyaert	8/9

Monsieur Jacques Ninanne a été désigné en qualité de secrétaire du conseil d'administration. A ce titre, il a participé en 2013 aux réunions du conseil d'administration.

#### *Le mode de prise des décisions du conseil d'administration*

Sauf les cas de force majeure résultant de guerres, troubles ou autres calamités publiques, le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les membres du conseil d'administration, empêchés d'assister à une réunion, peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil, conformément aux dispositions légales et réglementaires, chaque membre ne pouvant disposer que d'une procuration.

Les lettres, télégrammes, télex, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès-verbal de la réunion du conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir, pour tous les administrateurs ou une partie des administrateurs, sous la forme d'une audio- ou vidéoconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Le secrétaire du conseil prend les mesures nécessaires à l'organisation d'une telle audio- ou vidéoconférence.

Les résolutions sont votées à la majorité des membres présents ou représentés. Dans le cas où des administrateurs doivent s'abstenir de prendre part à la délibération, en vertu de la loi, les résolutions sont votées à la majorité des autres membres présents ou représentés. Si les voix sont partagées également, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.

Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les procès-verbaux résument les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs. Ils sont consignés dans un registre spécial, tenu au siège de la société.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du conseil d'administration ont été précisées dans le règlement

d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

### 3.2 LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2013, ce comité se compose de :

- SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, présidente \*
  - Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert \*
- \* administrateurs indépendants

Monsieur Richard Francioli a été membre du comité des nominations et des rémunérations jusqu'au 24 décembre 2013.

En date du 24 janvier 2014, le conseil d'administration a nommé Monsieur Luc Bertrand en tant que membre du comité des nominations et des rémunérations.

Ce comité s'est réuni cinq fois en 2013.

Au cours de l'exercice, ce comité a notamment examiné :

- les rémunérations fixe et variable de l'administrateur délégué
- les rémunérations fixe et variable des cadres dirigeants
- le rapport annuel de rémunération (Loi du 6 avril 2010)
- les émoluments des administrateurs
- la succession du directeur financier et administratif de CFE et la nomination de Fabien De Jonge comme directeur financier et administratif du groupe à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014
- la réorganisation du steering committee de CFE et la création d'un comité d'orientation
- l'organigramme général de CFE
- les nominations des nouveaux administrateurs suite au changement d'actionariat.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité des nominations et des rémunérations pour l'exercice 2013.

Membres	Présence / Nombre de séances
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais, présidente *	5/5
Richard Francioli	4/5
Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	5/5

\* administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité des nominations et des rémunérations ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

### 3.3 LE COMITÉ D'AUDIT

Au 31 décembre 2013, ce comité se compose de :

- Jan Steyaert, président \*
- Philippe Delusinne \*
- Christian Labeyrie

\* administrateurs indépendants

En date du 22 janvier 2014, le conseil d'administration a nommé Monsieur Piet Dejonghe et Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert en tant que membres du comité d'audit.

Le conseil d'administration de CFE a porté une attention particulière à la présence au comité d'audit d'administrateurs spécialisés dans les matières financières, comptables ou en gestion des risques.

Monsieur Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés.

Monsieur Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Jan Steyaert.

Le commissaire participe aux travaux du comité d'audit à la demande expresse de celui-ci.

Ce comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013.

Ce comité a :

- examiné les comptes annuels 2012 et semestriels 2013
- examiné le projet de budget 2014 avant présentation de celui-ci au conseil d'administration
- examiné le rapport d'audit analysant la situation comptable et financière de VMA West (anciennement Elektro Van De Maele)
- évalué la mission du commissaire et redéfini avec celui-ci le contenu de sa mission compte tenu des évolutions connues en cours d'exercice
- examiné l'organisation de la direction financière
- procédé à une révision des risques principaux et à l'analyse de la cartographie des risques
- procédé à une revue de la situation fiscale des entités du groupe
- suivi l'évolution du développement et de la mise en place du projet 'ERP'.

Le comité d'audit a consacré une attention particulière au contrôle interne du groupe et suivi les démarches entreprises par CFE pour l'améliorer.

Le tableau qui suit indique le taux individuel de présence des membres au comité d'audit pour l'exercice 2013.

Membres	Présence / Nombre de séances
Jan Steyaert *	5/5
Philippe Delusinne *	4/5
Christian Labeyrie	5/5

\* administrateurs indépendants

Le mandat de membre du comité d'audit est rémunéré à hauteur de 1.000 euros par séance. Le mandat de son président est rémunéré à hauteur de 2.000 euros par séance.

Les principales caractéristiques du processus d'évaluation du comité d'audit ont été précisées dans le règlement d'ordre intérieur publié dans la charte de gouvernance d'entreprise de la société.

## 4. L'ACTIONNARIAT

### 4.1 CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

A la clôture de l'exercice, le capital social de CFE s'élevait à 41.329.482,42 euros, représenté par 25.314.482 actions, sans désignation de valeur nominale. Les actions de la société sont nominatives ou dématérialisées.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération. Lorsque le montant en a été totalement libéré, elles peuvent être transformées en actions dématérialisées, au choix et aux frais de l'actionnaire.

Le registre des titres nominatifs est tenu sous forme électronique et sous forme papier. La gestion du registre électronique a été confiée à Euroclear Belgium (CIK SA).

Les actions nominatives peuvent être converties en actions dématérialisées et vice versa, sur simple demande de leur détenteur et aux frais de celui-ci. Les actions dématérialisées sont converties en actions nominatives par l'inscription correspondante dans le registre des actionnaires de CFE. Les actions nominatives sont converties en actions dématérialisées par l'inscription en compte au nom de son propriétaire ou de son détenteur auprès d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation.

Les titres au porteur qui n'ont pas été inscrits en compte-titres au 31 décembre 2013 ont été convertis de plein droit en titres dématérialisés à cette date et placés sur un compte-titres spécifique ouvert au nom de CFE auprès d'Euroclear. Il s'agit de 21.080 titres qui représentent 0,08% du capital social de la société.

Au 31 décembre 2013, l'actionnariat de CFE était structuré comme suit :

Actions sans désignation de valeur nominale	25.314.482
actions nominatives	18.404.102
actions dématérialisées	6.889.300
actions dématérialisées au 31/12/2013 (anciennes actions au porteur)	21.080

Actionnaires possédant 3% ou plus des droits de vote afférents aux titres qu'ils possèdent :

Ackermans & van Haaren NV Begijnenvest, 113 B-2000 Anvers (Belgique)	15.288.662 titres soit 60,39%
VINCI Construction SAS 5, cours Ferdinand-de-Lesseps F-92851 Rueil-Malmaison Cedex (France)	3.066.440 titres soit 12,11%

### 4.2 TITRES COMPRENANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX

A la clôture de l'exercice, il n'y a avait pas de détenteurs de titres comprenant des droits de contrôle spéciaux.

### 4.3 DROIT DE VOTE

La propriété d'une action CFE donne droit à une voix à l'assemblée générale de CFE et emporte de plein droit adhésion aux statuts de CFE et aux décisions de l'assemblée générale de

CFE. Tout actionnaire n'est responsable des engagements de la société que jusqu'à concurrence du montant de sa souscription.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action, en ce qui concerne l'exercice des droits accordés aux actionnaires. La société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux actions faisant l'objet d'une copropriété, d'un usufruit ou d'un gage, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme bénéficiaire à l'égard de la société de ces droits.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'exercice de tout droit attaché aux titres au porteur détenus en vif est suspendu jusqu'à leur inscription en comptes-titres ou dans le registre des actionnaires.

### 4.4 EXERCICE DES DROITS DES ACTIONNAIRES

«Les actionnaires de la société ont les droits qui leur sont conférés par le Code des sociétés et par les statuts. Ainsi, ils ont le droit d'assister à toute assemblée générale des actionnaires de la société et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix lors d'une assemblée générale. Les conditions d'admission à une assemblée générale sont reprises dans les statuts de la société et sont également décrites dans toute convocation à l'assemblée générale.

Lors de l'exercice social 2013, l'assemblée générale s'est réunie deux fois.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie, conformément aux statuts, le 2 mai 2013. Cette assemblée a, entre autres, approuvé les comptes annuels de la société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 et le renouvellement du mandat d'administrateur de messieurs Renaud Bentégeat, Christian Labeyrie, Richard Francioli, Philippe Delusinne et Jan Steyaert.

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 13 novembre 2013 et a, entre autre, i) approuvé l'augmentation de capital par apport en nature par Ackermans & van Haaren de 2.256.450 actions de DEME en contrepartie de l'émission de 12.222.222 nouvelles actions de la société à souscrire au prix de 45 euros par action, ii) approuvé la nomination en qualité d'administrateur de messieurs Luc Bertrand, Jan Suykens, Piet Dejonghe, Koen Janssen, John-Eric Bertrand et Alain Bernard et iii) a pris acte de la démission de messieurs Bernard Huvelin, Richard Francioli et Jean Rossi de leur fonction d'administrateur.

Les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2013 étaient soumises aux deux conditions suspensives suivantes :

- l'approbation de l'acquisition du contrôle de Ackermans & van Haaren sur CFE par les autorités de la concurrence compétente
- l'absence de changement négatif significatif évalué sur la base d'une baisse de 25% ou plus de l'indice BEL20 entre la date de l'annonce de la transaction (19 septembre 2013) et la veille du jour de la réalisation effective de l'augmentation de capital

En date du 18 décembre 2013, la Commission européenne a approuvé le changement de contrôle, en suite de quoi, en l'absence de changement négatif significatif depuis le 19 septembre 2013, la réalisation effective de l'augmentation de capital a eu lieu le 24 décembre 2013. Les démissions et nominations d'administrateurs ont également pris effet à cette date.

## 5. CONTRÔLE INTERNE

### 5.A CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

#### 5.A.1 Introduction

##### 5.A.1.1 Définition - référentiel

«Le contrôle interne peut être défini comme un système développé par l'organe de gestion et mis en oeuvre sous sa responsabilité par le management exécutif. Il contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et ce en fonction des objectifs, de la taille et de la complexité des activités de la société.»

Le système de contrôle interne vise à assurer plus particulièrement :

- l'application (réalisation et optimisation) des politiques et des objectifs fixés par l'organe de gestion (par exemple : performances, rentabilité, protection des ressources, ...);
- la fiabilité des informations financières et non financières (par exemple : préparation des états financiers, du rapport de gestion, ...);
- la conformité aux lois, règlements et autres textes (par exemple : les statuts, ...).»

*(extrait des Lignes directrices dans le cadre de la loi du 6 avril 2010 et du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 publié par la Commission Corporate Governance - version 10/01/2011, page 8)*

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

##### 5.A.1.2 Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique à CFE et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

Pour l'exercice 2013, en ce qui concerne les cas spécifiques de DEME (contrôlée conjointement jusqu'au 24 décembre 2013), de Rent-A-Port et de Groep Terryn, les conseils d'administration de ces sociétés sont responsables du contrôle interne de celles-ci. CFE cherche cependant au travers de ses représentants aux conseils d'administration de ces sociétés à promouvoir les bonnes pratiques qui lui sont propres.

Les sections 5A.2 à 5A.5 ne s'appliquent, pour l'exercice 2013, qu'à CFE SA et à ses filiales à l'exclusion des trois filiales précitées.

#### 5.A.2. Organisation du contrôle interne

##### 5.A.2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de CFE nécessitent que les équipes qui les exercent soient proches de leurs clients. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit de prendre rapidement les décisions opérationnelles adéquates, une organisation décentralisée a été mise en place au sein des pôles construction, promotion et gestion immobilières, multitechnique, rail & routes et PPP-Concessions.

L'organisation de CFE implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation. Cette délégation de pouvoirs donnée aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exerce dans le cadre d'une directive générale et dans le respect des principes d'action et de fonctionnement de CFE:

- respect rigoureux des règles communes au groupe en matière d'engagements, de prise de risques, de prise d'affaires, de remontées d'informations financières, comptables et de gestion
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur

hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels

- respect des lois et règlements en vigueur dans le pays où le groupe opère quelle que soit la matière
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action du groupe à leurs collaborateurs
- sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires de services, sous-traitants)
- recherche de la performance financière

##### 5.A.2.2 Les acteurs du contrôle interne

Le **conseil d'administration** de CFE est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la société, de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe.

Le conseil d'administration s'est doté de comités spécialisés pour l'audit des comptes, les rémunérations et les nominations.

Le **steering committee** est composé au 31 décembre 2013 de :

- l'administrateur délégué en charge de la gestion journalière de CFE
- le directeur général adjoint corporate et directeur financier et administratif de CFE
- le directeur général Bâtiment Brabant et Wallonie en charge de BPC, CFE Brabant et Amart
- le directeur général du génie civil du groupe en charge de MBG, BAGECI, CFE Nederland, GEKA Bouw et du développement des activités de génie civil à l'international
- le directeur général du pôle PPP-Concessions et de l'activité Bâtiment à l'international
- le directeur général du pôle de promotion et gestion immobilières
- le directeur général des pôles multitechnique et rail & routes
- le directeur des ressources humaines de CFE

Le steering committee est en charge de la mise en œuvre de la stratégie du groupe définie par le conseil d'administration, de l'application des politiques relatives à sa gestion et de la directive générale précitée.

Le **comité d'orientation** est composé au 31 décembre 2013 :

- des membres du steering committee
- du président du comité des risques
- du directeur de CLE et des activités en Tunisie
- du directeur de l'activité bâtiment pour l'Afrique et le Sri-Lanka
- de l'administrateur délégué de Sogesmaint

Le comité d'orientation a pour mission d'apporter son expertise au steering committee pour la mise en œuvre de la stratégie du groupe.

Le holding dispose d'une structure limitée adaptée à l'organisation décentralisée du groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du groupe et des décisions prises par l'administrateur délégué. Au plan financier, la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau de la holding. En ce qui concerne les filiales, un accord exprès de la direction financière de la holding est requis avant d'engager une relation avec un organisme bancaire. Le holding gère également de façon directe les financements spécifiques de projets.

Au 31 décembre 2013, CFE n'a pas mis en place une direction de l'audit mais le conseil d'administration, sur proposition du comité d'audit, a approuvé le recrutement d'un auditeur interne qui devra prendre ses fonctions au cours de l'exercice 2014.

### 5.A.3. Recensement et dispositif de gestion des risques

Au cours du troisième trimestre 2013, une cartographie des risques a été établie et présentée au comité d'audit du 18 octobre 2013.

A partir de la revue et de l'évaluation systématique des risques encourus, il s'agissait d'identifier les risques majeurs devant faire l'objet d'une attention prioritaire.

Cette démarche comprenait la définition des objectifs, l'identifications et l'évaluation des risques.

Les risques qui ont été identifiés au cours de cette analyse et ayant les plus grandes criticités sont :

- pour l'ensemble du groupe, les accidents et le défaut de conduite des projets
- pour les activités à l'international, la non disponibilité de l'encadrement et le manque de sécurité (atteinte aux personnes et biens)
- pour le bâtiment et le génie civil, la non disponibilité de l'encadrement et le manque de maîtrise du planning
- pour le pôle rail & routes, les difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel
- pour le pôle multitechnique, les relations avec les entrepreneurs généraux et le manque de personnel qualifié en suffisance
- pour le pôle de promotion immobilière, les difficultés de commercialisation et la réglementation

L'ensemble des risques est plus largement décrit au chapitre 5B.

### 5.A.4. Principales procédures de contrôle interne

#### 5.A.4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent les normes de comportement et font partie intégrante du processus de contrôle interne.

La direction juridique du holding assure une veille juridique afin de connaître les différentes règles qui sont applicables au groupe et s'applique à en informer les membres du steering committee ou les collaborateurs concernés.

#### 5.A.4.2 Application de la directive de la direction générale

La directive générale de l'administrateur délégué aux membres du steering committee définit les opérations nécessitant l'information ou l'autorisation préalable de la direction générale ou des directions fonctionnelles du groupe.

Cette directive, qui a été remise à jour à la fin de l'exercice 2013, couvre les domaines suivants :

- la prise de risques sur contrats
- l'acquisition ou la cession de biens immobiliers
- l'acquisition ou la cession de biens mobiliers
- l'acquisition ou la cession de sociétés
- les ressources humaines
- la gestion administrative et juridique
- les relations bancaires et les engagements financiers
- l'information financière
- les actions de communication interne ou externe
- l'éthique personnelle
- le rôle social et sociétal

Ces règles de fonctionnement sont impératives pour les membres du steering committee. Il peut exister par voie de directives complémentaires des règles plus restrictives élaborées par les membres du steering committee pour leur zone de compétence et adressées à des personnes disposant de l'autorité nécessaire à la tête d'un centre de profit mais, en aucun cas, une directive complémentaire ne peut déroger à ces règles.

### 5.A.4.3 Procédures relatives aux engagements - les comités de risques

Compte tenu des spécificités des métiers, des procédures strictes de contrôle en amont sont en vigueur.

#### Le comité des risques

Toutes les offres engageantes portant sur un montant supérieur à 50 millions d'euros (pôle construction) ou 10 millions d'euros (pôles multitechnique et rail & routes) doivent faire l'objet d'une approbation par le comité de risques.

Il en va de même pour tout projet :

- qui engage des moyens financiers inhabituels du groupe (notamment toutes les opérations de type PPP)
- qui entraîne la mise en œuvre d'une technologie nouvelle ou insuffisamment maîtrisée
- qui contient des obligations sociales hors normes
- qui sera exécuté dans un pays où le groupe n'a pas encore d'activité.

Le comité des risques comprend les membres suivants :

- l'administrateur délégué du groupe
- le président du comité des risques
- le membre du steering committee, en charge de la filiale ou de la succursale
- les représentants opérationnels ou fonctionnels de l'entité concernée
- le directeur financier et administratif du groupe

#### Le comité immobilier

Aucune acquisition de foncier ou aucun engagement d'acquisition ou de développement immobilier ne peut se faire sans l'accord préalable du comité d'investissement immobilier composé de :

- l'administrateur délégué du groupe
- le directeur financier et administratif du groupe
- le directeur général du pôle promotion et gestion immobilières
- le directeur en charge du dossier
- la secrétaire générale du pôle promotion et gestion immobilières
- la responsable financier et administratif du pôle promotion et gestion immobilières

De plus, tout investissement immobilier d'un montant supérieur à 5 millions d'euros est soumis à l'accord préalable du conseil d'administration de CFE.

En ce qui concerne les projets d'acquisition de société, toute prise de participation (majoritaire ou minoritaire) est de la responsabilité de l'administrateur délégué après autorisation du conseil d'administration.

#### 5.A.4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et adaptés aux spécificités de leur activité.

Un tableau de bord de l'activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l'endettement financier net est établi mensuellement par la direction financière sur la base des informations transmises par les différentes entités opérationnelles.

Mensuellement, une lettre d'information reprenant les faits marquants est établie par les dirigeants des différentes entités.

La procédure budgétaire est commune à l'ensemble des pôles du groupe et à leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels :

- le budget initial présenté en novembre de l'année n-1 et revu en profondeur en mars de l'année n
- le premier recalage budgétaire présenté en mai de l'année n
- le deuxième recalage présenté en juillet/août de l'année n
- le troisième recalage présenté en novembre de l'année n

Ces réunions, auxquelles assistent l'administrateur délégué du groupe, le directeur administratif et financier du groupe, le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation, le membre du steering committee et le directeur responsables de l'entité concernée ainsi que son responsable financier et administratif, examinent :

- le volume des affaires de l'exercice en cours, l'état du carnet de commandes
- la marge prévisible du centre de profits avec le détail des marges par projet (ou par département pour les pôles multitechnique et rail & routes)
- l'analyse des risques en cours avec notamment une présentation exhaustive des contentieux en demande ou en défense
- l'état des garanties données
- les besoins d'investissements ou les désinvestissements
- la trésorerie et son évolution future sur douze mois

#### 5.A.4.5 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation rattachée à la direction financière du groupe est responsable de la production et de l'analyse des informations financières et comptables diffusées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe et dont elle doit s'assurer de la fiabilité.

Elle a en particulier en charge :

- l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels consolidés du groupe et des données prévisionnelles (consolidation des budgets et des recalages budgétaires)
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du groupe ainsi que l'application des normes IFRS

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation fixe le calendrier de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des différentes entités concernées et s'accompagnent de séances d'informations ou de formation.

La direction du contrôle de gestion et de la consolidation assure le traitement comptable des opérations complexes et veille à les faire valider par le commissaire aux comptes.

Lors de chaque arrêté comptable, les responsables financiers des principales entités présentent les comptes de la filiale ou de la succursale au directeur financier et administratif du groupe et du directeur du contrôle de gestion et de la consolidation.

Le directeur du contrôle de gestion et de la consolidation est membre du comité d'audit de DEME, de Rent-A-Port, de RAP-Energy et assiste aux réunions tenues lors de chaque arrêté de comptes de celles-ci. Le commissaire aux comptes fait part au comité d'audit de ses observations éventuelles sur les comptes annuels et semestriels avant présentation au conseil d'administration.

Préalablement à la signature de ses rapports, le commissaire aux comptes recueille les lettres d'affirmation auprès de la direction du groupe et des filiales.

Dans ces déclarations, la direction du groupe et des différentes filiales confirment notamment que, selon leur appréciation, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis au commissaire afin de lui permettre l'exercice de sa mission et que les éventuelles anomalies relevées par celui-ci

et non corrigées à la date d'établissement des lettres n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés et sociaux.

#### 5.A.5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

Au cours de l'exercice sous revue, plusieurs actions ont été menées afin de renforcer le contrôle interne du groupe.

En particulier :

- l'établissement d'une cartographie des risques (voir point 5A.3.)
- la mise à jour de la directive de la direction générale (voir point 5A.4.2)
- la formalisation du comité des risques dont un membre du comité d'orientation en assure la présidence
- le regroupement de certaines entités de taille plus modeste du pôle multitechnique comme VMA West, Ariadne, Vanderhoydonck qui sont maintenant supervisées par la direction de VMA. Il en va de même pour ETEC qui est dorénavant sous le contrôle direct de la direction d'ENGEMA. Ces regroupements, qui sont effectifs depuis la fin 2013, devraient permettre d'accroître le contrôle sur ces entités
- la poursuite de la mise en place d'un système intégré de gestion (ERP) dans plusieurs filiales et succursales du groupe

L'engagement d'un auditeur interne en 2014 s'inscrit également dans la volonté du groupe de renforcer le contrôle sur ses opérations.

## 5.B FACTEURS DE RISQUES

### 5.B.1 Risques communs aux secteurs dans lesquels CFE est active

#### 5.B.1.1 Risques opérationnels

##### 5.B.1.1.1 L'exécution de projets

La caractéristique principale des métiers du dragage et du contracting réside dans l'engagement pris à la remise d'offre, de réaliser un objet unique par nature, pour un prix dont les modalités sont préfixées et ce dans un délai convenu.

Les facteurs de risque portent dès lors sur :

- l'établissement du prix de l'objet à réaliser et, en cas d'écart entre le prix prévu et le prix de revient réel, la possibilité (ou non) d'obtenir la couverture des surcoûts engagés et compléments de prix
- le design, si la responsabilité en incombe à l'entreprise
- la réalisation proprement dite
- la maîtrise des éléments constitutifs du prix de revient
- les délais
- les obligations de performance (qualité, délai) et les conséquences directes et indirectes y liées
- les obligations de garantie (décennale, maintenance)
- le respect des obligations en matière de droit social étendu, en outre, aux prestataires de services, ainsi qu'en termes de sécurité

##### 5.B.1.1.2 Le dragage

L'activité de dragage est exécutée au travers de DEME et les filiales de celle-ci. DEME est un des grands acteurs sur le marché mondial du dragage. Son marché porte tant sur le dragage de maintenance que sur le dragage d'infrastructure ("capital dredging"). Ce dernier est notamment lié au développement du commerce mondial et aux décisions des états d'investir dans des grands travaux d'infrastructure.

DEME a par ailleurs développé son offre de services vis-à-vis de l'industrie pétrolière et gazière dans les domaines tels que la

protection des installations en mer et la protection des pipelines et des câbles sous-marins à très grande profondeur.

DEME se positionne également comme un acteur important du développement des parcs éoliens *off-shore* en intervenant à deux niveaux :

- en tant que concessionnaire via des participations minoritaires dans des concessions principalement au large de la côte belge
- en tant qu'entrepreneur général spécialisé dans la construction et la maintenance de parcs éoliens *off-shore* capable d'offrir une solution globale à ses clients

DEME est également actif dans le domaine environnemental et ce au travers de DEC. Cette société est spécialisée dans le traitement des boues et des sédiments pollués ainsi que dans la réhabilitation de friches industrielles. Enfin, DEME, au travers de DBM ("*DEME Building Materials*") est présente sur le marché de l'approvisionnement en agrégats.

#### Risques opérationnels liés aux travaux de dragage et de poldérisation

DEME est confrontée lors de l'exécution de ses projets de dragage, de poldérisation et de génie civil hydraulique non seulement aux risques décrits au chapitre 5B.1.1.1 mais également à divers risques opérationnels spécifiques liés :

- à la détermination de la nature et de la composition du sol devant être dragué
- aux conditions climatiques et météorologiques en ce compris les événements climatiques extrêmes (tempêtes, tsunamis, tremblements de terre, etc)
- à l'usure du matériel
- aux incidents techniques et les pannes qui peuvent affecter la performance des navires
- à la conception et l'engineering du projet
- à l'évolution du cadre réglementaire en cours de contrat
- aux relations avec les sous-traitants, les fournisseurs et les partenaires

#### Risques opérationnels liés au développement de concessions

Comme décrit ci-dessus, DEME a développé depuis plusieurs années une activité de concessions éoliennes *off-shore*. Dans ce cadre, DEME est confrontée à des risques spécifiques liés à ces investissements :

- l'instabilité du cadre réglementaire
- les évolutions technologiques
- la capacité à financer ces projets de grande ampleur

#### Risques opérationnels liés aux investissements dans la flotte

Le dragage est une activité principalement maritime qui se caractérise par son côté "*capital intensive*", justifié par la nécessité d'investir régulièrement dans de nouveaux navires afin de maintenir la flotte à la pointe de la technologie. A ce titre, DEME est confrontée à des décisions d'investissements complexes et à des risques opérationnels spécifiques liés à ces investissements :

- conception technique de l'investissement (type de drague, capacité, puissance, ...) et maîtrise des technologies nouvelles
- décalage entre la décision d'investir et la mise en exploitation du bateau et l'appréhension du marché futur
- maîtrise de la réalisation par le chantier naval de l'investissement décidé (coût, performance, conformité, ...)
- occupation de la flotte et planification des activités
- financement

DEME dispose d'un personnel qualifié à même de concevoir des dragues, d'étudier et d'exécuter des projets de grande ampleur. Compte tenu de la nature même de l'activité et de l'ensemble des éléments externes entrant en ligne de compte, le risque inhérent à l'activité ne peut cependant être totalement exclu.

#### 5.B.1.1.3 Le contracting

L'activité de contracting est exécutée au travers de trois pôles distincts : le pôle construction, le pôle multitechnique et le pôle rail & routes.

##### Le pôle construction

Ce pôle principalement actif dans le Benelux, en Europe centrale et en Afrique est spécialisé dans :

- la construction et la rénovation d'immeubles de bureaux, de logements, d'hôtels, d'écoles et d'universités, de centres commerciaux et de loisirs, d'hôpitaux, les constructions industrielles et les infrastructures portuaires
- la construction d'ouvrages d'art (tunnels, ponts, barrages, écluses), l'aménagement de quais, la construction de jetées, de stations d'épurations, le battage de pieux, les terminaux gaziers, ...

##### Le pôle multitechnique

Ce pôle principalement actif en Belgique est spécialisé dans :

- l'électricité tertiaire, les installations électrotechniques, les réseaux de télécommunication, l'automatisation dans l'industrie, la fabrication de tableaux basse tension et de cabines haute tension, l'électromécanique pour les stations d'épuration et de pompage
- l'HVAC (heating, ventilation et air conditioning), la maintenance en électricité et en HVAC

##### Le pôle rail & routes

Ce pôle actif uniquement en Belgique est spécialisé dans les travaux ferroviaires, le transport d'énergie, les travaux de voirie et d'asphaltage et l'éclairage public.

Les risques opérationnels des activités contracting sont décrits au chapitre 5B 1.1.1.

#### 5.B.1.1.4 L'immobilier

CFE a développé ses activités de promotion et gestion immobilières en Belgique, au Grand-Duché du Luxembourg et en Pologne.

L'activité immobilière est soumise directement ou indirectement à certains facteurs macro-économiques (niveau des taux d'intérêt, propension à investir, épargne...), politiques (développement d'institutions supra-nationales, plans d'aménagement...) qui influencent le comportement des acteurs sur le marché et ce, tant sous l'angle de la demande que de l'offre.

Cette activité se caractérise également par la durée longue du cycle des opérations, ce qui implique la nécessité d'anticiper les décisions et de souscrire des engagements sur des termes longs.

Pour chacun de ses projets, cette activité, en plus des risques liés au secteur, est soumise à ses risques propres :

- la sélection de l'investissement foncier
- la définition du projet et de sa faisabilité
- l'obtention des différents permis et autorisations
- la maîtrise des coûts de construction, les honoraires et le financement
- la commercialisation

#### 5.B.1.1.5 Activité PPP-Concessions

L'activité de concessions consiste d'une part en la réalisation de projets de type DBFM (« Design, Build, Finance, Maintain ») en Belgique et d'autre part, au travers de la société Rent-A-Port détenue à 45%, le développement et la gestion portuaires

et la consultance en ingénierie portuaire.

L'activité du pôle se caractérise par la durée du cycle des opérations (20 ans ou plus) et la capacité du projet de générer, pendant la phase de maintenance ou d'opération, les flux récurrents permettant à la société d'objet de rembourser le financement.

#### 5.B.1.2 La conjoncture

CFE est par nature perçu comme soumis à des fluctuations cycliques fortes. Il convient cependant de nuancer ce constat par pôle ou sous-pôle d'activité, les facteurs clés pouvant différer pour chacun de ceux-ci.

Ainsi :

- l'activité du dragage est plus sensible à la conjoncture internationale, à l'évolution du commerce mondial et à la politique d'investissement des Etats en matière de grands travaux d'infrastructure et de développement durable. Un ralentissement de la croissance dans un ou plusieurs marchés où DEME est actif peut influencer négativement son niveau d'activité et ses résultats
- l'activité génie civil du pôle construction est liée aux programmes étatiques d'investissements en grands travaux d'infrastructure. Ces programmes ont été considérablement réduits par la crise
- les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements privés dépend plus directement de la conjoncture, de la confiance des ménages et du niveau des taux d'intérêts

#### 5.B.1.3 Encadrement et main-d'œuvre

CFE souffre de façon chronique d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, tant au niveau de la phase d'étude que celle de la préparation et de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification et de compétence du personnel ainsi que de sa disponibilité sur le marché de l'emploi.

### 5.B.2 Risques de marché (taux, change, insolvabilité)

#### 5.B.2.1 Intérêts

CFE est confronté à des investissements importants et portant sur de longues périodes. Dans ce contexte, et dans le cadre de la mise à disposition de crédits long terme, de financement de projets ou d'investissements importants (navires), CFE pratique, le cas échéant, une politique de couverture de taux d'intérêts. Le risque de taux ne peut cependant être totalement exclu.

#### 5.B.2.2 Change

Compte tenu du caractère international de son activité et de l'exécution de marchés en monnaies étrangères (en particulier au niveau de DEME), CFE est soumis au risque de change. Pour réduire ce risque, CFE pratique des couvertures de taux ou procède à des ventes à terme de devises. Le risque de change ne peut cependant être totalement exclu.

#### 5.B.2.3 Crédit

Afin de limiter le risque courant de solvabilité, CFE vérifie, lors de la remise d'offres, la solvabilité de ses clients, suit de façon régulière l'encours de ceux-ci et adapte, si nécessaire, sa position vis-à-vis d'eux. Pour des clients présentant un risque de crédit non négligeable, des avances au démarrage et/ou des garanties bancaires de paiement sont exigées avant le démarrage du chantier.

A la grande exportation, dans la mesure où le pays est éligible et où le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, CFE se couvre auprès des organismes compétents en ce domaine comme par exemple Credendo Group.

Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

#### 5.B.2.4 La liquidité

La réduction de la liquidité et la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions économiques acceptables restent de mise. CFE a pu préserver ses positions au cours de l'exercice en gérant de façon stricte la trésorerie.

Les sources de financement de CFE sont principalement de trois ordres :

- des emprunts obligataires pour un montant global de 300 millions d'euros. Il s'agit d'un emprunt obligataire de 100 millions d'euros à échéance en 2018 qui a été émis par CFE SA et d'un emprunt obligataire de 200 millions d'euros émis par DEME NV et venant à échéance en 2019. Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier les sources de financement et d'allonger la maturité de la dette financière à long terme
- des emprunts ou des contrats de leasing de type «project finance» que DEME utilise pour le financement de certains de ses navires et que les pôles PPP-Concessions et promotion et gestion immobilières utilisent pour le financement de leurs projets spécifiques
- des emprunts bancaires ou du papier commercial pour couvrir les besoins de trésorerie à court terme

Il est à souligner que, suite au changement de contrôle qui est intervenu au 24 décembre 2013, les détenteurs des obligations émises par CFE SA auront la possibilité de demander le remboursement anticipé d'une partie ou de la totalité de leurs obligations. CFE pourrait donc devoir potentiellement rembourser 100 millions d'euros en avril 2014. Cela se traduit dans les comptes consolidés de CFE à la reclassification de cet emprunt obligataire en dette à long terme échéant dans l'année.

Etant donné que i) le prix de remboursement anticipé est sensiblement inférieur au prix de marché des obligations et que ii) la prise de contrôle par Ackermans & van Haaren s'est réalisée sous la forme d'une augmentation de capital de 550 millions d'euros renforçant la structure financière de CFE, il est raisonnable de penser que les demandes de remboursement anticipé seraient limitées.

CFE respecte l'ensemble de ses covenants financiers au 31 décembre 2013. C'est également le cas pour DEME.

#### 5.B.3 Risque du prix des matières premières

CFE est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre de leurs activités. Toutefois, CFE estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de CFE comprend des formules de révision de prix permettant d'adapter le prix de vente à l'évolution du prix des matières premières. En outre, les activités de CFE sont exercées au travers d'un grand nombre de contrats, dont une part importante est de courte ou moyenne durée ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact de la hausse du prix des matières premières. Enfin, des couvertures spécifiques de prix du gasoil sont mises en place suivant les besoins chez DEME.

#### 5.B.4 Dépendance clients fournisseurs

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère local de ses marchés, CFE considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un petit nombre de clients, ni de fournisseurs ou sous-traitants. Par ailleurs, l'organisation opérationnelle de CFE est marquée par une forte décentralisation qui se traduit, en règle générale, par une grande autonomie de décisions des dirigeants locaux à l'intérieur des délégations qui leur sont consenties, notamment en matière d'achats.

#### 5.B.5 Risques environnementaux

De par le type de travaux qu'elle est appelée à exécuter, CFE peut être conduite à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux.

CFE prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

Comme toute société active dans le domaine du dragage et des travaux maritimes, DEME porte une attention particulière aux risques environnementaux qui sont de deux ordres :

- une perturbation de la flore et/ou de la faune ou une pollution accidentelle ne peut jamais être totalement exclue malgré les mesures de prévention très strictes que la société s'impose dans l'exécution des travaux de dragage
- les filiales de DEME actives dans le domaine de l'environnement sont par nature confrontées à l'assainissement de sols fortement pollués dont l'étendue et la composition exacte ne sont pas toujours aisées à établir avant le démarrage du contrat. De plus, les technologies innovantes que DEME met en œuvre pour la dépollution des sols présentent, par nature un certain degré de risque.

#### 5.B.6 Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, CFE est soumise à un environnement réglementaire complexe lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables, les règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés de travaux publics et privés, à la responsabilité civile.

Le secteur de la construction est de plus confronté à une interprétation extensive des notions relatives à la responsabilité des constructeurs dans les domaines de la responsabilité décennale, de la responsabilité des vices cachés véniels, ainsi qu'à l'émergence d'une responsabilité pour des dommages consécutifs indirects.

DEME est, quant à elle, confrontée à une instabilité et à une complexité croissante du cadre juridique de certains pays dans lesquels elle opère.

#### 5.B.7 Risque politique

CFE est exposée au risque politique qui peut revêtir différentes formes : instabilité politique, guerres et guerres civiles, conflits armés, terrorisme, prises d'otage, extorsions ou sabotages.

Ce risque est potentiellement une menace pour la sécurité des employés et des biens. C'est pourquoi, ceux-ci font l'objet d'une surveillance étroite et, en cas de nécessité, un projet peut être arrêté si les conditions minimales de sécurité ne sont plus assurées : le personnel et le matériel sont alors transférés vers un lieu plus sûr.

#### 5.B.8 Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle et du know-how

CFE et en particulier DEME ont développé un know-how spécifique et des technologies innovantes dans différents domaines.

Afin de protéger ses secrets industriels et la propriété intellectuelle de ses innovations, DEME a introduit de nombreuses demandes de brevets couvrant plus d'une centaine d'applications spécifiques.

#### 5.B.9 Risques liés aux sociétés d'objet

Pour réaliser certaines de ses opérations immobilières, en partenariat public-privé ou dans le cadre de concessions, CFE participe ou continuera à participer à des sociétés d'objet (« Special Purpose Companies ») qui consentent des sûretés à l'appui de leur crédit. Le risque est, en cas de défaillance de ce type de société et d'exercice de la sûreté, que le produit de l'exercice de celle-ci ne permette pas de rembourser en tout ou en partie le montant des fonds propres ou assimilés mis à disposition pour conforter la mise en place des crédits.

#### 5.B.10 Participation dans DEME

Depuis de nombreuses années et jusqu'au 24 décembre 2013, DEME était contrôlée conjointement par Ackermans & van Haaren et par CFE, qui en détenait chacun 50%. Depuis le 24 décembre, DEME est une filiale à 100% de CFE.

Il est à souligner que la prise de contrôle de CFE sur DEME ne modifie actuellement en rien le fait que DEME reste autonome financièrement et que dès lors, CFE ne consent aucune avance ou garantie de quelle que nature que ce soit en faveur de sa filiale et vice versa.

### 6. APPRÉCIATION DES MESURES PRISES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DE LA DIRECTIVE RELATIVE AUX OPÉRATIONS D'INITIÉS ET LES MANIPULATIONS DE MARCHÉ

La politique de CFE en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Un compliance officer (Jacques Ninanne) a été désigné et un programme d'information destiné aux cadres dirigeants et aux personnes susceptibles de par leur fonction de disposer d'information privilégiée est en place depuis 2006.

De façon systématique, l'entreprise informe ce personnel des périodes fermées et rappelle de façon régulière les directives générales.

### 7. TRANSACTIONS ET AUTRES RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LES SOCIÉTÉS LIÉES, ET LES ADMINISTRATEURS ET MANAGERS EXÉCUTIFS

La politique en la matière a été précisée dans la charte de gouvernance d'entreprise.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres du conseil d'administration à CFE ou à l'une de ses filiales.

## 8. CONVENTION D'ASSISTANCE

CFE a conclu un contrat de services VINCI Construction le 24 octobre 2001. Les rémunérations dues par CFE pour l'exercice 2013 s'élèvent à 1.190.000 euros.

Cette convention a permis en 2013 d'accéder aux bases de données de VINCI, de bénéficier du support de celle-ci dans des domaines variés tels que la sécurité, les méthodes de construction, le développement durable et le « risk management ».

## 9. CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

Le commissaire est la société Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy.

L'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2013 a renouvelé pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2016, le mandat de commissaire de Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Pierre-Hugues Bonnefoy. La rémunération du mandat en CFE SA s'est élevée à 174.500 euros.

Les coûts facturés par Deloitte, Réviseurs d'Entreprises, pour des missions diverses s'élèvent à 183.500 euros.

Par ailleurs, durant l'exercice 2013, des coûts facturés par Deloitte, conseillers fiscaux, relatifs à des avis en matière fiscale ont été comptabilisés à 19.230 euros.

Deloitte a effectué la révision des comptes de la majeure partie des sociétés du groupe CFE.

Pour les autres principaux groupes et filiales, le commissaire a généralement obtenu les rapports de certification des commissaires de celles-ci et/ou eu des entretiens avec ces derniers et il a effectué certaines procédures de révisions complémentaires.

Rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2013) :

(en milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	765,1	53,66%	375,5	37,26%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	141,0	9,89%	35,2	3,49%
<b>Sous-total audit</b>	<b>906,1</b>	<b>63,55%</b>	<b>410,7</b>	<b>40,75%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social	200,0	14,03%	507,2	50,34%
Autres	319,6	22,42%	89,8	8,91%
<b>Sous-total autres</b>	<b>519,6</b>	<b>36,45%</b>	<b>597,0</b>	<b>59,25%</b>
<b>Total honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>1.425,7</b>	<b>100%</b>	<b>1.007,7</b>	<b>100%</b>

# Rapport de rémunération

La politique de rémunération de CFE vise à attirer, à retenir, à motiver les ouvriers, les employés et les cadres de l'entreprise.

Afin d'aider le comité des nominations et des rémunérations à analyser le contexte concurrentiel ainsi que d'autres facteurs utiles à l'évaluation en matière de rémunération, le comité peut recourir aux services de consultants en rémunération de renommée internationale.

Pour l'année 2013, aucune modification n'a été apportée en matière de politique de rémunération par rapport à l'exercice précédent.

## 1.1 LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

### 1.1.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2013 de CFE SA a approuvé l'octroi aux administrateurs, en cette qualité, à charge du compte de résultats, d'émoluments consistant en une somme fixe. Ce montant a été fixé à 382.000 euros pour l'ensemble du conseil.

Pour 2013, le conseil d'administration a décidé, selon les règles qu'il édicte, de la répartition entre ses membres de ces émoluments.

Une partie, soit 180.000 euros, a été répartie de façon égale entre chacun des membres du conseil d'administration (hors président du conseil d'administration) (soit 20.000 euros par administrateur, prorata temporis de l'exercice du mandat en cours d'année) et une somme forfaitaire de 77.000 euros a été allouée au président du conseil d'administration.

Une partie, soit 125.000 euros, a été répartie suivant le taux de présence aux séances du conseil d'administration.

De plus, les administrateurs sont remboursés des frais que peut nécessiter l'exercice de leur mandat, dans les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Montant des avantages accordés directement ou indirectement aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leurs mandats au sein du groupe :

(euros)	Emoluments CFE SA	Emoluments Filiales
SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunois	91.423	
Renaud Bentégeat	34.423	
Philippe Delusinne	39.821	
Richard Francioli	32.437	
Bernard Huvelin	26.027	
Christian Labeyrie	34.423	
Jean Rossi	29.232	
Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	34.423	
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	32.821	
Jan Steyaert	32.821	
<b>Total</b>	<b>380.849</b>	<b>0</b>

Aucune convention avec un administrateur non exécutif prévoyant une indemnité de départ n'est entrée en vigueur ou n'a été prolongée depuis le 3 mai 2010 (date de l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010). Par ailleurs, aucun administrateur non exécutif ne bénéficie d'une rémunération variable.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, il sera proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, prorata temporis de l'exercice de leur mandat.

Il sera en outre proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance.

Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations sont inchangées.

### 1.1.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Philippe Delusinne	4.000
Christian Labeyrie	5.000
Jan Steyaert	10.000
<b>Total</b>	<b>19.000</b>

### 1.1.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Le comité des nominations et des rémunérations est constitué d'administrateurs non exécutifs dont la majorité sont des administrateurs indépendants.

Richard Francioli	4.000
Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert	5.000
SPRL Ciska Servais, représentée par Madame Ciska Servais	10.000
<b>Total</b>	<b>19.000</b>

## 1.2 LA DIRECTION DE CFE

Les structures sociales de CFE sont adaptées aux prérogatives auxquelles répond la création d'une société holding, d'une part, et aux exigences liées à son organisation par pôles d'activité, d'autre part.

Chaque pôle, représentant un portefeuille d'activités, est composé de plusieurs sociétés filiales et éventuellement de succursales, lesquelles constituent un centre de profit et représentent en général un métier sur une zone géographique d'action définie. Chaque filiale est dirigée par un conseil d'administration et un directeur, chaque succursale est dirigée par un directeur. L'organisation unique de la gestion des filiales et des succursales consiste donc en une délégation particulière de pouvoirs à un groupe de personnes, les directeurs, permettant le recours à des dirigeants actifs et assurant une bonne organisation opérationnelle des pôles d'activité.

Ces structures sociales assurant l'équilibre des pouvoirs et le bon fonctionnement de CFE, la société décide que le steering committee, n'est pas constitué comme comité de direction au sens de l'article 524bis du Code des sociétés mais elle a toutefois anticipé l'avenir en prévoyant cette possibilité dans les statuts.

Les personnes chargées de la conduite effective des activités sont donc l'administrateur délégué en premier lieu et les membres du steering committee en second lieu.

### 1.2.1 LE STEERING COMMITTEE

Les membres du steering committee sont :

- Renaud Bentégeat
- Frédéric Claes SA, représentée par Frédéric Claes
- Artist Valley SA, représentée par Jacques Lefèvre
- Gabriel Marijsse
- Jacques Ninanne,
- Patrick Verswijvel
- Yves Weyts
- Diane Zygas

M. Fabien De Jonge, appelé le 1<sup>er</sup> mars 2014 à succéder à M. Jacques Ninanne en tant que directeur financier et administratif, assiste également aux réunions du steering committee.

### 1.2.2 COMITÉ D'ORIENTATION

Un Comité d'Orientation rassemble les membres du steering committee ainsi que les principaux dirigeants du groupe, à savoir :

- Lode Franken
- Michel Guillaume
- Youssef Merdassi
- Patrick Van Craen

## 1.3 LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU STEERING COMMITTEE

### 1.3.1 RÉMUNÉRATION DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Il n'y a pas eu de changement dans la politique de rémunération en 2013. La rémunération fixe, la rémunération variable et les autres avantages ont été examinés par le comité des nominations et des rémunérations.

Après échange d'informations et de points de vue, plus spécialement l'examen de la performance pour la rémunération variable, le comité des nominations et des rémunérations a fait les recommandations au conseil d'administration qui statue en la matière.

L'année de référence pour l'administrateur délégué (et pour les autres membres du steering committee) pour l'attribution d'une rémunération variable court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre; le cas échéant, les versements interviennent en avril de l'année suivante.

Au titre de ses fonctions exécutives au sein du groupe CFE, l'administrateur délégué, outre la rémunération de son mandat d'administrateur, soit 34.423 euros, a perçu une rémunération annuelle brute qui s'élève à 195.370 euros, à laquelle ne s'est pas ajoutée une rémunération variable.

L'administrateur délégué dispose en plus d'un logement et d'un véhicule de société, soit l'équivalent de 48.392 euros pour 2013. Il ne bénéficie pas en 2013, à charge de CFE, d'un plan de pension.

CFE n'a pas accordé en 2013 de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société à l'administrateur délégué.

### 1.3.2 LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU STEERING COMMITTEE, AUTRES QUE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

La politique de rémunération est demeurée inchangée par rapport aux exercices précédents. Elle est calculée de manière à

- ce que la société puisse attirer, motiver et garder les talents exécutifs de haut niveau et à grand potentiel,
- stimuler et récompenser les performances personnelles.

Les propositions de rémunérations fixe et variable pour les membres du steering committee, autres que l'administrateur délégué, font l'objet d'une attention toute particulière par l'administrateur délégué et le directeur des ressources humaines du groupe. Celles-ci sont présentées au comité des nominations et des rémunérations.

Le comité entend les explications et, après discussions et échanges de points de vue entre ses membres, soumet les propositions définitives au conseil d'administration qui statue en la matière.

Le salaire annuel de base constitue la rémunération fixe et est basée sur une grille définie par la structure salariale existante dans le groupe CFE. Il existe une marge d'appréciation en fonction de l'expérience, de la fonction, de la rareté des compétences techniques, des performances, etc.

Pour les membres opérationnels du steering committee, c'est-à-dire pour les responsables de centres de profit (filiales et succursales), le système de rémunération variable est fonction du niveau de la performance individuelle.

- Il est directement lié à la performance économique de leur secteur de responsabilité soit le rapport entre le résultat net avant impôts et le chiffre d'affaires de l'exercice. Ce résultat, en pourcentage, est confronté à une grille reprenant un multiple de la rémunération fixe pouvant aller de zéro jusqu'à 12 mois appelé «montant de base».
- Le taux de fréquence des accidents du travail, en fonction de l'objectif fixé en début d'exercice pour le secteur d'activité, influence négativement de 20% le montant de base si l'objectif n'est pas atteint
- L'adhésion aux valeurs du groupe CFE, qui influence également le montant de base de 20%, recouvre plusieurs aspects :
  - la fidélisation et la satisfaction du client
  - le partage d'informations commerciales à travers le groupe CFE
  - la solidarité entre les membres du steering committee par l'encouragement de la mobilité du personnel et la gestion des ressources humaines (la rétention du personnel, les entretiens d'évaluation, la formation, etc.)
- La rémunération variable peut donc aller de zéro à 12 mois de rémunération fixe

Pour les directeurs fonctionnels du steering committee, la rémunération variable tient compte de plusieurs éléments, à savoir :

- le résultat global du groupe CFE
- le fonctionnement du département dont ils ont la charge
- éventuellement la réalisation d'objectifs spécifiques qui leur ont été assignés en début d'exercice par l'administrateur délégué
- l'adhésion aux valeurs du groupe CFE
- la rémunération variable peut être nulle si les prestations sont insatisfaisantes

L'année de référence pour les membres du steering committee pour l'attribution d'une rémunération variable court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ; le cas échéant, les versements interviennent en avril de l'année suivante.

Les membres du steering committee autres que l'administrateur délégué ont perçu :

Rémunérations fixes et honoraires	1.553.386
Rémunérations variables	472.342
Versements aux diverses assurances (plans de pension, hospitalisation, accidents)	331.770
Frais de véhicule de fonction	97.914
<b>Total</b>	<b>2.455.412</b>

Différents types de plan de pension couvrent les membres du steering committee. En effet, certains bénéficient d'un plan «but à atteindre» qui est différent selon une date pivot du 1/07/1986.

Afin d'avoir une gestion homogène de ces membres du steering committee, un plan «chapeau» à prestations définies a été instauré depuis 2007. Le 'service cost' (IFRS) pour les plans à «prestations fixes» s'élèvent à 265.491 euros pour l'exercice 2013.

CFE n'a pas accordé de primes de prestations en actions, d'options ou autres droits à acquérir des actions de la société aux membres du steering committee.

## 1.4 INDEMNITÉ DE DÉPART

En ce qui concerne les règles en matière d'indemnité de départ, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, d'application après le 3 mai 2010 et convenues avec l'administrateur délégué et les membres du steering committee, l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011 a approuvé le texte qui suit :

1. La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut «salarié» et toutes autres conventions existantes restent en vigueur.

Pour les membres salariés du steering committee de la société qui n'ont pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui leur sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui leur sera payée sera déterminé, conformément à la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail, sur la base des critères habituellement retenus par les cours et tribunaux belges afin de déterminer la durée raisonnable du préavis ou le montant raisonnable de l'indemnité de départ sans toutefois excéder le résultat de la grille Claeys.

- Gabriel Marijsse
- Jacques Ninanne
- Patrick Verswijvel
- Yves Weyts

*Modification à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à proposer à l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 en matière d'indemnité de départ :*

En ce qui concerne les règles en matière d'indemnité de départ, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, d'application après le 3 mai 2010 et convenues avec l'administrateur délégué et les membres du steering committee, l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 a approuvé le texte qui suit :

1. La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut «salarié» et toutes autres conventions existantes restent en vigueur.

Pour les membres salariés du steering committee de la société qui n'ont pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui leur sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui leur sera payée sera déterminé, conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au M.B. du 31 décembre 2013.

- Gabriel Marijsse
- Patrick Verswijvel
- Yves Weyts
- Fabien De Jonge à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014.

2. En ce qui concerne les indemnités de départ d'application après le 3 mai 2010 convenues avec l'administrateur délégué et les membres du steering committee; une convention est entrée en vigueur le 18 novembre 2011 pour Madame Diane Rosen, épouse Zygas.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations du 28 septembre 2011. Une ancienneté fictive de minimum 12 années a été accordée dans le statut de salarié sans toutefois excéder le résultat de la grille Claeys (voir ci-dessus).

Modification à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à proposer à l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 en matière d'indemnité de départ:

En ce qui concerne les indemnités de départ d'application après le 3 mai 2010 convenues avec l'administrateur délégué et les membres du steering committee, une convention est entrée en vigueur le 18 novembre 2011 pour Madame Diane Rosen, épouse Zygas.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations du 28 septembre 2011. Une ancienneté fictive de minimum 12 années a été accordée dans le statut de salarié conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au M.B. du 31 décembre 2013.

3. Les conventions existantes avant le 3 mai 2010 sont les suivantes :

- Frédéric Claes SA, représentée par Monsieur Frédéric Claes : Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.
- Artist Valley SA, représentée par Monsieur Jacques Lefèvre : Le montant prévu en cas de cessation des relations contractuelles est cohérent avec les usages en la matière.

### 1.5 RÉMUNÉRATION VARIABLE DES MEMBRES DU STEERING COMMITTEE

En ce qui concerne les règles en matière de rémunération variable, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, à partir de l'exercice débutant après le 31 décembre 2010, l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011 a approuvé ce qui suit :

*«pour le CEO et les membres du steering committee, les modalités et les critères d'attribution existants seront maintenus pendant une période de 3 ans, à savoir la rémunération variable en fonction des performances économiques, de l'attention portée à la sécurité des hommes et de l'adhésion aux valeurs du groupe.*

*En effet, la législation actuelle qui impose l'étalement sur 3 années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement) à un steering committee où certains des membres sont proches de l'âge de la retraite, de la prépension».*

**Proposition :** le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014 de prolonger la dérogation pour une période de 3 ans.

### 1.6 INFORMATION SUR LE DROIT DE RECOUVREMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE SUR LA BASE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES ERRONÉES DES MEMBRES DU STEERING COMMITTEE

Les contrats entre les membres du steering committee et la société prévoient un droit de recouvrement, au profit de la société, de la rémunération variable accordée sur la base de données financières incorrectes.

## Politique d'assurance

CFE assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance «Tous risques chantiers» et couvre sa responsabilité civile exploitation et après travaux pour des montants suffisants. Le risque de terrorisme est cependant exclu de la couverture «Tous risques chantiers».

## Rapports spéciaux

Le 3 octobre 2013, le conseil d'administration de CFE a établi un rapport spécial, en application de l'article 602 § 1<sup>er</sup> du Code des sociétés, au soutien de la proposition soumise à l'assemblée générale de la société d'augmenter le capital social en contrepartie d'un apport en nature par la société anonyme Ackermans & van Haaren de 2.256.450 actions nominatives de la société anonyme Dredging, Environmental & Marine Engineering NV en contrepartie de l'émission de 12.222.222 nouvelles actions de la société.

## Offre publique d'acquisition

En application de l'article 34 de l'Arrêté Royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, la Compagnie d'Entreprises CFE SA expose que :

- l'organe d'administration a le pouvoir d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant maximum de 2.500.000 euros (article 4 des Statuts), étant rappelé que l'exercice de ce pouvoir est limité en cas d'offre publique d'acquisition par l'article 607 du Code des sociétés
- l'organe d'administration a le pouvoir d'acquiescer un maximum de 10% d'actions propres de la société (article 14 bis des statuts).

## Acquisitions

CFE a acquis, au cours de l'exercice, pour un prix de 123.500 euros, le solde (35%) des titres de la société Brantegem NV.

## Création de succursales

Au cours de l'exercice, CFE a créé une succursale en Roumanie. En fin d'exercice, le conseil d'administration a donné son accord pour supprimer cette succursale.

## Éléments postérieurs à la clôture

Le 11 février 2014, la société anonyme Ackermans & van Haaren a lancé une offre obligatoire conformément à l'article 5 de la loi OPA et au chapitre III de l'arrêté royal OPA. L'offre est inconditionnelle et rémunérée en espèces. Le prix offert est de 45 euros pour chaque action (coupon n°7 et suivants attachés). Cette offre doit se terminer le 5 mars 2014.

## Recherche et développement

DEME poursuit de façon permanente des recherches pour accroître l'efficacité de sa flotte. Elle mène également, en partenariat avec les universités et la Région Flamande, des études afin de développer la production d'énergie durable en

milieu marin. Elle mène également, en partenariat avec des entreprises privées, des études portant sur les techniques d'exploitation des matériaux rares en mer.

## Information sur les tendances

Le niveau élevé du carnet de commandes permet d'entrevoir pour 2014 des perspectives favorables pour le pôle dragage et environnement et le redressement des activités contracting.

## Comité d'audit

Monsieur Jan Steyaert préside le comité d'audit. Il répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés.

Monsieur Jan Steyaert a obtenu un diplôme à orientation économique et financière. Il a exercé de nombreuses activités professionnelles, en particulier au sein d'un cabinet de réviseurs d'entreprises et au sein de Telindus, société cotée en bourse, où il remplit successivement les fonctions de CFO, CEO et président du conseil d'administration. Ces éléments justifient les compétences en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Jan Steyaert.

## Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2014

Le conseil d'administration invite les actionnaires et les obligataires à assister à l'**assemblée générale ordinaire** qui se tiendra au siège social de la société, avenue Herrmann-Debroux, 40-42, à 1160 Bruxelles, **le mercredi 30 avril 2014 à 15 heures**.

### ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE:

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013**

2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013**

3. **Approbation des comptes annuels**

#### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

4. **Approbation des comptes annuels consolidés**

#### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2013 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration.

5. **Affectation du bénéfice – Approbation du dividende**

#### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 1,15 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,8625 euro par action. Le dividende sera mis en paiement à partir du 28 mai 2014.

## 6. Rémunération

### 6.1 Approbation du rapport de rémunération

#### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le rapport de rémunération tel qu'établi par le conseil d'administration.

Les c.v. des administrateurs sont disponibles sur le site internet [www.cfe.be](http://www.cfe.be).

### 6.2 Emoluments annuels administrateurs et commissaire

#### Proposition de résolution :

Conformément à l'article dix-sept des statuts, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver, avec effet au 1er janvier 2014, l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs d'emoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, *prorata temporis* de l'exercice de leur mandat en cours d'année.

Il est en outre proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations sont inchangées.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver l'octroi au commissaire d'une rémunération de 174.500 euros par an pour l'exercice de son mandat.

### 6.3 Indemnité de départ

#### Proposition de résolution :

En ce qui concerne les règles en matière d'indemnité de départ, en application de la loi du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, d'application après le 3 mai 2010, et telles que convenues avec l'administrateur délégué et les membres du « *steering committee* », il est proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver ce qui suit :

- « La loi sur les contrats de travail sera d'application pour les personnes sous statut « salarié » et toutes autres conventions existantes restent en vigueur.
- Pour les membres salariés du « *steering committee* » de la société qui n'ont pas conclu de convention en matière d'indemnité de départ avant le 3 mai 2010, en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur (en dehors de toute faute grave), la durée du préavis qui leur sera notifiée ou le montant de l'indemnité de départ qui leur sera payée sera déterminé, conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au M.B. du 31 décembre 2013. Ceci concerne les membres suivants ;

- Gabriel Marijsse
- Patrick Verswijvel
- Yves Weyts
- Fabien De Jonge à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014.

- une convention a été conclue avec Madame Diane Rosen, épouse Zygas et est entrée en vigueur le 18 novembre 2011. Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 28 septembre 2011 sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Une ancienneté fictive de minimum 12 années a été accordée dans le statut de salarié conformément à la loi du 26 décembre 2013 relative à l'introduction du statut unique, publiée au M.B. du 31 décembre 2013. »

### 6.4 Rémunération variable des membres du steering committee

#### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de prolonger la dérogation qui avait été accordée par l'assemblée générale ordinaire du

5 mai 2011. Par conséquent, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver le texte suivant:

« Pour le CEO et les membres du *steering committee*, les modalités et les critères d'attribution de la rémunération variable existants seront maintenus pendant une période de trois ans, à savoir ; la rémunération variable en fonction des performances économiques, de l'attention portée à la sécurité des hommes et de l'adhésion aux valeurs du Groupe. En effet, la législation actuelle qui impose l'étalement sur trois années de la rémunération variable et des critères y afférents n'est pas appropriée (et s'applique donc difficilement au *steering committee* dont certains des membres sont proches de l'âge de la retraite, de la préretraite ou de la prépension ».

## 7. Décharge aux administrateurs

### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

## 8. Décharge au commissaire

### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2013.

## 9. Nominations

### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de SA C.G.O., représentée par Monsieur Philippe Delaunoy, pour un terme de deux (2) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016. SA C.G.O n'est pas un administrateur indépendant.

### Proposition de résolution :

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder au renouvellement du mandat d'administrateur de Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert pour un terme de deux (2) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2016. Consuco SA, représentée par Monsieur Alfred Bouckaert, répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

## FORMALITÉS D'ADMISSION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### 1. Actionnaires qui souhaitent participer personnellement à l'assemblée générale

Seuls les actionnaires qui sont détenteurs d'actions CFE au plus tard le 14<sup>ème</sup> jour précédant les assemblées générales, soit le 16 avril 2014 à minuit, heure belge (la « Date d'enregistrement ») et qui confirment leur intention de participer à l'assemblée générale ordinaire et/ou à l'assemblée générale extraordinaire au plus tard le 24 avril 2014 à minuit, heure belge, seront admis à y assister soit en personne soit par mandataire.

- Pour les détenteurs d'actions nominatives, la preuve de la détention d'actions à la Date d'enregistrement résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives de CFE à cette date. Par ailleurs, chaque actionnaire veillera à remplir le formulaire « Intention de participation à l'assemblée générale » disponible sur le site [www.cfe.be](http://www.cfe.be) et à le renvoyer au plus tard le 24 avril 2014 à minuit, heure belge, soit par courrier postal à l'attention de Monsieur

Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse [general\\_meeting@cfe.be](mailto:general_meeting@cfe.be).

- Pour les détenteurs d'actions dématérialisées, la preuve de la détention à la Date d'enregistrement résultera de leur inscription dans les comptes du teneur de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation à la Date d'enregistrement. Par ailleurs, chaque actionnaire veillera à informer sa banque au plus tard le 24 avril 2014 à minuit, heure belge, de son intention de participer à l'assemblée générale ordinaire et/ou à l'assemblée générale extraordinaire ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles il souhaite participer.

### 2. Actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'assemblée générale

Chaque actionnaire qui détient des actions à la Date d'enregistrement peut se faire représenter lors de l'assemblée générale ordinaire et/ou de l'assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter compléteront et signeront la procuration disponible sur le site internet [www.cfe.be](http://www.cfe.be) et l'envoieront soit par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse [general\\_meeting@cfe.be](mailto:general_meeting@cfe.be) au plus tard le 24 avril 2014, à minuit, heure belge. Si la procuration est envoyée par courrier électronique, le mandataire devra se munir de la procuration originale signée le jour de l'assemblée.

### 3. Actionnaires qui souhaitent voter par correspondance

Chaque actionnaire qui détient des actions à la Date d'enregistrement peut voter par correspondance à l'assemblée générale ordinaire et/ou de l'assemblée générale extraordinaire.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance compléteront et signeront le formulaire de vote par correspondance disponible sur le site internet [www.cfe.be](http://www.cfe.be) et enverront l'original signé uniquement par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem. L'actionnaire qui vote par correspondance veillera à remplir obligatoirement le sens de son vote sur le formulaire.

### 4. Actionnaires qui souhaitent inscrire des nouveaux sujets à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital peuvent requérir l'inscription de sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et/ou de l'assemblée générale extraordinaire ainsi que déposer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter déjà inscrits à l'ordre du jour ou à inscrire à l'ordre du jour.

Les actionnaires qui souhaitent inscrire des sujets à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et/ou de l'assemblée générale extraordinaire ou formuler des propositions de décision, devront:

- adresser leur demande écrite à la société, au plus tard le 8 avril 2014, à minuit, heure belge, soit par courrier postal à l'attention de Monsieur Fabien De Jonge, Directeur Financier et Administratif, avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Auderghem, soit par courrier électronique à l'adresse [general\\_meeting@cfe.be](mailto:general_meeting@cfe.be)
- prouver qu'à la date de leur demande, ils détiennent seuls ou ensemble au moins 3% du capital de la société et joindre à leur demande soit un certificat constatant l'inscription du nombre d'actions nominatives correspondantes dans le registre des actions nominatives qu'ils auront demandé préalablement à la société, soit une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation,

- certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes
- joindre à leur demande, selon le cas, le texte des sujets à inscrire à l'ordre du jour et des propositions de décision y afférentes, ou le texte des propositions de décision à ajouter à l'ordre du jour

Le cas échéant, CFE publiera au plus tard le **15 avril 2014**, un ordre du jour complété de l'assemblée générale ordinaire et/ou de l'assemblée générale extraordinaire, selon les mêmes modalités que le présent ordre du jour. CFE publiera simultanément sur son site internet les formulaires de vote par procuration ainsi que les formulaires de vote par correspondance complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions y afférentes et/ou des propositions de décisions seules qui auraient été formulées.

Les procurations et les formulaires de vote par correspondance qui auront été adressés à la société avant le **15 avril 2014** resteront valables pour les sujets à l'ordre du jour qu'ils couvrent. Par ailleurs, dans le cadre du vote par procuration, le mandataire sera autorisé à voter sur les nouveaux sujets à l'ordre du jour et/ou sur les nouvelles propositions de décisions, sans qu'une nouvelle procuration ne soit requise, si le formulaire de procuration l'y autorise expressément. Le formulaire de procuration peut également préciser que dans ce cas, le mandataire est tenu de s'abstenir.

#### **5. Actionnaires qui souhaitent poser des questions à l'assemblée générale**

Chaque actionnaire a le droit de poser des questions aux administrateurs et/ou au commissaire lors de l'assemblée générale ordinaire et/ou de l'assemblée générale extraordinaire. Les questions peuvent être posées oralement lors de l'assemblée ou par écrit avant l'assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent poser des questions par écrit avant les assemblées devront adresser leur(s) question(s) par courrier électronique à la société au plus tard le **24 avril 2014**, à minuit, heure belge, à l'adresse [general\\_meeting@cfe.be](mailto:general_meeting@cfe.be). Seules les questions écrites posées par les actionnaires qui auront satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée (voir point 1) recevront une réponse en assemblée.

#### **6. Droit pour les obligataires d'assister à l'assemblée générale**

Les porteurs d'obligations peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire et/ou l'assemblée générale extraordinaire, avec voix consultative seulement, en établissant leur qualité d'obligataire par la production, le jour de l'assemblée générale, d'une attestation délivrée par leur intermédiaire financier auprès duquel ils détiennent leurs obligations.

#### **7. Mise à disposition des documents**

Chaque actionnaire et chaque porteur d'obligation peut obtenir gratuitement, au siège social de la société (avenue Herrmann-Debroux, 40-42 à 1160 Bruxelles), pendant les heures de bureau, une copie intégrale des comptes annuels, des comptes annuels consolidés, du rapport de gestion, de des ordres du jour et des formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance ainsi que des formulaires d'intention de participation. Les demandes pour l'obtention d'une copie gratuite peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse [general\\_meeting@cfe.be](mailto:general_meeting@cfe.be).

#### **8. Site internet**

L'ensemble des informations relatives aux assemblées générales de ce 30 avril 2014, en ce compris, l'ensemble des documents qui y sont relatifs, sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse [www.cfe.be](http://www.cfe.be).

# *Etats financiers consolidés*



## TABLE DES MATIÈRES

### **DÉFINITIONS**

### **NOTE PRÉLIMINAIRE**

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Compte de résultats consolidé  
Etat consolidé du résultat global  
Etat consolidé de la situation financière  
Tableau consolidé des flux de trésorerie  
État consolidé des variations des capitaux propres  
Notes aux états financiers consolidés  
Rapport du commissaire

### **ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES**

Etats de la situation financière et  
du résultat global statutaires  
Analyse de l'état du résultat global et  
de l'état de la situation financière

# Définitions

<b>Entreprises associées</b>	Sociétés dans lesquelles le groupe CFE détient une influence notable et qui sont mises en équivalence
<b>Capitaux employés</b>	Immobilisations incorporelles + goodwill + immobilisations corporelles + fonds de roulement
<b>Fonds de roulement</b>	Stocks + créances commerciales et autres créances d'exploitation + autres actifs courants + actifs non courants détenus en vue de la vente – autres provisions courantes – dettes commerciales et autres dettes d'exploitation – passifs d'impôts exigibles – autres passifs courants
<b>EBIT</b>	Résultat opérationnel
<b>EBITDA</b>	EBIT + amortissements et dépréciations + autres éléments non cash + part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

## Note préliminaire

Le 24 décembre 2013, le groupe CFE a acquis une participation complémentaire de 50% dans DEME, suite à la réalisation des conditions suspensives auxquelles cette augmentation de capital était soumise.

A la suite de ces opérations, CFE acquiert le contrôle exclusif sur DEME, portant sa participation dans DEME de 50% à 100%. Il en résulte pour CFE un changement de méthode de consolidation de DEME : celle-ci reste consolidée selon la méthode proportionnelle jusqu'au 24 décembre 2013, date à partir de laquelle elle est consolidée par intégration globale.

Les données consolidées relatives aux comptes de résultats et aux flux de trésorerie pour l'exercice 2013 ne prennent en compte que 50% de l'activité de DEME. Par contre, les données relatives à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 intègrent les actifs et passifs de DEME à 100%. Il en va de même pour le carnet de commandes.

## COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2013	2012*
<b>Chiffre d'affaires</b>	4	<b>2.267.257</b>	<b>1.898.302</b>
Produits des activités annexes	6	87.925	72.155
Achats		(1.446.118)	(1.132.066)
Rémunérations et charges sociales	7	(410.660)	(372.172)
Autres charges opérationnelles	6	(300.745)	(265.374)
Dotations aux amortissements	12-14	(126.670)	(119.683)
Regroupement d'entreprises - Acquisition DEME	5	111.624	0
Dépréciation des goodwill - DEME	13	(207.411)	0
Dépréciation des goodwill - autres	13	(3.795)	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(28.593)</b>	<b>81.162</b>
Coûts de l'endettement financier brut	8	(31.749)	(24.134)
Produits financiers des placements de trésorerie	8	5.448	5.193
Autres charges financières	8	(22.388)	(19.174)
Autres produits financiers	8	9.493	9.494
<b>Résultat financier</b>		<b>(39.196)</b>	<b>(28.621)</b>
<b>Résultat avant impôts pour la période</b>		<b>(67.789)</b>	<b>52.541</b>
Impôts sur le résultat	10	(27.317)	(3.505)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(95.106)</b>	<b>49.036</b>
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	15	6.953	489
<b>Résultat (y compris parts des participations ne donnant pas le contrôle) pour l'exercice</b>		<b>(88.153)</b>	<b>49.525</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	9	6.918	(162)
<b>Résultat - Part du groupe</b>		<b>(81.235)</b>	<b>49.363</b>
Résultat net part du groupe par action, en moyenne pondérée des actions (EUR) (base et dilué)	11	(6,10)	3,77

## ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2013	2012*
<b>Résultat - Part du groupe</b>		<b>(81.235)</b>	<b>49.363</b>
<b>Résultat (y compris part des participations ne donnant pas le contrôle) pour la période</b>		<b>(88.153)</b>	<b>49.525</b>
Variations de juste valeur liées aux instruments de couverture		10.395	(10.045)
Ecarts de conversion		(3.398)	2.639
Impôt différés	10	(3.532)	4.018
Acquisition DEME- Retraitement des réserves recyclables	5	7.902	0
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>11.367</b>	<b>(3.388)</b>
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	23	(3.538)	(6.147)
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>(3.538)</b>	<b>(6.147)</b>
<b>Total autres éléments du résultat global</b>		<b>7.829</b>	<b>(9.535)</b>
<b>Résultat global :</b>		<b>(80.326)</b>	<b>39.990</b>
- Part du groupe		(73.544)	39.920
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		(6.782)	70
Résultat global part du groupe par action, en moyenne pondérée des actions (EUR) (base et dilué)	11	(5,52)	3,05

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2013	2012*	2011*
Immobilisations incorporelles	12	19.204	12.651	9.839
Goodwill	13	291.873	33.401	28.725
Immobilisations corporelles	14	1.753.779	980.434	899.618
Immeubles de placement		0	2.056	7.067
Sociétés mises en équivalence	15	39.752	18.364	15.128
Autres actifs financiers non courants	16	96.212	56.586	30.631
Instruments dérivés non courants	27	286	0	0
Autres actifs non courants	17	12.766	9.283	10.923
Actifs d'impôts différés	10	37.832	22.787	11.412
<b>Total actifs non courants</b>		<b>2.251.704</b>	<b>1.135.562</b>	<b>1.013.343</b>
Stocks	19	215.883	186.534	158.850
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	20	1.116.915	732.466	761.407
Autres actifs courants	20	101.030	84.240	60.242
Instruments dérivés courants	27	0	0	148
Actifs financiers courants		594	153	1.759
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	474.793	260.602	208.347
<b>Total actifs courants</b>		<b>1.909.215</b>	<b>1.263.995</b>	<b>1.190.753</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>4.160.919</b>	<b>2.399.557</b>	<b>2.204.096</b>
Capital		41.330	21.375	21.375
Prime d'émission		800.008	62.551	62.551
Résultats non distribués		358.124	460.306	425.999
Plan de pension à prestations définies		(5.782)	(8.101)	(1.954)
Réserves liées aux instruments financiers		(351)	(17.673)	(11.646)
Écarts de conversion		(176)	6.154	3.423
Capitaux propres – Part du groupe CFE		1.193.153	524.612	499.748
Participations ne donnant pas le contrôle	9	9.935	6.227	7.059
<b>Capitaux propres</b>		<b>1.203.088</b>	<b>530.839</b>	<b>506.807</b>
Engagements de retraites et avantages du personnel	23	40.724	21.239	16.674
Provisions	24	10.962	10.679	10.613
Autres passifs non courants		53.382	70.745	82.833
Emprunts obligataires	26	199.639	100.000	0
Dettes financières	26	649.186	379.120	434.896
Instruments dérivés non-courants	27	38.603	32.853	24.694
Passifs d'impôts différés	10	14.775	13.789	12.630
<b>Total passifs non courants</b>		<b>1.007.271</b>	<b>628.425</b>	<b>582.340</b>
Provisions courantes	24	50.657	35.820	47.587
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	20	1.045.907	689.475	635.159
Passifs d'impôts exigibles		78.836	21.579	24.975
Dettes financières	26	407.358	181.474	124.268
Instruments dérivés courants	27	2.538	4.201	5.646
Autres passifs courants	20	365.264	307.744	277.314
<b>Total passifs courants</b>		<b>1.950.560</b>	<b>1.240.293</b>	<b>1.114.949</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>4.160.919</b>	<b>2.399.557</b>	<b>2.204.096</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

## TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	Notes	2013	2012*
<b>Activités opérationnelles</b>			
Résultat – Part du groupe		(81.235)	49.363
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles et immeubles de placement		126.670	119.683
Dotations nettes aux provisions		6.503	(13.012)
Réduction de valeur sur actifs courants et non courants		101.688	10.559
Ecarts de change étranger non réalisés (bénéfice)/perte		3.274	685
Produits d'intérêts & d'actifs financiers		(5.448)	(5.721)
Charges d'intérêts		31.374	22.439
Variation de la juste valeur des instruments dérivés		(3.083)	680
Perte/(bénéfice) relatifs à la cession des immobilisations corporelles		(2.914)	(3.489)
Charges d'impôts de l'exercice		27.317	3.505
Participations ne donnant pas le contrôle		(6.918)	162
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		(6.953)	(489)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement</b>		<b>190.275</b>	<b>184.365</b>
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances courantes et non courantes		(123.502)	(32.449)
Diminution/(augmentation) des stocks		(6.479)	(25.936)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et des autres dettes courantes		39.166	57.162
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>99.460</b>	<b>183.142</b>
Intérêts payés		(31.374)	(22.439)
Intérêts reçus		5.448	5.193
Impôts sur le résultat payés /reçus		(8.649)	(15.888)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>64.885</b>	<b>150.008</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Vente d'immobilisations		6.477	13.626
Acquisition d'immobilisations		(68.554)	(203.930)
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		(2.117)	(4.431)
Vente de filiale		5.358	0
Acquisition DEME	5	166.702	0
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	15	(247)	(2.236)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement</b>		<b>107.619</b>	<b>(196.971)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emprunts		253.678	207.483
Remboursements des dettes		(195.949)	(97.275)
Dividendes payés		(15.056)	(15.056)
Transactions avec minoritaires	5	(1.543)	0
<b>Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement</b>		<b>41.130</b>	<b>95.152</b>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie</b>		<b>213.634</b>	<b>48.189</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21	260.602	208.347
Effets de change		557	4.066
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	21	474.793	260.602

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2013

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserve liée aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2012	21.375	62.551	460.012	0	(17.673)	6.154	532.419	6.227	538.646
IAS19 amendée			294	(8.101)			(7.807)		(7.807)
Après révision IAS19	21.375	62.551	460.306	(8.101)	(17.673)	6.154	524.612	6.227	530.839
Résultat global de la période			(81.235)	(3.301)	17.322	(6.330)	(73.544)	(6.782)	(80.326)
Augmentation de capital et acquisition DEME	19.955	737.457	(5.620)	5.620			757.412	13.238	770.650
Dividendes payés aux actionnaires			(15.056)				(15.056)		(15.056)
Dividendes des minoritaires								(840)	(840)
Modification de périmètre			(271)				(271)	(1.908)	(2.179)
Décembre 2013	41.330	800.008	358.124	(5.782)	(351)	(176)	1.193.153	9.935	1.203.088

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 \*

(milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Résultats non distribués	Plans de pensions à prestations définies	Réserve liée aux instruments de couverture	Écarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Décembre 2011	21.375	62.551	425.999	0	(11.646)	3.423	501.702	7.059	508.761
IAS19 amendée				(1.954)			(1.954)		(1.954)
Après révision IAS19	21.375	62.551	425.999	(1.954)	(11.646)	3.423	499.748	7.059	506.807
Résultat global de la période			49.363	(6.147)	(6.027)	2.731	39.920	70	39.990
Dividendes payés aux actionnaires			(15.056)				(15.056)		(15.056)
Dividendes des minoritaires								(902)	(902)
Décembre 2012	21.375	62.551	460.306	(8.101)	(17.673)	6.154	524.612	6.227	530.839

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

### CAPITAL ET RÉSERVES

Le capital au 31 décembre 2013 est constitué de 25.314.482 actions ordinaires. Il s'agit d'actions sans désignation de valeur nominale. Les propriétaires d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes et ont le droit à une voix par action aux assemblées générales des actionnaires de la société.

Le 27 février 2014, un dividende de 29.112 milliers d'euros, correspondant à 1,15 EUR brut par action, a été proposé par le conseil d'administration. Le dividende final proposé est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale. L'affectation du résultat n'a pas été comptabilisée dans les états financiers au 31 décembre 2013.

Le dividende final pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 était de 1,15 EUR brut par action.

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013**

<b>1. Principes généraux</b>	<b>171</b>
<b>2. Principes comptables significatifs</b>	<b>172</b>
<b>3. Méthodes de consolidation</b>	<b>183</b>
Périmètre de consolidation	183
Opérations intra-groupe	184
Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers	184
Opérations en monnaies étrangères	184
<b>4. Information sectorielle</b>	<b>184</b>
Secteurs opérationnels	184
Éléments de l'état consolidé du résultat global	186
Chiffre d'affaires	187
Décomposition du chiffre d'affaires du pôle construction	187
Décomposition du chiffre d'affaires du pôle dragage	187
Carnet de commandes	188
Etat consolidé de la situation financière	188
Tableau résumé consolidé des flux de trésorerie	190
Autres informations	191
Informations géographiques	191
<b>5. Acquisitions et cessions de filiales</b>	<b>191</b>
Acquisitions pour la période au 31 décembre 2013	191
Cessions pour la période au 31 décembre 2013	193
<b>6. Produits des activités annexes et autres charges opérationnelles</b>	<b>194</b>
<b>7. Rémunérations et charges sociales</b>	<b>194</b>
<b>8. Résultat financier</b>	<b>195</b>
<b>9. Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>195</b>
<b>10. Impôts sur le résultat</b>	<b>195</b>
Repris au résultat global	195
Réconciliation du taux de taxation effectif	196
Actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés	196
Différences temporelles ou pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu	197
Produits (charges) d'impôts différés comptabilisés directement dans les capitaux propres	197
<b>11. Résultat par action</b>	<b>197</b>
<b>12. Immobilisations incorporelles autres que goodwill</b>	<b>198</b>
<b>13. Goodwill</b>	<b>200</b>
<b>14. Immobilisations corporelles</b>	<b>202</b>
<b>15. Participations détenues dans des sociétés associées et contrôlées conjointement</b>	<b>204</b>
Sociétés associées	204
Entités contrôlées conjointement	205
<b>16. Autres actifs financiers non courants</b>	<b>205</b>
<b>17. Autres actifs non courants</b>	<b>206</b>
<b>18. Contrats de construction</b>	<b>206</b>
<b>19. Stocks</b>	<b>207</b>
<b>20. Evolution des créances et dettes commerciales et autres créances et dettes d'exploitation</b>	<b>207</b>
<b>21. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>207</b>
<b>22. Subventions</b>	<b>208</b>
<b>23. Avantages au personnel</b>	<b>208</b>
<b>24. Provisions autres qu'engagements de retraites et avantages du personnel non courants</b>	<b>212</b>
<b>25. Actifs et passifs éventuels</b>	<b>212</b>
<b>26. Informations relatives à l'endettement financier net</b>	<b>213</b>
<b>27. Informations relatives à la gestion des risques financiers</b>	<b>214</b>
<b>28. Leasings opérationnels</b>	<b>221</b>
<b>29. Autres engagements donnés</b>	<b>221</b>
<b>30. Autres engagements reçus</b>	<b>222</b>
<b>31. Litiges</b>	<b>222</b>
<b>32. Parties liées</b>	<b>222</b>
<b>33. Honoraires des commissaires</b>	<b>222</b>
<b>34. Événement important survenu après la date de clôture</b>	<b>223</b>
<b>35. Entreprises appartenant au groupe CFE</b>	<b>223</b>

**États financiers consolidés et notes**

Le conseil d'administration a donné son autorisation pour la publication des états financiers consolidés du groupe CFE le 27 février 2014.

Les états financiers consolidés du groupe CFE doivent être lus en parallèle avec le rapport de gestion du conseil d'administration.

**PRINCIPALES TRANSACTIONS EN 2013 ET 2012  
AVEC EFFET SUR LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE CFE****TRANSACTIONS EN 2013****1. PÔLE CONSTRUCTION**

Néant.

**2. PÔLE MULTITECHNIQUE**

Le 28 janvier 2013, le groupe CFE a acquis les 35% des titres de la société Elektro Van De Maele NV dont il n'était pas encore propriétaire. Cette société, qui a été renommée VMA WEST NV, est désormais détenue à 100%. La méthode de consolidation demeure inchangée.

Le 28 mai 2013, le groupe CFE a décidé d'exercer son option d'achat sur le solde des actions détenues dans la SA Brantegem, spécialisée en HVAC et en installations sanitaires, et d'acquérir ainsi les 35% des titres dont il n'était pas encore propriétaire. La société Brantegem est désormais détenue à 100%. La méthode de consolidation demeure inchangée.

Le 7 juin 2013, la société Prodfroid SA, spécialisée dans l'installation de conditionnement d'air et la réfrigération industrielle et commerciale, a changé sa dénomination en Procool SA.

**3. PÔLE PROMOTION ET GESTION IMMOBILIÈRES**

Le 28 février 2013, le groupe CFE, a acquis par sa filiale CLI, et en partenariat avec d'autres promoteurs immobiliers, 33,3% de la société anonyme de droit luxembourgeois, PEF Kons Investment SA, un foncier important au Grand-Duché de Luxembourg, dans le but de développer un projet mixte de bureaux, commerces et logements (Projet Kons Gallery). Cette société est intégrée par mise en équivalence.

Le 1<sup>er</sup> mars 2013, la société CFE SA a acquis 50% des actions des sociétés Rederij Marleen BVBA et Rederij Ishtar BVBA en vue de réaliser une opération immobilière sur des terrains situés à Ostende.

Le 13 juin 2013, le groupe CFE a décidé de céder la totalité de sa participation (66%) dans sa filiale de Property et Facility management Sogesmaint-CB Richard Ellis SA à CBRE. Parallèlement, CFE reprend la participation détenue par Sogesmaint-CB Richard Ellis SA dans sa filiale grand-ducale ainsi que certains contrats de Property et Facility management en Belgique.

Le 11 octobre 2013, le groupe CFE a constitué, via sa filiale en Pologne, la société BPI Obozowa Retail Estate Sp. z o.o. Celle-ci a pour objet le développement de bâtiments résidentiels et non résidentiels. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration globale.

Le 22 octobre 2013, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 16,7% complémentaires des titres de la société Erasmus Gardens SA afin de porter sa participation à 50% des titres.

**4. PÔLE DRAGAGE ET ENVIRONNEMENT**

Durant 2013, DEME a acquis par le biais de ses filiales :

- 100 % de la société nouvellement créée DEME Concessions NV, qui a été intégrée selon la méthode globale
- 35 % de la société nouvellement créée Bluepower NV, qui a été consolidée selon la méthode d'intégration proportionnelle
- 51% de la société nouvellement créée DIAP SHAP Ltd, qui a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle
- 100% de la société nouvellement créée Maritime Services & Solutions SA, qui a été consolidée selon la méthode globale
- 100% de la société nouvellement créée Dragamoz, qui a été consolidée selon la méthode globale
- la part des minoritaires (6%) de la société de Vries, détenant ainsi 100% des parts de cette société
- une part complémentaire de 50% dans la société Novadeal portant ainsi son pourcentage de 50% à 100%. Cette société jusqu'ici intégrée proportionnellement est désormais consolidée par intégration globale
- 18,6% de la société Seastar NV, qui a été intégrée par mise en équivalence

Le 24 décembre 2013, le groupe CFE a acquis une participation complémentaire de 50% dans DEME, suite à la réalisation des conditions suspensives auxquelles cette augmentation de capital était soumise.

La réalisation effective de l'augmentation du capital de CFE par apport en nature par la société anonyme Ackermans & van Haaren (AvH) de 2.256.450 actions de la société Dredging, Environmental & Marine Engineering NV (DEME), en contrepartie de l'émission de 12.222.222 nouvelles actions de CFE, avait été, au préalable, décidée par l'assemblée générale extraordinaire de CFE du 13 novembre 2013.

A la suite de ces opérations, CFE acquiert le contrôle exclusif sur DEME, portant sa participation dans DEME de 50% à 100%. Cette acquisition permettra de développer des synergies fortes entre les activités de « contracting » et celles de dragage, et bénéficier pleinement du réseau commercial international de DEME.

Il en résulte pour CFE un changement de méthode de consolidation de DEME : celle-ci reste consolidée selon la méthode proportionnelle jusqu'au 24 décembre 2013, date à partir de laquelle elle est consolidée par intégration globale.

## 5. PÔLE PPP-CONCESSIONS

Néant.

## 6. PÔLE RAIL-ROUTES

Néant.

# TRANSACTIONS EN 2012

## 1. PÔLE CONSTRUCTION

Au début de l'exercice 2012, la société Aannemingen Van Wellen NV a transféré ses activités routières au nouveau pôle d'activités « rail-routes ». Bien que les activités « bâtiments » et « rail-routes » demeurent dans la même entité juridique « Aannemingen Van Wellen NV », ces activités sont désormais présentées respectivement dans les pôles « construction » et « rail-routes ».

L'activité environnementale de CFE, exécutée au travers de la succursale CFE EcoTech, historiquement présentée au sein du pôle construction, est désormais présentée au sein du pôle multitechnique.

## 2. PÔLE MULTITECHNIQUE

Au début de l'exercice 2012, la succursale CFE EcoTech, active dans le traitement des eaux, a rejoint le pôle « multitechnique ». Son activité est, en effet, étroitement liée à certains métiers électromécaniques réalisés par des entités du pôle « multitechnique ».

Dans cette même optique de réorganisation des pôles, les sociétés ENGEMA SA et Louis Stevens & Co NV, précédemment présentées au sein du pôle « multitechnique », ont également été transférées, début 2012, vers le nouveau pôle d'activités « rail-routes ».

Début octobre 2012, le groupe CFE a acquis la totalité des titres de la société Ariadne NV. Cette société, située au Limbourg, est spécialisée dans l'automatisation de processus industriels.

## 3. PÔLE PROMOTION ET GESTION IMMOBILIÈRES

Le 15 février 2012, le groupe CFE a constitué, par sa filiale en Pologne, 47% des actions de la société Immo-max2 Sp. z o.o. Celle-ci a pour objet le développement d'un projet immobilier résidentiel à Gdansk. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Le 23 février 2012, la société BPI, filiale du groupe CFE, a acquis 50% des titres de la société Les Jardins de Oisquercq SPRL en vue de réaliser une opération immobilière sur un terrain situé à Oisquercq (Tubize). Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, les filiales VM Property I SA et VM Property II SPRL, détenues à 40% par le groupe CFE, ont créé la société VM Office SA pour développer la partie « bureaux » du projet immobilier Van Maerlant à Bruxelles. Cette entité fait l'objet d'une mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Le 27 avril 2012, l'entité CFE Immo, succursale du groupe CFE, a acquis 50% des titres des sociétés Immo Keyenveld 1 SA, Immo Keyenveld 2 SA, Immo PA33 1 SA, Immo PA33 2 SA, Immo PA44 1 SA et Immo PA44 2 SA nouvellement créées dans le cadre du projet « Solvay ». Ce projet consiste en la reconversion du site de l'ancien siège social du groupe Solvay situé à Ixelles. Ces entités ont été intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Le 29 mai 2012, le groupe CFE a acquis, par sa filiale Sogesmaint-CBRE, 32,34% des titres de la société Sogesmaint-CBRE Company Management société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée nouvellement créée. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

La société CFE a acquis respectivement le 27 août 2012 et le 12 décembre 2012 30% des titres des sociétés Foncière de Bavière SA et Bavière Développement SA nouvellement créées. Ces deux sociétés ont pour objet le développement d'un projet immobilier au sein du quartier Bavière à Liège. Ces entités ont été intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, la société CFE a acquis 50% des titres de la société Les Deux Princes Development SA nouvellement créée dans le cadre du projet de reconversion du site de l'ancien siège social du groupe Solvay situé à Ixelles. Cette entité a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle.

#### 4. *PÔLE DRAGAGE ET ENVIRONNEMENT*

Durant 2012, la co-entreprise DEME a acquis par le biais de ses filiales :

- 50% de la société nouvellement créée Oceanflore BV, qui a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle
- 50% de la société nouvellement créée Flidar NV, qui a été intégrée selon la méthode d'intégration proportionnelle
- 100% de la société nouvellement créée DI Ukraine LLC qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale
- 100% de la société Paes Maritiem BV qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale
- 60% de la société Highwind NV qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale ; et
- 100% de la Société de Dragage Luxembourg qui a été intégrée selon la méthode d'intégration globale

#### 5. *PÔLE PPP-CONCESSIONS*

Néant.

#### 6. *PÔLE RAIL-ROUTES*

Le 22 février 2012, le groupe CFE a acquis la totalité des titres de la société Remacom NV, située dans la région gantoise. Cette société est spécialisée dans la pose de voies de chemin de fer.

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

### IFRS TELS QU'ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Les principes comptables retenus sont les mêmes que ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, à l'exception de l'adoption de :

- Application des nouvelles dispositions de la norme IAS 19 Avantages du personnel. Les impacts inhérents à l'application de celle-ci sont décrits dans la note 2.1.

### NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES POUR LA PÉRIODE ANNUELLE OUVERTE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- IAS 19 (révisée 2011) Avantages du personnel (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- Améliorations aux IFRS (2009-2011) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS - Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des IFRS - Emprunts publics (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- Amendements à IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir - Compensation d'actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers - Présentation des autres éléments du résultat global (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat - Impôt différé: Recouvrement des actifs sous-jacents (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)
- IFRIC 20 Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013)

L'application de ces normes et interprétations n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du groupe, à l'exception de l'application des nouvelles dispositions de la norme IAS 19 Avantages du personnel.

### NORMES ET INTERPRÉTATIONS ÉMISES MAIS PAS ENCORE APPLICABLES POUR LA PÉRIODE ANNUELLE OUVERTE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

Le groupe n'a pas anticipé les normes et interprétations suivantes dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2013.

- IFRS 9 Instruments financiers et les amendements liés (non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 10 Etats financiers consolidés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IFRS 11 Partenariats (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IFRS 14 Comptes de report réglementaire (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016)
- IAS 27 Etats financiers individuels (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Améliorations aux IFRS (2010-2012) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations aux IFRS (2011-2013) (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 Etats financiers consolidés et informations à fournir – Sociétés d'investissement (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IAS 19 Avantages au personnel – Cotisations des employés (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 32 Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IAS 36 – Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- Amendements à IAS 39 – Instruments financiers – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014)

- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, mais non encore adoptés au niveau européen)

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du groupe est en cours. Le groupe ne s'attend pas à des modifications significatives à l'exception de l'application de la norme:

- IFRS 10, 11 qui redéfinissent la notion de contrôle ainsi que les critères de choix de la méthode d'intégration des entités consolidées. A partir de l'exercice social 2014, un plus grand nombre de filiales seront intégrées selon la méthode de mise en équivalence. La structure des états financiers sera modifiée en termes de présentation pour le pôle Promotion et Gestion Immobilières (stock et dettes liées aux projets en portefeuille), et pour certaines entités du pôle Dragage et environnement; le résultat net et l'actif net du groupe ne seront pas affectés.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

La Compagnie d'Entreprises CFE SA (ci-après dénommée 'la société' ou 'CFE') est une société de droit belge dont le siège social est situé en Belgique. Les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2013 comprennent les états financiers de la société, de ses filiales, des participations dans les entités contrôlées conjointement ('le groupe CFE') et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

### 2.1 CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE : APPLICATION DE L'IAS 19 AMENDÉE « AVANTAGES DU PERSONNEL »

Le groupe applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les dispositions de la norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui introduit plusieurs modifications sur la comptabilisation des avantages de pension, dont notamment :

- la reconnaissance au bilan consolidé de l'intégralité des avantages de pensions accordés aux salariés du groupe. L'option du corridor et la possibilité d'amortir en résultat le coût des services passés sur la durée moyenne d'acquisition des droits par les salariés sont supprimées
- les produits d'intérêts des actifs de couverture de régime de retraite sont désormais calculés à partir du même taux que les taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies
- la comptabilisation en résultat des impacts afférents aux modifications de régimes
- la reconnaissance des impacts de réestimation en autres éléments du résultat global : gains et pertes actuariels sur l'engagement, surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle, et variation de l'effet du plafonnement de l'actif. Ces impacts sont présentés dans l'état du résultat global consolidé

La norme IAS 19 amendée « Avantages du personnel » étant d'application rétrospective, les états financiers comparatifs ont fait l'objet d'un retraitement. L'état consolidé de la situation financière pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012 a été impacté à hauteur des montants suivants :

	Décembre 2011, publié	Incidence IAS 19 amendée	Décembre 2011, après révision	Décembre 2012, publié	Incidence IAS 19 amendée	Décembre 2012, après révision
<b>Capitaux Propres, dont :</b>	<b>508.761</b>	<b>(1.954)</b>	<b>506.807</b>	<b>538.646</b>	<b>(7.807)</b>	<b>530.839</b>
Résultats non distribués	425.999	0	425.999	460.012	294	460.306
Réserves – plans de pension à prestations définies	0	(1.954)	(1.954)	0	(8.101)	(8.101)
<b>Passif, dont :</b>						
Engagements de retraites et avantages du personnel	14.720	1.954	16.674	13.432	7.807	21.239

## 2.2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### A. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière internationale (IFRS – International Financial Reporting Standards) telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

### B. BASE DE LA PRÉSENTATION

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche.

Les instruments ou dérivés de capitaux propres sont valorisés au coût historique si ces instruments de capitaux propres n'ont pas de cotation publiée sur un marché actif et si d'autres méthodes d'estimation raisonnables pour déterminer la juste valeur sont clairement inappropriées et/ou inapplicables.

Les principes comptables sont appliqués de façon cohérente.

Les états financiers sont présentés avant affectation du résultat de la société mère proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations, de porter des jugements et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites
- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur
- l'appréciation du pouvoir de contrôle et
- la qualification, lors de l'acquisition d'une société, du caractère de l'opération en regroupement d'entreprises ou acquisition d'actifs

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### C. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée aux filiales. Par filiales, il faut entendre les sociétés contrôlées par la société mère ce qui est présumé lorsque cette dernière détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote. Les comptes annuels des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle commence jusqu'à la date à laquelle il s'achève.

Les changements dans les participations du groupe dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. La valeur comptable des participations du groupe et des participations ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte des changements des participations relatives dans les filiales. Tout écart entre le montant de l'ajustement des participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Lorsque le groupe accorde une option de vente aux actionnaires minoritaires d'une filiale (« put » sur les participations ne donnant pas le contrôle), le passif financier y relatif est comptabilisé initialement en déduction des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés mises en équivalence sont celles dans lesquelles le groupe CFE détient une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans les contrôler. L'influence notable est présumée lorsque le groupe CFE détient entre 20% et 50% des droits de vote.

La méthode de la mise en équivalence est utilisée depuis la date où l'influence significative commence jusqu'à la date à laquelle elle s'achève. Lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits réalisés entre sociétés du groupe CFE ont été éliminés.

## D. MONNAIES ÉTRANGÈRES

### (1) Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les gains et les pertes qui résultent de ces transactions ainsi que la conversion des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

### (2) États financiers des entités étrangères

Les actifs et passifs de sociétés du groupe CFE utilisant des devises fonctionnelles autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des filiales étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays où prévaut une hyper-inflation, sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice (proche du taux en vigueur à la date de la transaction).

Les éléments constituant les capitaux propres sont convertis au taux de change historique.

Les écarts de conversion générés, à l'occasion de cette conversion, sont comptabilisés sous une rubrique séparée des capitaux propres, en l'occurrence les 'écarts de conversion'. Ces écarts sont enregistrés dans le compte de résultats au cours de l'exercice durant lequel l'entité est cédée ou liquidée.

### (3) Taux de conversion

Devises	Taux clôture 2013	Taux moyen 2013	Taux clôture 2012	Taux moyen 2012
Zloty polonais	4,156	4,196	4,091	4,169
Forint hongrois	297,146	296,850	292,549	288,358
Dollar US	1,379	1,328	1,320	1,291
Dollar Singapour	1,745	1,662	1,614	1,606
Rial du Qatar	5,021	4,837	4,806	4,701
Leu roumain	4,473	4,418	4,449	4,462
Dinar tunisien	2,268	2,161	2,048	2,015
Franc CFA	655,957	655,957	655,957	655,957
Dollar australien	1,545	1,378	1,271	1,244
1 euro = X Devise				

## E. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### (1) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche exposés dans le but d'acquérir une compréhension des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, grâce auxquels les résultats des recherches sont appliqués à la planification ou à la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisés en tant qu'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si la société a suffisamment de ressources pour réaliser le développement et si les dépenses attribuables peuvent être identifiées de manière fiable.

Les frais activés comprennent tous les coûts directement attribuables à cet actif, qui sont nécessaires à sa création, sa production et à sa préparation en vue de son utilisation projetée. Les autres frais de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comptabilisés en tant qu'actif sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations.

### (2) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles, acquises par la société, sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations. Les frais relatifs aux goodwill et marques générés en interne sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

### *(3) Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont comptabilisés parmi les charges lorsqu'ils sont encourus.

### *(4) Amortissements*

Les actifs immobilisés incorporels sont amortis linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée aux taux ci-après :

- Minimum: 5%: Les concessions d'exploitation
- Minimum: 33,33%: Les logiciels d'application

## **F. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les acquisitions de filiales et d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur ; les frais connexes à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements de période d'évaluation (voir ci-dessous) sont comptabilisées rétrospectivement ; les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées au compte de résultats.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle) et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition à l'exception :

- des actifs ou passifs d'impôt différé et des passifs ou actifs liés aux dispositions visant les avantages des membres du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, Impôts sur le résultat, et à IAS 19, Avantages du personnel, respectivement
- des passifs ou des instruments de capitaux propres liés à des accords de paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise ou à des accords de paiement fondé sur des actions du groupe conclus pour remplacer des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, à la date d'acquisition
- des actifs (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente selon IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, qui sont évalués conformément à cette Norme

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés durant la période d'évaluation (voir ci-dessous), ou les actifs ou passifs additionnels sont comptabilisés pour tenir compte d'informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

Les ajustements de période d'évaluation découlent d'informations additionnelles à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition obtenues pendant la « période d'évaluation » (maximum d'un an à partir de la date d'acquisition).

### *(1) Goodwill positif*

Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'obtention du contrôle (la date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue transaction par transaction.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie auquel il est alloué (généralement, une filiale) pourrait avoir subi une perte de valeur. Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en réduction de tout goodwill affecté à l'unité et est par la suite imputée aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun des actifs compris dans l'unité. Le goodwill est comptabilisé au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des dépréciations. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

À la sortie d'une filiale, le goodwill qui en découle ainsi que le montant cumulé des autres éléments du résultat global relatif à cette filiale sont pris en compte dans la détermination du résultat net de la sortie.

Pour les sociétés mises en équivalence, la valeur comptable du goodwill est incluse dans la valeur comptable de cette participation.

#### *(2) Goodwill négatif*

Si le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le groupe dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

### **G. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

#### *(1) Comptabilisation et évaluation*

Toutes les immobilisations corporelles sont portées à l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Ces critères sont applicables lors de la comptabilisation initiale et pour des dépenses ultérieures.

Toutes les immobilisations corporelles sont reprises au bilan à leur coût d'acquisition historique diminué des amortissements cumulés et des dépréciations.

Le coût historique inclut le prix d'achat d'origine, les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction et les coûts accessoires directs (par exemple les taxes non recouvrables ou le transport). Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend les coûts des matériaux, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des coûts généraux.

#### *(2) Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif auquel ils ont trait, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### *(3) Amortissements*

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire et sur base de la durée de vie économique utile estimée de ces actifs soit :

camions :	3 ans
véhicules :	3 à 5 ans
autre matériel :	5 ans
matériel informatique :	3 ans
matériel de bureau :	5 ans
meublement de bureau :	10 ans
constructions :	25-33 ans
dragues avec désagrégateur et dragues suceuses :	18 ans avec une valeur résiduelle de 5%
dragues flottantes et bacs navigateurs :	25 ans avec valeur résiduelle de 5%
pontons, bacs, navires et boosters :	18 ans sans valeur résiduelle
grues :	12 ans avec une valeur résiduelle de 5%
excavateurs :	7 ans sans valeur résiduelle
conduits :	3 ans sans valeur résiduelle
chaînes et installations de chantier :	5 ans
matériel de chantier divers :	5 ans

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

Les coûts d'emprunts qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif nécessitant une longue période de préparation sont inclus dans le coût de cet actif.

#### *(4) Méthode de comptabilisation de la flotte de dragues*

La valeur d'acquisition se divise en deux parties, une composante bateau qui représente 92% de la valeur d'acquisition amortie linéairement suivant le taux d'amortissement défini par type de bateau et une composante maintenance qui représente 8% de la valeur d'acquisition et qui est quant à elle amortie linéairement sur 4 ans.

A l'acquisition d'un bateau, les pièces de rechanges sont capitalisées en proportion des achats avec un maximum de 8% sur le prix d'achat total du bateau (100%) et sont amorties linéairement sur la durée de vie restante à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour l'utilisation.

Certaines réparations sont activées et amorties linéairement sur 4 ans à partir de la remise en navigation du bateau.

### **H. IMMEUBLES DE PLACEMENT**

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu dans le but d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital investi ou les deux.

Un immeuble de placement se distingue d'un bien immobilier occupé par son propriétaire ou preneur en ce sens qu'il génère des flux de trésorerie indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise.

Les immeubles de placement sont évalués au bilan à leur coût y inclus les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction, diminué des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée de vie économique utile estimée de ces actifs.

Les terrains ne font pas l'objet d'un amortissement étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie illimitée.

### **I. CONTRATS DE LOCATION**

Lorsqu'un contrat de location transfère à la société la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété d'un actif, il est considéré comme étant un contrat de location-financement.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont portés à l'actif du bilan à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés au moment de la conclusion du contrat si celle-ci est inférieure, à la juste valeur des biens diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

Tous les paiements à effectuer dans le cadre de tels contrats sont répartis entre les remboursements de la dette et une charge financière afin d'obtenir sur toute la durée du leasing un taux d'intérêt constant sur la dette enregistrée. Les obligations correspondantes, hors intérêts, sont comptabilisées en dettes financières. La part des paiements correspondant aux intérêts est prise en charge sur la durée du leasing.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location si celui-ci ne prévoit pas le transfert de propriété à son terme.

Les contrats de location pour lesquels les avantages et risques inhérents à la propriété du bien sont conservés par le loueur sont considérés comme étant des leasings opérationnels. Les paiements relatifs à de tels leasings opérationnels sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'il est mis fin à un contrat de leasing opérationnel avant qu'il ne soit arrivé à échéance, toute indemnité payée au bailleur est prise en charge pendant la période au cours de laquelle il est mis fin au contrat.

### **J. ACTIFS FINANCIERS**

Chaque catégorie de placements est comptabilisée à sa valeur d'acquisition.

#### *(1) Participations disponibles à la vente*

Cette rubrique reprend les titres de sociétés (disponibles à la vente) dans lesquelles le groupe CFE n'a pas de contrôle, ni d'influence notable. Ceci est généralement justifié par la possession de moins de 20% des droits de vote. De tels investissements sont comptabilisés à leur juste valeur sauf si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable. Dans cette dernière hypothèse, ils sont dès lors comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations.

Les dépréciations sont enregistrées en compte de résultats. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lors de la vente d'une participation, la différence entre le produit net de la vente et la valeur comptable est enregistrée en compte de résultats.

#### *(2) Prêts et créances*

##### *(2.1) Titres d'emprunt et autres actifs financiers*

Les placements dans les titres d'emprunt sont présentés comme étant des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur coût amorti, déterminé sur base du 'effective interest rate method'. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus

courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le bénéfice ou la perte est enregistré dans le compte de résultats. Les dépréciations sont comptabilisées en compte de résultats.

Les autres actifs financiers de la société sont repris comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et les pertes générés par une variation de juste valeur de ces actifs financiers sont inclus dans les capitaux propres. Les dépréciations sont comptabilisées dans le compte de résultats.

#### (2.2) Créances commerciales

Nous référons au paragraphe (L).

#### (3) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

### K. STOCKS

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure.

Le coût des produits finis et des en-cours de fabrication reprend les matières premières, les autres matières entrant dans la fabrication, la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs, les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le bien nécessite une longue période de construction et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basés sur la capacité normale des installations de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité après déduction des coûts d'achèvement estimés et de ceux nécessaires à la réalisation de la vente.

### L. CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales courantes sont valorisées au coût amorti, en général identique à leur valeur nominale diminuée des réductions de valeur. A la fin de l'exercice comptable, les créances commerciales dont le remboursement est incertain font l'objet d'une réduction de valeur.

### M. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat, y inclus les coûts d'emprunts encourus dans la mesure où le contrat dépasse l'exercice comptable, sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du 'cost to cost'. Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charges.

Selon la méthode du pourcentage d'avancement, les produits du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux sont exécutés. Les coûts du contrat sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats des exercices au cours desquels les travaux auxquels ils se rattachent sont exécutés.

Des coûts encourus qui se rapportent à des activités futures sur le contrat sont comptabilisés en tant qu'actif, à condition qu'il soit probable qu'ils pourront être recouverts.

Le groupe CFE a pris l'option de ne pas présenter distinctement les informations relatives aux contrats de construction dans le bilan mais uniquement dans les notes.

### N. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les caisses et les dépôts à terme ayant une échéance à l'origine de moins de trois mois.

### O. DÉPRÉCIATION (IMPAIRMENT)

La valeur comptable des actifs non courants (à l'exception des actifs financiers entrant dans le champ d'application de l'IAS 39, des impôts différés et des actifs non courants détenus en vue de la vente) est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de sa valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est alors estimée. Pour ce qui est des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie et des goodwill, la valeur recouvrable est estimée à chaque clôture. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de cet actif ou de son unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont enregistrées au compte de résultats.

#### *(1) Estimation de la valeur recouvrable*

La valeur recouvrable des créances et des placements de la société détenus jusqu'à leur échéance est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, escomptés au taux d'intérêt originel effectif inhérent à ces actifs.

La valeur recouvrable des autres actifs est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de vente de l'actif et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux futurs estimés de trésorerie.

Afin de déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs estimés de trésorerie sont actualisés, en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois l'intérêt du marché actuel et les risques spécifiques liés à l'actif.

Pour les actifs qui ne génèrent pas eux-mêmes de flux de trésorerie, le montant recouvrable est déterminé pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

#### *(2) Reprise de la dépréciation*

Une dépréciation relative aux créances ou placements détenus jusqu'à leur échéance est reprise si l'augmentation subséquente de la valeur recouvrable peut être mise objectivement en relation avec un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A l'exception du goodwill pour lequel les pertes de valeur ne sont jamais reprises, les dépréciations sur les autres actifs ne sont reprises que lorsqu'un changement dans les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable survient.

Une dépréciation d'actif ne peut être reprise que si la valeur comptable de l'actif, augmentée après reprise d'une perte de valeur, n'excède pas la valeur comptable nette des amortissements, qui aurait été déterminée, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif.

### **P. CAPITAL**

#### **Achat d'actions propres**

Lorsque des actions de la société sont rachetées par cette dernière ou par une société du groupe CFE, le montant payé, en ce compris les coûts directement attribuables à leur acquisition, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. Le produit de la vente d'actions est directement inclus dans le total des capitaux propres, sans impact sur le compte de résultats.

### **Q. PROVISIONS**

Des provisions sont constituées lorsque la société a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant enregistré en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date du bilan. Cette estimation est établie en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète à la fois les évaluations du marché actuel et les risques spécifiques de la dette.

Des provisions pour restructuration sont constituées lorsque la société a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par la société ne sont pas provisionnés.

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entités du groupe CFE dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des problèmes spécifiquement identifiés. Les provisions pour service après-vente sont constituées à partir du commencement des travaux.

Une provision pour contrats déficitaires est constituée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations du contrat.

Les provisions pour litige liées à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les autres provisions pour risque courantes sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard et autres risques rattachés à l'exploitation.

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an.

## R. AVANTAGES DU PERSONNEL

### (1) Obligations en matière de pension

Les obligations en matière de pension reprennent les plans de pension et les assurances vie.

La société met en œuvre à travers le monde des plans de pension de type 'prestations définies' et de type 'cotisations définies'. Les actifs de ces plans sont en général détenus par des institutions séparées et sont en général financés par des contributions des filiales concernées et par les membres de son personnel.

Ces contributions sont déterminées sur base des recommandations d'actuaire indépendants.

Les obligations en matière de pension du groupe CFE sont soit couvertes, soit non couvertes par des actifs.

#### a) Plans de pension de type 'cotisations définies'

Les contributions à ces plans de pension sont enregistrées dans le compte de résultats de l'exercice durant lequel elles surviennent.

#### b) Plans de pension de type 'prestations définies'

Pour ces plans de pension, les coûts sont estimés séparément pour chaque plan en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La méthode des unités de crédit projetées considère que chaque période de services donne droit à une unité d'avantage supplémentaire et chaque unité est considérée séparément.

Suivant cette méthode, le coût des pensions est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des travailleurs participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation annuelle complexe de ces plans. Les montants comptabilisés au compte de résultats comprennent le coût des services rendus, les charges d'intérêts, les revenus attendus des actifs de couverture et les coûts des services passés.

Les obligations relatives aux pensions comptabilisées au bilan sont évaluées en tenant compte de la valeur actuelle des dépenses futures estimées, calculées en utilisant des taux d'intérêts correspondant à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première qualité d'une durée similaire à celles des obligations en matière de pensions après déduction des coûts des services passés non reconnus et de la juste valeur des actifs.

Le calcul des bénéfices et pertes actuariels est déterminé séparément pour chaque type de plan à prestations définies. Les bénéfices et pertes actuariels reprennent l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles prévues et les réalisations et l'effet des modifications des hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sur les engagements ou les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et résultant des ajustements d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont encourus. Ces écarts et les variations de la limite de l'actif comptabilisé sont présentés dans l'état du résultat global.

Les charges d'intérêt à la suite de la désactualisation des avantages de retraite et engagements similaires et les produits financiers du rendement attendu des actifs du régime sont comptabilisés en résultat dans les éléments financiers.

L'introduction ou la modification d'un nouveau régime postérieur à l'emploi ou autres régimes à long terme peut augmenter la valeur actualisée de l'obligation au titre de régime à prestations définies pour les services rendus dans les périodes précédentes, c'est-à-dire le coût des services passés. Le coût des services passés lié aux régimes postérieurs à l'emploi est comptabilisé en résultat de façon linéaire sur la période moyenne jusqu'à ce que les avantages correspondants sont acceptés par les employés. Les avantages acceptés à la suite de l'adoption ou la modification d'un régime postérieur à l'emploi, et les coûts des services passés liés aux autres avantages à long terme, sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Les calculs actuariels des obligations postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme sont effectués par des actuaires indépendants.

### (2) Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur des objectifs résultant d'indicateurs financiers clés. Le montant estimé des bonus est reconnu comme une charge de l'exercice auquel ils se rattachent.

## S. PASSIFS FINANCIERS

### (1) Passifs au coût amorti

Les emprunts portant intérêts sont valorisés à leur coût initial, diminué des coûts de transaction y afférents. Toute différence entre cette valeur nette et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultats pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Nous référons au paragraphe J 2.1 pour la définition de cette méthode.

### (2) Passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultats à moins qu'ils ne fassent l'objet d'une documentation de couverture (paragraphe X).

## T. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et les autres dettes courantes sont valorisées à leur valeur nominale.

## U. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt courant et l'impôt différé. Les impôts sont comptabilisés au compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont directement été comptabilisés sous la rubrique 'capitaux propres'; dans ce cas, les impôts différés sont également comptabilisés directement sous cette dernière rubrique.

L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé selon la méthode dite du report variable ('liability method') sur toutes les différences temporelles existant entre la base fiscale d'un actif/passif et sa valeur comptable. Les taux d'imposition en vigueur à la date de la clôture sont utilisés pour le calcul des impôts différés actifs et passifs.

En vertu de cette méthode, la société doit, dans le cas d'un regroupement d'entreprises, établir des provisions pour impôts différés pour la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis et sa base fiscale.

Les différences temporelles suivantes ne sont pas prises en compte: le goodwill non déductible fiscalement, la comptabilisation initiale des éléments d'actif et de passif qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable et les différences concernant les participations dans des filiales tant qu'il n'est pas probable qu'elles seront extournées dans un futur prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible permettant de compenser l'avantage fiscal. L'actif d'impôts différés sera réduit s'il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent soit réalisé.

## V. PRODUITS

### (1) Produits des contrats de construction

Les produits d'un contrat de construction comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans les travaux du contrat, les réclamations et les primes de performance dans la mesure où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits et où elles peuvent être évaluées de façon fiable.

Les produits du contrat sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Une modification peut entraîner une augmentation ou une diminution des produits du contrat. Une modification est une instruction donnée par le client en vue d'un changement dans l'étendue des travaux à exécuter au titre du contrat. Une modification est incluse dans les produits du contrat lorsqu'il est probable que le client approuvera la modification et que le montant des produits résultant de cette modification peut être évalué de façon fiable.

Les primes de performance font partie des produits du contrat lorsque l'avancement du contrat est tel qu'il est probable que les niveaux de performance spécifiés seront atteints ou dépassés et le montant de la prime de performance peut être évalué de façon fiable.

Les produits du contrat sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (selon la méthode du pourcentage d'avancement, calculé comme la proportion entre les coûts du contrat à la date de clôture et les coûts totaux estimés du contrat).

Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en compte de résultats.

### (2) Marchandises vendues, biens immobiliers vendus et services rendus

Les produits liés à la vente de marchandises et des biens immobiliers sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés de façon substantielle à l'acheteur et qu'aucune incertitude ne subsiste quant au recouvrement des montants dus, aux charges relatives à la transaction et au retour éventuel des marchandises.

### (3) Produits de location et honoraires

Les produits de location et les honoraires sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée de la location.

### (4) Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les royalties, les produits de conversion de monnaies étrangères et les produits concernant les instruments de couverture comptabilisés au compte de résultats.

Les intérêts, royalties et dividendes provenant de l'utilisation des ressources de l'entreprise par des tiers sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques liés à la transaction reviendront à l'entreprise et lorsque les revenus peuvent être estimés de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont enregistrés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du temps écoulé et en tenant

compte du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à l'encaissement. Les revenus des royalties sont enregistrés sur base d'un prorata qui tient compte des clauses de la convention. Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultats à la date où les dividendes sont déclarés.

#### *(5) Subventions*

Les subventions sont comptabilisées initialement au bilan comme produits à reporter s'il y a une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que les conditions liées à la subvention seront remplies. Les subventions qui compensent les frais encourus par la société sont enregistrées comme produit au compte de résultats sur base systématique pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus.

Les subventions qui indemnisent la société pour les frais d'éléments d'actif sont comptabilisées en compte de résultats en tant que produits sur base systématique de la durée de vie économique utile de l'élément d'actif. Ces subventions sont présentées en déduction de la valeur de l'actif y relative.

### W. CHARGES

#### *(1) Charges financières*

Les charges financières comprennent les intérêts dus sur les emprunts, les pertes de change sur les monnaies étrangères et les pertes émanant des instruments de couverture qui sont repris au compte de résultats.

Tous les intérêts et les autres coûts encourus liés aux emprunts, hors ceux qui étaient éligibles à être capitalisés, sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Les frais d'intérêts relatifs aux paiements de location-financement sont reconnus au compte de résultats en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

#### *(2) Frais de recherche et de développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques*

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont pris en résultat pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et de développement de systèmes informatiques sont pris en charges lorsqu'ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'immobilisations incorporelles.

### X. COMPTABILITE DE COUVERTURE

La société utilise des instruments financiers dérivés principalement afin de réduire les risques liés aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des matières premières et d'autres risques de marché. Les règles adoptées par la société interdisent l'utilisation de tels instruments à des fins spéculatives.

La société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins de transaction. Cependant, les dérivés qui ne sont pas qualifiés comme instruments de couverture au sens d'IAS 39 sont présentés en tant qu'instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés initialement à leur coût. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La comptabilisation des pertes ou bénéfices non réalisés dépend de la qualification de l'instrument financier dérivé et de l'efficacité de la couverture.

La juste valeur 'swaps' des taux d'intérêt est la valeur estimée que la société recevrait ou paierait en exerçant le swap à la date de clôture, en tenant compte des courbes de taux d'intérêt actuelles et de la solvabilité de la contrepartie du swap.

La juste valeur d'un 'forward exchange contract' est la valeur cotée en bourse à la date de clôture, donc la valeur actuelle du prix 'forward' coté.

#### *(1) Couverture de flux de trésorerie (Cash-flow hedges)*

Si un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'une obligation reconnue, d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue de la société, la partie effective du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement dans les capitaux propres.

Si l'engagement ferme ou la transaction prévue dans le futur mène à la comptabilisation d'un élément d'actif ou de passif, les pertes ou les profits cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et sont repris dans l'évaluation initiale de la valeur de l'élément d'actif ou de passif.

Dans l'autre cas, les profits ou les pertes cumulés sont extraits de la rubrique 'capitaux propres' et comptabilisés au compte de résultats en même temps que la transaction couverte.

La partie non effective de la perte ou du profit réalisé sur l'instrument financier est comptabilisée au compte de résultats. Les pertes et les profits provenant de la valeur temporaire de l'instrument financier dérivé sont comptabilisés en compte de résultats.

Si un instrument de couverture ou une relation de couverture est arrivé à échéance mais que la transaction couverte doit encore avoir lieu, le profit ou la perte cumulative non réalisé à ce moment reste dans la rubrique 'capitaux propres' et est comptabilisé suivant le principe exposé ci-dessus quand la transaction a lieu.

Si l'on s'attend à ce que la transaction couverte ne se produise pas, le profit ou la perte cumulé non réalisé comptabilisé dans la rubrique 'capitaux propres' est repris immédiatement au compte de résultats.

#### *(2) Couverture de juste valeur*

Pour tout instrument financier dérivé couvrant l'exposition aux variations de la juste valeur d'une créance ou d'une dette comptabilisée, le profit ou la perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture est comptabilisé au compte de résultats. La valeur de l'élément couvert est également valorisée à la juste valeur attribuable au risque couvert. La perte ou le profit y étant relatif est comptabilisé au compte de résultats.

Les justes valeurs des éléments couverts, relatives au risque couvert, sont les valeurs comptables à la date de clôture converties en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.

#### *(3) Couverture d'un investissement net dans des activités à l'étranger*

Si une dette en monnaie étrangère couvre un investissement dans une entité étrangère, les écarts de conversion dus à la conversion de la dette en euros, seront comptabilisés directement en 'écarts de conversion' sous la rubrique 'capitaux propres'.

Si un instrument financier dérivé couvre un investissement net relatif à des opérations étrangères, la partie effective du bénéfice ou de la perte sur l'instrument financier sera comptabilisée directement en 'écarts de conversion' sous la rubrique 'capitaux propres', la partie non effective étant comptabilisée au compte de résultats.

### Y. INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur est une composante distincte du groupe CFE qui génère des revenus et encourt des charges, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par la direction afin de prendre des décisions ou déterminer la performance du secteur. Le groupe CFE est composé de six pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle multitechnique, le pôle rail-routes, le pôle dragage et environnement et le pôle concessions.

### Z. OPTIONS SUR ACTIONS

Les options sur actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette juste valeur est prise en charge de façon linéaire sur la période d'acquisition de ces droits, en tenant compte d'une estimation du nombre d'options finalement acquises.

## 3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

### *PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION*

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment les sociétés momentanées, Rent-A-Port et certaines sociétés dans le pôle promotion et gestion immobilières. DEME est consolidé par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2013 pour le résultat de l'exercice. Les soldes du bilan sont intégrés selon la méthode globale au 31 décembre 2013. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne principalement Locorail SA, Coentunnel Company BV, PPP Schulen Eupen SA, Van Maerlant Offices SA, Van Maerlant Property I SA & II SPRL et Van Maerlant Residential SA et C-Power NV, auprès de DEME.

#### Evolution du périmètre de consolidation

Nombre d'entités	2013	2012
Intégration globale	154	59
Intégration proportionnelle	72	160
Mise en équivalence	31	29
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>248</b>

## OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les états financiers consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement et
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence pour le résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

## CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultats. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

## OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date de l'opération. A la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultats.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

## 4. INFORMATION SECTORIELLE

### SECTEURS OPÉRATIONNELS

L'information sectorielle est présentée en tenant compte des secteurs opérationnels. Les résultats et les éléments d'actif et de passif de secteurs comprennent des éléments attribuables à un secteur, soit directement, soit répartis sur une base logique.

Le groupe CFE est composé de six pôles opérationnels : le pôle construction, le pôle promotion et gestion immobilières, le pôle multitechnique, le pôle rail-routes, le pôle PPP-concessions et le pôle dragage et environnement:

#### *Construction*

Au sein du métier de la construction, le pôle construction est actif dans les domaines du génie civil (réalisation de grands ouvrages d'infrastructure : tunnels, ponts, murs de quais, terminaux gaziers, ...) et du bâtiment (bureaux, bâtiments industriels, logements, rénovations et réhabilitations).

#### *Promotion et gestion immobilières*

Le pôle promotion et gestion immobilières développe des projets immobiliers avec une approche de promo-constructeur, associant ainsi dans ses développements immobiliers le pôle construction. De plus, au travers de filiales spécifiques, ce pôle offre les services associés à son métier de base : le 'project management' ainsi que la gestion et la maintenance d'immeubles.

#### *Multitechnique*

Le pôle multitechnique, au travers de filiales spécifiques, est spécialisé en électricité tertiaire (bureaux, hôpitaux, parkings, ...). En 2007, ce pôle s'est également ouvert à la climatisation suite à la prise de participation de 25% en Druart SA (augmenté à 100% en 2010) et à l'automatisation des processus industriels par l'acquisition de VMA NV.

En 2009, ce pôle s'est diversifié géographiquement par la prise de participation de 64,95% en Van De Maele Multi-Techniek NV (augmenté à 100% en 2013) et, en 2010, par la prise de participation de 65,04% en Brantegem NV (augmenté à 100% en 2013).

En 2012, le groupe CFE a renforcé sa présence dans le secteur de l'automation de processus industriels par l'acquisition de la totalité des titres de la société Ariadne NV.

Au début de l'exercice 2012, la succursale EcoTech, active dans le traitement des eaux, a rejoint le pôle

multitechnique. Son activité est, en effet, étroitement liée à certains métiers électromécaniques réalisés par des entités du pôle multitechnique. Dans cette même optique de réorganisation des pôles, les sociétés ENGEMA SA et Louis Stevens & Co NV, précédemment présentées au sein du pôle multitechnique, ont également été transférées début 2012 vers le nouveau pôle rail-routes.

#### *Rail-Routes*

CFE a créé en 2012 un nouveau pôle d'activité, le pôle rail-routes. Ce pôle reprend les activités d'ENGEMA (pose de caténaires et signalisation chemin de fer), de Louis Stevens & Co (signalisation chemin de fer) – activités anciennement reprises dans le pôle multitechnique, l'activité routière d'Aannemingen Van Wellen précédemment incluse dans le pôle construction, ainsi que celle de Remacom, société spécialisée en pose de voies, acquise en 2012.

#### *PPP-Concessions*

Le pôle PPP-Concessions a été créé suite à l'émergence d'importantes opérations menées en partenariat public-privé (PPP).

#### *Dragage et environnement*

Le pôle dragage et environnement, au travers de sa filiale DEME détenue à 100% à partir du 24 décembre 2013, est actif dans le domaine du dragage (dragage d'investissement et dragage de maintenance), du traitement des terres et des boues polluées et marine engineering.

Les données consolidées relatives aux comptes de résultats et aux flux de trésorerie pour l'exercice 2013 ne prennent en compte que 50% de l'activité de DEME. Par contre, les données relatives à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013 intègrent les actifs et passifs de DEME à 100%. Il en va de même pour le carnet de commandes.

Les principes comptables utilisés dans la présentation de l'information sectorielle sont identiques aux principes comptables utilisés dans l'établissement des états financiers consolidés (voir note 2).

ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

	Chiffre d'affaires		EBIT				Résultat financier		Impôts			
	2013	2012	2013	%CA	2012*	%CA	2013	2012*	2013	Taux	2012	Taux
Construction	710.972	645.226	(23.693)	(3,33%)	(2.541)	(0,39%)	(2.167)	(980)	(2.994)	n.s.	2.336	66,34%
Promotion et gestion Immobilières	21.762	35.029	3.839	17,64%	10.389	29,66%	(4.205)	(3.271)	49	13,39%	(830)	11,66%
Multitechnique	170.118	156.304	(10.306)	(6,06%)	1.786	1,14%	(381)	(556)	(1.066)	n.s.	(880)	71,54%
Rail-routes	95.479	99.323	4.534	4,75%	5.690	5,73%	(173)	(473)	(1.517)	34,79%	(1.204)	23,08%
PPP-Concessions	4.264	11.697	(1.464)	(34,33%)	3.669	31,37%	(1.357)	(1.510)	(34)	n.s.	(41)	1,90%
Dragage et environnement	1.265.809	957.460	108.285	8,55%	70.209	7,33%	(32.779)	(22.497)	(21.913)	29,02%	(2.693)	5,64%
Retraitements DEME			(3.193)		(1.158)				325			
Holding			(7.421)		(7.444)		1.866	138	(22)	n.s.	(14)	(0,19%)
Eliminations entre pôles	(1.147)	(6.737)	408		796				(145)		(179)	
Retraitement IAS 19					(234)			528				
<b>Total éléments récurrents</b>	<b>2.267.257</b>	<b>1.898.302</b>	<b>70.989</b>	<b>3,13%</b>	<b>81.162</b>	<b>4,28%</b>	<b>(39.196)</b>	<b>(28.621)</b>	<b>(27.317)</b>	<b>85,92%</b>	<b>(3.505)</b>	<b>6,71%</b>
Eléments non récurrents - DEME			(95.787)									
Eléments non récurrents - Autres			(3.795)									
<b>Total consolidé</b>	<b>2.267.257</b>	<b>1.898.302</b>	<b>(28.593)</b>	<b>(1,26%)</b>	<b>81.162</b>	<b>4,28%</b>	<b>(39.196)</b>	<b>(28.621)</b>	<b>(27.317)</b>	<b>(40,30%)</b>	<b>(3.505)</b>	<b>6,71%</b>

	Parts dans résultat des sociétés mises en équivalence		Résultat net part groupe				Eléments non cash		EBITDA			
	2013	2012	2013	%CA	2012*	%CA	2013	2012	2013	%CA	2012*	%CA
Construction			(28.795)	(4,05%)	(1.323)	(0,21%)	8.828	4.100	(14.865)	(2,09%)	1.559	0,24%
Promotion et gestion Immobilières	2.098	(342)	1.825	8,39%	5.676	16,20%	80	(339)	6.017	27,65%	9.708	27,71%
Multitechnique			(11.753)	(6,91%)	858	0,55%	6.063	3.093	(4.243)	(2,49%)	4.879	3,12%
Rail-routes			2.872	3,01%	4.040	4,07%	3.435	3.867	7.969	8,35%	9.557	9,62%
PPP-Concessions	3.624	848	868	20%	3.069	26,24%	3.580	104	5.740	135%	4.621	39,51%
Dragage et environnement	1.231	(17)	54.542	4,30%	44.472	4,64%	109.361	104.999	218.877	17,29%	175.191	18,30%
Retraitements DEME			(2.493)		(1.158)				(3.193)		(1.158)	
Holding			(5.605)		(7.181)		3.932	1.431	(3.489)		(6.013)	
Eliminations entre pôles			263		616				408		796	
Retraitement IAS 19					294							
<b>Total éléments récurrents</b>	<b>6.953</b>	<b>489</b>	<b>11.724</b>	<b>0,52%</b>	<b>49.363</b>	<b>2,60%</b>	<b>135.279</b>	<b>117.255</b>	<b>213.221</b>	<b>(9,40%)</b>	<b>199.140</b>	<b>(10,49%)</b>
Eléments non récurrents - DEME			(89.164)				95.787					
Eléments non récurrents - Autres			(3.795)				3.795					
<b>Total consolidé</b>	<b>6.953</b>	<b>489</b>	<b>(81.235)</b>	<b>(3,58%)</b>	<b>49.363</b>	<b>2,60%</b>	<b>234.861</b>	<b>117.255</b>	<b>213.221</b>	<b>(9,40%)</b>	<b>199.140</b>	<b>(10,49%)</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

## CHIFFRE D'AFFAIRES

(milliers d'euros)	2013	2012
Belgique	1.005.347	915.068
Autres Europe	483.585	426.530
Moyen-Orient	108.463	80.900
Autres Asie	62.927	49.511
Océanie	356.651	177.531
Afrique	185.436	166.350
Amériques	64.848	82.412
<b>Total consolidé</b>	<b>2.267.257</b>	<b>1.898.302</b>

La répartition du chiffre d'affaires par pays est fonction du pays où les prestations sont réalisées.

Le groupe n'a pas de revenus générés en 2013 par un client significatif qui s'élèverait à plus de 10% du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires généré par la vente des biens pour 2013 s'élève à 11.392 milliers d'euros (2012 : 9.950 milliers d'euros). Il s'agit des ventes effectuées par les filiales Voltis et Terryn Timber Products.

### DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PÔLE CONSTRUCTION

(milliers d'euros)	2013	2012
Bâtiment - Benelux	442.456	432.739
Génie Civil	137.160	138.462
Bâtiment international	131.356	74.025
<b>Total</b>	<b>710.972</b>	<b>645.226</b>

Le groupe CFE reconnaît, au niveau du chiffre d'affaires du pôle construction, le chiffre d'affaires « construction » réalisé par le biais du pôle promotion et gestion immobilières.

Au niveau du pôle promotion et gestion immobilières, le groupe CFE reconnaît le chiffre d'affaires net, après déduction du chiffre d'affaires de construction.

Compte tenu de l'absence de simultanéité entre la construction et la vente par le pôle promotion et gestion immobilières, le chiffre d'affaires interne se trouve stocké en cours de construction et déstocké au moment de la vente.

### DÉCOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU PÔLE DRAGAGE

(milliers d'euros)	2013	2012
Dragage	785.062	629.104
Pétrole et gaz	108.270	108.420
Environnement	93.425	90.915
Génie civil	251.257	112.762
Autres	27.795	16.259
<b>Total</b>	<b>1.265.809</b>	<b>957.460</b>

CARNET DE COMMANDES

(millions d'euros)	2013	2012 Proforma	2012	% de variation
<b>Contracting</b>	<b>1.310,3</b>	<b>1.195,6</b>	<b>1.195,6</b>	<b>+9,6%</b>
Construction	1.077,4	964,2	964,2	+11,7%
Rail-routes	80,3	65,8	65,8	+22,0%
Multitechnique	152,6	165,6	165,6	(7,9%)
<b>Promotion et gestion immobilières</b>	<b>28,6</b>	<b>14,1</b>	<b>14,1</b>	<b>n.s</b>
<b>Dragage et environnement</b>	<b>3.049</b>	<b>3.317,0</b>	<b>1.658,5</b>	<b>n.s</b>
<b>PPP-Concessions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Holding et ajustements en consolidation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total</b>	<b>4.387,9</b>	<b>4.526,7</b>	<b>2.868,2</b>	<b>(3,1%)</b>

Suite à l'acquisition le 24 décembre 2013 par CFE d'une participation complémentaire dans DEME, portant son pourcentage d'intérêts de 50% à 100%, le carnet de commandes de DEME a été intégré à 100% au 31 décembre 2013.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail-routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et éliminations	Eliminations interpôles	Total consolidé
<b>ACTIFS</b>									
Goodwill	911	11	13.039	5.676	0	272.236	0	0	291.873
Immobilisations corporelles	43.515	4.787	6.609	9.938	11.746	1.669.550	7.634	0	1.753.779
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	20.742	0	0	0	0	0	98.286	(119.028)	0
Autres actifs financiers non-courants	42.709	19.412	46	882	7.859	23.574	1.730	0	96.212
Autres postes d'actifs non-courants	3.968	4.670	3.449	897	14.088	73.782	732.795	(723.809)	109.840
Stocks	13.775	158.135	8.781	2.254	0	32.292	646	0	215.883
Trésorerie et équivalents de trésorerie	54.156	17.813	7.798	3.891	4.620	333.676	52.839	0	474.793
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	88.927	12.804	10.457	6.246	8.223	0	126.071	(252.728)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'actifs courants	403.547	31.040	66.601	47.098	(976)	673.082	33.749	(35.602)	1.218.539
<b>Total de l'actif</b>	<b>672.250</b>	<b>248.672</b>	<b>116.780</b>	<b>76.882</b>	<b>45.560</b>	<b>3.078.192</b>	<b>1.053.750</b>	<b>(1.131.167)</b>	<b>4.160.919</b>
<b>PASSIFS</b>									
Capitaux propres	595	10.240	27.116	27.128	6.557	1.093.108	762.083	(723.739)	1.203.088
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	19.455	60.076	4.200	0	18.884	0	16.667	(119.282)	0
Emprunt obligataire	0	0	0	0	0	199.639	0	0	199.639
Dettes financières non courantes	32.801	26.019	1.376	2.948	2.896	553.168	30.000	(22)	649.186
Autres postes de passifs non courants	39.133	23.986	823	1.202	3.087	76.991	13.018	206	158.446
Dettes financières courantes	1.466	(1)	1.161	812	1.723	299.900	102.297	0	407.358
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	45.482	80.490	9.397	3.267	1.965	0	112.116	(252.717)	0
Autres postes de passifs courants	533.318	47.862	72.707	41.525	10.448	855.386	17.569	(35.613)	1.543.202
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>672.250</b>	<b>248.672</b>	<b>116.780</b>	<b>76.882</b>	<b>45.560</b>	<b>3.078.192</b>	<b>1.053.750</b>	<b>(1.131.167)</b>	<b>4.160.919</b>

au 31 décembre 2012* (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail-routes	PPP- Concessions	Dragage et environ- nement	Holding et élimina- tions	Elimina- tions interpôles	Total consolidé
<b>ACTIFS</b>									
Goodwill	911	11	16.834	5.677	0	9.968	0	0	33.401
Immobilisations corporelles	43.542	5.054	7.493	10.161	15.754	895.156	3.274	0	980.434
Prêts non courants à des sociétés consolidées du groupe	19.290	0	0	0	(12.741)	0	106.256	(112.805)	0
Autres actifs financiers non-courants	16.521	20.741	48	647	5.604	9.916	3.109	0	56.586
Autres postes d'actifs non- courants	9.145	2.517	3.810	826	8.254	31.537	187.316	(178.264)	65.141
Stocks	11.877	147.960	7.225	2.119	0	16.706	647	0	186.534
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64.853	10.847	4.771	(1.077)	2.674	97.220	81.314	0	260.602
Position de trésorerie interne – Cash pooling – actif	86.882	616	5.774	5.889	0	0	117.715	(216.876)	0
Autres actifs financiers courants – sociétés du groupe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'actifs courants	351.286	46.312	69.556	56.326	9.202	291.712	19.066	(26.601)	816.859
<b>Total de l'actif</b>	<b>604.307</b>	<b>234.058</b>	<b>115.511</b>	<b>80.568</b>	<b>28.747</b>	<b>1.352.215</b>	<b>518.697</b>	<b>(534.546)</b>	<b>2.399.557</b>
<b>PASSIFS</b>									
Capitaux propres	26.059	12.422	43.327	27.680	3.897	371.488	224.090	(178.124)	530.839
Emprunts non courants à des sociétés consolidées du groupe	18.856	56.148	5.000	0	1.202	0	29.408	(110.614)	0
Emprunt obligataire	0	0	0	0	0	0	100.000	0	100.000
Dettes financières non courantes	2.540	25.803	2.267	2.959	10.511	300.070	35.000	(30)	379.120
Autres postes de passifs non courants	52.025	26.910	787	1.245	4.620	54.436	11.582	(2.301)	149.304
Dettes financières courantes	1.427	(1)	3.489	796	2.191	168.130	5.442	0	181.474
Position de trésorerie interne – Cash pooling – passif	30.896	71.828	4.508	6.766	5.881	0	98.408	(218.287)	0
Autres postes de passifs courants	472.504	40.948	56.133	41.122	445	458.090	14.767	(25.190)	1.058.819
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>604.307</b>	<b>234.058</b>	<b>115.511</b>	<b>80.568</b>	<b>28.747</b>	<b>1.352.215</b>	<b>518.697</b>	<b>(534.546)</b>	<b>2.399.557</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

TABLEAU RÉSUMÉ CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

au 31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail-routes	PPP- Concessions	Dragage et environnement	Holding et éliminations	Total consolidé
<i>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement</i>	(15.747)	(151)	(4.245)	7.497	257	202.394	270	<b>190.275</b>
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	(1.572)	9.657	11.395	11.224	(31.829)	78.806	(12.796)	<b>64.885</b>
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(6.727)	307	(2.092)	(2.868)	4.200	120.443	(5.644)	<b>107.619</b>
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(2.331)	(2.815)	(6.277)	(3.388)	29.573	36.402	(10.034)	<b>41.130</b>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>(10.630)</b>	<b>7.149</b>	<b>3.026</b>	<b>4.968</b>	<b>1.944</b>	<b>235.651</b>	<b>(28.474)</b>	<b>213.634</b>

au 31 décembre 2012* (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Rail-routes	PPP- Concessions	Dragage et environnement	Holding et éliminations	Total consolidé
<i>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du fonds de roulement</i>	(1.366)	7.071	4.664	9.048	1.031	168.035	(4.178)	<b>184.305</b>
Flux de trésorerie net provenant (utilisé dans) des activités opérationnelles	39.990	(31.138)	475	465	(19.114)	145.168	14.162	<b>150.008</b>
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des opérations d'investissement	(6.458)	880	(2.580)	(2.458)	(740)	(177.909)	(7.706)	<b>(196.971)</b>
Flux de trésorerie provenant (utilisé dans) des activités de financement	(31.176)	30.823	1.920	(3.162)	20.355	45.268	31.124	<b>95.152</b>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>2.356</b>	<b>565</b>	<b>(185)</b>	<b>(5.155)</b>	<b>501</b>	<b>12.527</b>	<b>37.580</b>	<b>48.189</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement contient les montants de cash pooling par rapport aux autres segments. Un montant positif correspond à une consommation de liquidité dans le cash pooling. Cette rubrique est également influencée par des financements externes notamment et principalement dans le segment promotion et gestion immobilières, holding et dragage et environnement.

Le segment dragage et environnement ne fait pas partie du cash pooling du groupe CFE.

## AUTRES INFORMATIONS

au 31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Dragage et environ- nement	PPP- Concessions	Rail-routes	Holding et éliminations	Total consolidé
Amortissements	(6.830)	(239)	(2.673)	(110.422)	(1.164)	(3.289)	(1.383)	(126.000)
Investissements	(7.292)	(2.105)	(2.217)	(49.235)	(1.404)	(3.065)	(5.644)	(70.962)
Dépréciations			(570)	(100)				(670)

au 31 décembre 2012 (milliers d'euros)	Construction	Promotion et gestion immobilières	Multi- technique	Dragage et environ- nement	PPP- Concessions	Rail-routes	Holding et éliminations	Total consolidé
Amortissements	(6.527)	(250)	(2.834)	(105.012)	(204)	(3.626)	(1.152)	(119.605)
Investissements	(8.913)	(340)	(3.493)	(184.592)	(2.928)	(3.143)	(2.506)	(205.915)
Dépréciations	0	0	0	(78)	0	0	0	(78)

## INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les opérations du groupe CFE, hors DEME, se situent principalement au Benelux et en Europe centrale.

Les immobilisations corporelles du groupe CFE, hors DEME, se situent principalement en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg. Par contre, au niveau de DEME l'activité principale est effectuée par la flotte qui est reprise dans différentes sociétés, mais la localisation juridique ne reflète pas la réalité économique de l'activité exécutée par cette flotte pour les mêmes sociétés. Par conséquent, un détail des immobilisations corporelles par société n'a pas été présenté, une présentation qui reflète les secteurs géographiques où l'activité a été effectuée n'étant pas possible à fournir.

## 5. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

### ACQUISITIONS POUR LA PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2013

#### Acquisition d'une participation complémentaire de 50% dans DEME

La réalisation effective de l'augmentation du capital de CFE par apport en nature par la société anonyme Ackermans & van Haaren (AvH) de 2.256.450 actions de la société anonyme Dredging, Environmental & Marine Engineering NV (DEME), en contrepartie de l'émission de 12.222.222 nouvelles actions de CFE, décidée par l'assemblée générale extraordinaire de CFE du 13 novembre 2013, a eu lieu le 24 décembre 2013, suite à la réalisation des conditions suspensives auxquelles cette augmentation de capital était soumise. A la suite de ces opérations, CFE acquiert le contrôle exclusif sur DEME, portant sa participation dans DEME de 50% à 100%. Cette acquisition permettra de développer des synergies fortes entre les activités de « contracting » et celles de dragage, et bénéficier pleinement du réseau commercial international de DEME.

Il en résulte pour CFE un changement de méthode de consolidation de DEME : celle-ci reste consolidée selon la méthode proportionnelle jusqu'au 24 décembre 2013, date à partir de laquelle elle est consolidée par intégration globale.

Cette prise de contrôle répond à la définition d'un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises qui impose l'application de la « méthode de l'acquisition » selon laquelle les actifs et passifs identifiables de DEME doivent être valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition dans les états financiers consolidés de CFE. En outre, selon cette méthode, la participation historique de 50% doit également être réévaluée à sa juste valeur, avec une contrepartie dans le compte de résultats. Enfin, le goodwill total généré sur cette transaction résulte de la différence entre la contrepartie transférée (y compris la juste valeur de la participation historique de 50%) et de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de DEME.

La mise en pratique de cette norme conduit à :

- valoriser les 50% des titres de DEME historiques à 550.000 milliers d'euros, soit la juste valeur, au sens des IFRS, de cette participation. Cette juste valeur a été basée sur la valeur de l'apport convenue entre AvH et Vinci dans le cadre de leur accord annoncé publiquement le 19 septembre 2013. La réévaluation de la participation historique de 50% à sa juste valeur engendre la comptabilisation d'une plus-value de 111.624 milliers d'euros en compte de résultats.

- valoriser les 50% des titres de DEME acquis via l'augmentation de capital par apport en nature à 757.411 milliers d'euros, soit la valeur des 12.222.222 nouvelles actions de CFE émises valorisées au cours de la date de la transaction (soit le cours d'ouverture au 24 décembre 2013 de 61,97 EUR). Ceci n'a pas d'incidence sur le compte de résultats de l'exercice.

Le tableau suivant résume les actifs acquis et passifs repris de DEME à la date d'acquisition, ainsi que la contrepartie transférée :

(milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2013
<b>Actifs acquis et passifs repris de DEME à la date d'acquisition</b>	
Immobilisations incorporelles	14.428
Goodwill	19.936
Immobilisations corporelles	1.670.917
Sociétés mises en équivalence	26.487
Prêts et autres actifs non courants	32.277
Actifs d'impôts différés	26.688
Stocks	32.292
Créances commerciales et autres créances d'exploitation	659.601
Autres actifs courants	19.159
Provisions	(31.699)
Dettes financières non courantes	(752.806)
Autres passifs non courants	(28.281)
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	(764.898)
Dettes financières courantes	(292.508)
Autres passifs courants	(104.321)
Trésorerie	333.676
<b>Total de l'actif net</b>	<b>860.948</b>
<b>Contrepartie transférée</b>	<b>1.320.658</b>
<i>Incluant les éléments suivants:</i>	
- Valorisation des 50% des titres de DEME acquis	757.411
- Valorisation des 50% des titres de DEME historiques	550.000
- Participations ne donnant pas le contrôle issues des filiales de DEME, valorisées sur base de l'actif net acquis	13.247
<b>Goodwill provisoire</b>	<b>459.710</b>

Cette transaction ayant été réalisée par apport en nature, elle n'a pas engendré de règlement en cash par CFE. Ainsi, à l'issue de l'opération, CFE a acquis 50% complémentaires de la trésorerie de DEME, engendrant un mouvement net de trésorerie positif à hauteur de 166.838 milliers d'euros.

L'acquisition de DEME ayant été réalisée à la fin de l'exercice, les travaux de valorisation des actifs et passifs identifiables à la juste valeur n'ont pas pu être menés à leur terme dans des délais compatibles avec ceux de la clôture annuelle. De ce fait, les actifs et passifs ont été reconnus à leur valeur comptable déterminée selon les méthodes comptables du groupe CFE, et le goodwill a été déterminé de façon provisoire. Les valeurs affectées aux actifs et passifs acquis peuvent, en effet, encore être modifiées dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Si l'acquisition de DEME avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le chiffre d'affaires et résultat net part du groupe de CFE auraient été respectivement de 3,533 millions d'euros et -27,5 millions d'euros.

#### *Autres acquisitions*

L'acquisition des minoritaires résiduels de Electro Van De Maele NV et Brantegem NV pour un montant de 1.543 milliers d'euros est présentée en flux de trésorerie des activités de financement, au niveau du poste variation du pourcentage détenu dans les sociétés contrôlées.

Les acquisitions réalisées au niveau du pôle promotion et gestion immobilières ne sont pas des regroupements d'entreprises et par conséquent l'ensemble du prix payé est alloué aux terrains et constructions détenus en stock.

#### *CESSIONS POUR LA PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2013*

Les cessions de filiales au niveau du pôle promotion et gestion immobilières, citées ci-dessus dans le préambule, sont traitées en tant que sorties de stock.

Le 13 juin 2013, le groupe CFE a décidé de céder la totalité de sa participation (66%) dans sa filiale de Property et Facility management Sogesmaint-CB Richard Ellis SA à CBRE pour un montant de 423 milliers d'euros.

Ce groupement contribuait à hauteur de 86 milliers d'euros au résultat du groupe au 31 décembre 2012.

# RÉSULTAT GLOBAL

## 6. PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les produits des activités annexes qui s'élèvent à 87.925 milliers d'euros (2012 : 72.155 milliers d'euros) intègrent les plus-values sur immobilisations pour 3.114 milliers d'euros (2012 : 3.940 milliers d'euros) ainsi que des locations, autres indemnisations et refacturations diverses pour 84.811 milliers d'euros (2012 : 68.215 milliers d'euros). Les produits des activités annexes augmentent de 22% par rapport à l'année précédente.

Les autres charges opérationnelles se composent des éléments suivants :

(milliers d'euros)	2013	2012
Services et biens divers	(285.155)	(262.111)
Dépréciation d'actifs		
- Stocks	(1.280)	570
- Créances commerciales et autres créances	(1.801)	(11.129)
Dotations nettes aux provisions (hors provisions pour engagements de retraite)	(8.229)	11.699
Autres charges opérationnelles	(4.280)	(4.403)
<b>Total consolidé</b>	<b>(300.745)</b>	<b>(265.374)</b>

La diminution des dépréciations de créances commerciales résulte principalement d'une réduction de valeur sur une créance de 12 millions d'euros ayant été comptabilisée en 2012.

## 7. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES

(milliers d'euros)	2013	2012*
Rémunérations	(301.998)	(273.808)
Cotisations obligatoires à la sécurité sociale	(85.112)	(77.197)
Autres frais salariaux	(19.994)	(18.135)
Contributions aux plans de pension de type cotisations définies	(52)	(47)
Coûts des services rendus liés aux plans de pension de type prestations définies	(3.504)	(2.985)
<b>Total consolidé</b>	<b>(410.660)</b>	<b>(372.172)</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

Le nombre d'équivalents temps plein (effectif moyen total) pour 2013 s'élève à 6.032 (2012 : 5.582). Il s'élevait à 5.773 au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et s'élève à 6.233 au 31 décembre 2013. Ces chiffres intègrent les effectifs de DEME à 50%.

Le nombre d'équivalents temps plein au 31 décembre 2013, incluant DEME à 100%, est de 8.524.

## 8. RÉSULTAT FINANCIER

(milliers d'euros)	2013	2012*
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(26.301)</b>	<b>(18.941)</b>
Instruments dérivés - Juste valeur par le compte de résultats	670	(519)
Instruments dérivés utilisés comme instruments de couverture	0	0
Actifs valorisés à la juste valeur	0	0
Instruments financiers disponible à la vente	0	0
Actifs et passifs évalués au coût amorti - Produits	5.448	5.193
Actifs et passifs évalués au coût amorti - Charges d'intérêts	(32.419)	(23.615)
<b>Autres charges et produits financiers</b>	<b>(12.895)</b>	<b>(9.680)</b>
Gains (pertes) de change réalisés / non réalisés	(7.085)	(3.446)
Dividendes reçus des entreprises non consolidées	0	0
Réduction de valeurs sur actifs financiers	85	(19)
Autres	(5.895)	(6.215)
<b>Résultat financier</b>	<b>(39.196)</b>	<b>(28.621)</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

L'évolution de la rubrique gain (perte) de change réalisé (non réalisé) en 2013 par rapport à 2012 provient essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux monnaies fonctionnelles dans les filiales de DEME.

## 9. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2013, la part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat de l'exercice s'élève à 6,918 milliers d'euros (2012 : (162) milliers d'euros) et est principalement liée au groupe DEME 6.715 milliers d'euros et au groupe Terryn 58 milliers d'euros.

## 10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### REPRIS AU COMPTE DE RÉSULTATS

(milliers d'euros)	2013	2012
<b>Impôts courants</b>		
Charges d'impôts exercice en cours	29.920	11.953
Compléments/(reprises) de provision des exercices précédents	815	(306)
<b>Total charges d'impôts courants</b>	<b>30.735</b>	<b>11.647</b>
<b>Impôts différés</b>		
Création et reprise des différences temporelles	0	(3.301)
Utilisation des pertes des exercices précédents	(9)	(435)
Impôt différé reconnu sur les pertes de l'exercice	(3.409)	(4.406)
Impôt différé reconnu sur revenus définitivement taxés	0	0
<b>Total charges/(produits) d'impôts différés</b>	<b>(3.418)</b>	<b>(8.142)</b>
<b>Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats</b>	<b>27.317</b>	<b>3.505</b>

## RÉCONCILIATION DU TAUX DE TAXATION EFFECTIF

(milliers d'euros)	2013	2012*
Résultat avant impôts pour la période	(67.789)	52.541
Impôts sur le résultat calculés au taux de 33,99%	(23.041)	17.859
Impact fiscal des dépenses non déductibles	39.778	8.717
<i>Impact fiscal des éléments non récurrents**</i>	33.848	0
<i>Dépenses non admises</i>	5.930	8.717
Impact fiscal des revenus non imposables	(7.484)	(870)
Crédit d'impôts et incidence des intérêts notionnels	(3.011)	(19.337)
Autres revenus taxables	0	0
Effet de taux d'impôts différents de filiales opérant dans d'autres juridictions	9.835	(309)
Impact fiscal de l'utilisation de pertes non reconnues précédemment	(977)	(4.380)
Impact fiscal d'ajustements d'impôts courants et différés relatifs aux années antérieures	2.706	(1.688)
Actifs d'impôts différés sur pertes de l'exercice non reconnues	9.511	3.513
<b>Charge fiscale</b>	<b>27.317</b>	<b>3.505</b>
<b>Taux d'impôt effectif de l'exercice</b>	<b>(40,30%)</b>	<b>6,68%</b>

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

\*\* Principalement l'impact de l'acquisition de DEME, à savoir la comptabilisation d'une plus-value de 111.624 milliers d'euros et d'un impairment de 207.411 milliers d'euros ainsi que de l'impairment sur ETEC et VMA West.

La charge d'impôts s'élève à 27,317 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 3,505 milliers d'euros fin 2012. Le taux effectif d'impôt est de (40,30%) contre 6,68% au 31 décembre 2012.

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS

(milliers d'euros)	Actifs		Passifs	
	2013	2012	2013	2012
Immobilisations (in)corporelles	15.522	28.164	(87.570)	(69.250)
Avantages du personnel	12.671	3.744	(1.881)	(38)
Provisions	3.062	3.920	(31.385)	(9.967)
Juste valeur des produits dérivés	8.495	6.849	(30)	(36)
Autres éléments	29.683	19.283	(10.211)	(12.273)
Pertes fiscales	142.112	82.149	0	0
<b>Impôts différés bruts actifs/(passifs)</b>	<b>211.545</b>	<b>144.109</b>	<b>(131.077)</b>	<b>(91.564)</b>
Actifs d'impôts différés non reconnus	(57.410)	(43.547)	0	0
Compensation fiscale	(116.303)	(77.775)	116.303	77.775
<b>Impôts différés nets actifs/(passifs)</b>	<b>37.832</b>	<b>22.787</b>	<b>(14.774)</b>	<b>(13.789)</b>

Les pertes fiscales reportées et autres différences temporelles pour lesquelles aucun impôt différé actif est reconnu ont généré une réduction de valeur sur actifs d'impôts différés de 57.410 milliers d'euros. Les pertes fiscales étant majoritairement reconnues par des sociétés belges, celles-ci n'ont pas de date d'expiration.

Le poste « compensation fiscale » reflète la compensation effectuée entre impôts différés actifs et passifs par entité.

*DIFFÉRENCES TEMPORELLES OU PERTES FISCALES POUR LESQUELLES AUCUN IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF N'EST RECONNU*

Des impôts différés actifs n'ont pas été comptabilisés dans les cas où il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre aux filiales de récupérer leurs pertes fiscales.

*PRODUITS (CHARGES) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT DANS LES CAPITAUX PROPRES*

(milliers d'euros)	2013	2012
Impôts différés sur la partie effective des changements de la juste valeur dans le cash-flow hedge	(3.532)	4.018
<b>Total</b>	<b>(3.532)</b>	<b>4.018</b>

## 11. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action étant donné l'absence d'actions ordinaires potentielles dilutives en circulation. Il se calcule comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012*
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	(81.235)	49.363
Résultat global (part du groupe)	(73.544)	45.773
Nombre d'actions ordinaires à la date de clôture	25.314.482	13.092.260
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires	13.326.659	13.092.260
<b>Résultat par action, sur base du nombre d'actions ordinaires à la date de clôture:</b>		
Bénéfice de base (dilué) par action en euros	(3,21)	3,77
Résultat global (part du groupe) par action en euros	(2,91)	3,05
<b>Résultat par action, sur base de la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires:</b>		
Bénéfice de base (dilué) par action en euros	(6,10)	3,77
Résultat global (part du groupe) par action en euros	(5,52)	3,05

\* Montants retraités conformément au changement de méthode comptable lié à l'application de l'IAS19 amendée, Avantages du personnel, note 2.1.

## SITUATION FINANCIERE

### 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE GOODWILL

Exercice 2013 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	20.572	308	20.880
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(119)	0	(119)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	10.257	232	10.489
Acquisitions	1.170	73	1.243
Cessions	(76)	(230)	(306)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	239	230	469
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>32.043</b>	<b>613</b>	<b>32.656</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
Au terme de l'exercice précédent	(7.928)	(301)	(8.229)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	35	0	35
Amortissements de l'exercice	(2.149)	(28)	(2.177)
Dépréciations	0	0	0
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(3.147)	(185)	(3.332)
Cessions	216	0	216
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	35	0	35
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(12.938)</b>	<b>(514)</b>	<b>(13.452)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	12.644	7	12.651
Au 31 décembre 2013	19.105	99	19.204

Exercice 2012 (milliers d'euros)	Concessions, brevets et licences	Coûts de développement	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>			
Au terme de l'exercice précédent	16.079	445	16.524
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(28)	0	(28)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	20	0	20
Acquisitions	2.656	44	2.700
Cessions	(113)	(181)	(294)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	1.958	0	1.958
Changement de périmètre			
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>20.572</b>	<b>308</b>	<b>20.880</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>			
Au terme de l'exercice précédent	(6.390)	(295)	(6.685)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	2		2
Amortissements de l'exercice	(1.549)	(6)	(1.555)
Dépréciations			
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	(4)	0	(4)
Cessions	9	0	9
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	4	0	4
Changement de périmètre			
<b>Au terme de l'exercice</b>	<b>(7.928)</b>	<b>(301)</b>	<b>(8.229)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>			
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2012</b>	<b>9.689</b>	<b>150</b>	<b>9.839</b>
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>12.644</b>	<b>7</b>	<b>12.651</b>

Le total des immobilisations incorporelles acquises s'élève à 1.243 milliers d'euros et concerne principalement des licences de logiciels et des droits de concessions. Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont repris dans la rubrique 'amortissements' dans l'état du résultat global et s'élèvent à 2.177 milliers d'euros. Les éléments repris sous la rubrique « Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises » sont relatifs à DEME, passant d'une intégration proportionnelle à 50% à une intégration globale au 31 décembre 2013.

Les immobilisations incorporelles répondant à la définition d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que dans la mesure où des avantages économiques futurs sont probables.

### 13. GOODWILL

(milliers d'euros)	2013	2012
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	39.093	34.417
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	469.678	3.411
Cessions	0	(8)
Autres variations	0	1.273
Solde au terme de l'exercice	508.771	39.093
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(5.692)	(5.692)
Dépréciations de l'exercice	(211.206)	0
Solde au terme de l'exercice	(216.898)	(5.692)
Valeur nette comptable		
Au 31 décembre	291.873	33.401

Le goodwill de 469.678 milliers d'euros généré par voie de regroupement d'entreprises est issu de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% dans DEME, portant la participation de CFE dans DEME de 50% à 100%. La méthode de consolidation de DEME s'en trouve modifiée passant d'une intégration proportionnelle à une intégration globale. Cette transaction engendre la comptabilisation :

	(milliers d'euros)
<ul style="list-style-type: none"> <li>d'un goodwill provisoire issu de la différence entre la contrepartie transférée pour cette acquisition et l'actif net de DEME, en application de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises. La détermination de ce goodwill est présentée dans la note 5 ci-dessus.</li> </ul>	459.710
<ul style="list-style-type: none"> <li>d'une part complémentaire de 50% du goodwill comptabilisé par DEME sur ses filiales, à présent intégrée aux comptes consolidés de CFE à 100%. Ceci résulte du fait que les actifs et passifs identifiables comptabilisés lors du regroupement d'entreprises ont été valorisés sur base de leur valeur comptable dans la sous-consolidation de DEME, l'exercice de détermination de la juste valeur de ces actifs et passifs n'ayant pas encore été finalisé (voir note 5).</li> </ul>	9.968
<b>Total</b>	<b>469.678</b>

Conformément à la norme IAS 36 – Dépréciations d’actifs, ces écarts d’acquisition ont fait l’objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2013.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans les tests de dépréciation :

Activité (milliers d’euros)	Valeur nette du goodwill		Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Valeur brute du goodwill	Pertes de valeurs comptabilisées sur l’exercice
	2013	2012	Taux de croissance	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d’actualisation	Taux de sensibilité		
Sous consolidation DEME	272.235	9.968	*	*	8,9%	*	479.646	(207.411)
VMA	11.115	11.115	0%	0%	8,5%	5%	11.115	-
Remacom	2.995	2.995	0%	0%	8,5%	5%	2.995	-
Stevens	2.682	2.682	0%	0%	8,5%	5%	2.682	-
ETEC	0	2.135	0%	0%	8,5%	5%	2.135	(2.135)
VMA West	0	1.660	0%	0%	8,5%	5%	1.660	(1.660)
Druart	1.292	1.292	0%	0%	8,5%	5%	1.292	-
Amart	911	911	0%	0%	8,5%	5%	911	-
Ariadne	416	416	0%	0%	8,5%	5%	416	-
Autres	227	227	0%	0%	8,5%	5%	227	-
<b>Total</b>	<b>291.873</b>	<b>33.401</b>					<b>503.079</b>	<b>(211.206)</b>

\* Nous référons aux hypothèses ayant été prises en considération pour le test de dépréciation sur DEME, telles que décrites ci-dessous.

#### TEST DE DÉPRÉCIATION SUR DEME

Le groupe DEME, une entreprise sur laquelle CFE dispose d’un contrôle exclusif depuis le 24 décembre 2013, est constituée de plusieurs unités génératrices de trésorerie mais son goodwill est suivi au niveau du sous-groupe et le test de dépréciation est dès lors réalisé au niveau du sous-groupe.

En application de la norme IFRS 3 – Regroupement d’entreprises, l’acquisition d’une participation complémentaire de 50% dans DEME a conduit CFE à comptabiliser un goodwill provisoire de 459.710 milliers d’euros.

Du fait de la comptabilisation de ce goodwill, la valeur nette comptable du groupe DEME a été portée à 1.320.658 milliers d’euros dans les comptes consolidés de CFE, alors que les actifs acquis et passifs repris de DEME avaient une valeur comptable de 860.948 milliers d’euros à la date d’acquisition.

Cette valeur comptable de 1.320.658 milliers d’euros est substantiellement supérieure à la valorisation de DEME à 1.100.000 milliers d’euros ayant été convenue entre deux parties non liées, AvH et Vinci, pour valoriser les titres de CFE vendus le 24 décembre 2013. Cet écart par rapport à la valeur comptable a conduit à réaliser un test de dépréciation sur l’unité génératrice de trésorerie de DEME.

Le test de dépréciation d’actifs tel que défini par l’IAS 36 – Dépréciations d’actifs - consiste à comparer la valeur nette comptable d’une unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la valeur la plus élevée de sa juste valeur (sous déduction des coûts de sortie) et de sa valeur d’utilité.

Compte tenu de l’accord conclu entre AvH et Vinci annoncé le 19 septembre 2013, la juste valeur de DEME peut être estimée à 1.100 millions d’euros.

Par ailleurs, la valeur d’utilité de DEME a été estimée sur base d’une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de DEME sur un horizon de trois ans, ainsi que d’une valeur terminale. L’ensemble des hypothèses sur lesquelles repose cette valorisation sont les suivantes :

- Les flux de trésorerie futurs utilisés prennent en considération les perspectives à trois ans du management
- Le modèle intègre les flux de trésorerie provenant des activités d’investissements tels qu’ils découlent du plan d’investissement pluriannuel de DEME
- Les flux de trésorerie ont été actualisés compte tenu d’un WACC de 8,9% (soit 9,2%, avant impôts), prenant en considération le profil de risque spécifique à DEME. Ce taux a été supporté par une analyse externe.

La sensibilité de ce modèle a été testée en faisant varier les deux paramètres suivants sous-jacents à l'estimation des flux de trésorerie employés dans l'estimation de la valeur terminale :

- le taux de croissance du chiffre d'affaires : estimation de 0% à +1,5%, et
- le taux d'EBITDA rapporté au chiffre d'affaires : variation dans un intervalle de 14% à 20%, des valeurs proches de l'intervalle observé durant ces quinze dernières années.

Sur base de ces hypothèses, la valeur d'utilité moyenne de DEME a été estimée à une valeur proche de 1.100 millions d'euros (après déduction de la part des minoritaires de 13 millions d'euros, voir note 5), soit une valeur comparable à la juste valeur issue de l'accord entre AvH et Vinci. A l'issue de ce test de dépréciation, le goodwill relatif à DEME a fait l'objet d'une dépréciation de 207.411 milliers d'euros.

#### TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LES AUTRES ENTITÉS, HORS DEME

Les flux de trésorerie utilisés dans les tests de dépréciation découlent du budget 2014 présenté au Conseil d'Administration. Par prudence, aucun taux de croissance n'a été appliqué pour les années suivantes, ni dans la détermination de la valeur terminale.

Une analyse de sensibilité a été réalisée en variant les flux de trésorerie et les WACC de 5%. La valeur des entités étant toujours plus élevée que leur valeur comptable y compris le goodwill, aucune dépréciation n'a été détectée, sauf pour les entités VMA West et ETEC. La dégradation des résultats constatée en 2013 dans ces entités, ainsi que la révision à la baisse de leurs perspectives, ont conduit à entièrement déprécier leurs goodwills s'élevant respectivement à 1.660 milliers d'euros et 2.135 milliers d'euro.

## 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice 2013 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
Solde au terme de l'exercice précédent	78.328	1.581.476	52.969	0	18.155	1.730.928
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(366)	(7.013)	(297)	0	(828)	(8.504)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	53.016	1.453.998	14.286	0	4.671	1.525.971
Acquisitions	9.570	46.882	5.443	0	6.485	68.380
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	2.298	(413)	1.273	0	(2.241)	917
Cessions	(1.012)	(58.626)	(3.845)	0	(169)	(63.652)
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>141.834</b>	<b>3.016.304</b>	<b>69.829</b>	<b>0</b>	<b>26.073</b>	<b>3.254.040</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
Solde au terme de l'exercice précédent	(26.261)	(682.702)	(40.348)	0	(1.183)	(750.494)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	179	3.946	183	0	150	4.458
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(29.567)	(648.027)	(10.766)	0	7	(688.353)
Amortissements	(3.740)	(114.485)	(5.245)	0	(1.008)	(124.478)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	(581)	(36)	(801)	0	0	(1.418)
Cessions	88	56.360	3.576	0	0	60.024
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>(59.882)</b>	<b>(1.384.944)</b>	<b>(53.401)</b>	<b>0</b>	<b>(2.034)</b>	<b>(1.500.261)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	52.067	898.774	12.621	0	16.972	980.434
Au 31 décembre 2013	81.952	1.631.360	16.428	0	24.039	1.753.779

Au 31 décembre 2013, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 68.380 milliers d'euros et sont essentiellement liées à DEME. Les investissements à fin 2013 ont diminué de 134.848 milliers d'euros en comparaison à 2012 et ceci essentiellement chez DEME dont le plan d'investissement est arrivé à son terme fin 2012. Les éléments repris sous la rubrique changement de périmètre sont relatifs à DEME, passant d'une intégration proportionnelle à 50% à une intégration globale au 31 décembre 2013.

La valeur nette des immobilisations corporelles détenues en location-financement s'élève à 25.301 milliers d'euros (2012 : 18.859 milliers d'euros). Ces contrats de location-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment de la filiale Louis Stevens & Co NV et les bâtiments et machines de Groep Terryn NV et de ses filiales.

Les amortissements sur immobilisations corporelles s'élèvent à 124.478 milliers d'euros (2012 : 118.134 milliers d'euros).

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles constituant une garantie pour certains emprunts s'élève à 589.209 milliers d'euros (2012 : 318.943 milliers d'euros).

Exercice 2012 (milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations et équipements	Mobilier, agencements et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles	En construction	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
Solde au terme de l'exercice précédent	72.416	1.326.661	48.974	0	135.904	1.583.955
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	18	(1.590)	0	0	(291)	(1.863)
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	28	2.198	1.032	0	0	3.258
Acquisitions	4.172	93.956	7.437	0	97.663	203.228
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	1.697	211.061	(137)	0	(209.053)	3.568
Cessions	(3)	(50.810)	(4.337)	0	(6.068)	(61.218)
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>78.328</b>	<b>1.581.476</b>	<b>52.969</b>	<b>0</b>	<b>18.155</b>	<b>1.730.928</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
Solde au terme de l'exercice précédent	(24.546)	(620.121)	(38.425)	0	(1.245)	(684.337)
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(12)	719	(17)	0	64	754
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	(9)	(2.017)	(871)	0	0	(2.897)
Amortissements	(2.398)	(111.139)	(4.595)	0	(2)	(118.134)
Transferts d'une rubrique d'actif à une autre	680	749	171	0	0	1.600
Cessions	24	49.107	3.389	0	0	52.520
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>(26.261)</b>	<b>(682.702)</b>	<b>(40.348)</b>	<b>0</b>	<b>(1.183)</b>	<b>(750.494)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	47.870	706.540	10.549	0	134.659	899.618
Au 31 décembre 2012	52.067	898.774	12.621	0	16.972	980.434

## 15. PARTICIPATIONS DÉTENUES DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

### SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Les intérêts dans les sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012
Solde au terme de l'exercice précédent	18.364	15.128
Changement des principes comptables	0	0
Solde au terme de l'exercice précédent réévalué	18.364	15.128
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	13.484	0
Acquisitions et transferts	1.062	723
Part du groupe CFE dans le résultat après impôts et participations ne donnant pas le contrôle	6.953	489
Augmentation / (Diminution) de capital	247	2.236
Dividendes	(7)	(212)
Autres variations	(351)	0
Solde au terme de l'exercice	39.752	18.364
Goodwill inclus dans les participations dans des sociétés mises en équivalence	61	61

Toutes les entités dans lesquelles le groupe CFE a une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Le groupe CFE ne dispose pas de sociétés associées cotées sur un marché public.

La liste des sociétés associées les plus significatives est présentée à la note 35.

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises sont issues de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% dans DEME, portant la participation de CFE dans DEME de 50% à 100% ; la participation dans les sociétés associées de DEME étant donc augmentée à due concurrence.

Le montant présenté en acquisitions et transferts résulte de l'acquisition de la nouvelle société associée PEF Kons Investment SA.

Le montant présenté en augmentation de capital résulte principalement des apports de capital réalisés au sein d'entités associées du groupe DEME.

Les états financiers condensés de ces entités se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012
Total de l'actif	3.040.128	2.132.454
Total des passifs	2.973.822	2.218.889
Actif net	66.306	(86.435)
Part dans l'actif net du groupe CFE	632	(18.216)
Produits	307.285	352.552
Résultat net de l'année	25.032	2.738
Part dans le résultat net de l'année	7.139	489

Comme décrit dans les principes comptables, lorsque la part du groupe CFE dans les pertes des sociétés mises en équivalence excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées, à l'exception du montant des engagements du groupe CFE envers ses sociétés mises en équivalence.

## ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

Le groupe CFE rapporte ses intérêts dans les sociétés (y inclus les sociétés momentanées) contrôlées conjointement en utilisant un format de rapportage ligne par ligne pour la consolidation proportionnelle.

Les montants totaux des intérêts du groupe CFE dans les états financiers consolidés se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012
Total actif non courant	212.062	880.426
Total actif courant	279.565	577.132
Total passif non courant	194.235	715.311
Total passif courant	297.392	742.247
Produits d'exploitation	1.531.113	1.215.325
Charges d'exploitation	(1.408.831)	(1.129.272)

Les capitaux propres de ces entités sont repris dans la rubrique 'total passifs non courants' et s'élèvent à (11.636) milliers d'euros. Par ailleurs, pour l'exécution de certains marchés, le groupe CFE constitue des sociétés momentanées avec des partenaires. Les plus significatives sont THV Locobouw, Coentunnel Construction VOF et SM Up-site.

La méthode de consolidation de DEME étant modifiée suite à l'acquisition, le 24 décembre 2013, des 50% restants de la participation dans DEME par CFE, et passant d'une intégration proportionnelle à une intégration globale, seules les entités de DEME intégrées selon la méthode proportionnelle sont reprises dans les rubriques bilantaires, et non plus l'entièreté du groupe DEME.

Les produits et charges d'exploitation reprennent l'ensemble des entités de DEME puisque la société est consolidée en proportionnel jusqu'au 31 décembre 2013 pour le résultat de l'exercice.

## 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les autres actifs financiers non courants s'élèvent à 96.212 milliers d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 56.586 milliers d'euros). Ils comprennent principalement la partie non éliminée des crédits subordonnés dans les projets (53.665 milliers d'euros), les participations disponibles à la vente (2.441 milliers d'euros) et les créances comptabilisées dans le cadre des projets de concessions (40.098 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	2013	2012
Solde au terme de l'exercice précédent	56.586	30.631
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	10.896	0
Acquisitions	36.660	29.662
Cessions et transferts	(7.933)	(3.748)
Réduction de valeur / reprises de réduction de valeur	85	(19)
Effets des variations de cours des monnaies étrangères	(82)	60
Solde au terme de l'exercice	96.212	56.586

Le solde des actifs financiers non courants est en hausse par rapport à décembre 2012 (+39.626 milliers d'euros). Cette évolution reflète la comptabilisation d'une créance de 40.098 milliers d'euros relative à un projet de concession.

Au 31 décembre 2013, les autres actifs financiers présentent une valeur de marché égale à leur valeur comptable, soit 96.212 milliers d'euros.

Le groupe CFE ne dispose pas de participations disponibles à la vente cotées sur un marché public. Pour les participations non cotées, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur d'acquisition.

## 17. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2013, les autres actifs non courants s'élèvent à 12.766 milliers d'euros et reprennent des créances non courantes qui se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012
Créances non courantes - Comptes courants DEME	8.416	3.223
Autres créances non courantes (y compris dépôts garanties bancaires)	4.350	6.060
<b>Total consolidé</b>	<b>12.766</b>	<b>9.283</b>

## 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits et diminué des pertes comptabilisées, ainsi que des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Le montant net dû par les clients ou dû aux clients est déterminé contrat par contrat par différence entre ces deux postes.

Tels que décrits aux paragraphes (M) et (V) de la section relative aux principes comptables significatifs, les coûts et produits des contrats de construction sont comptabilisés respectivement en charge et en produit en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture (méthode du pourcentage d'avancement). Le degré d'avancement de l'activité est calculé suivant la méthode du « cost to cost ».

Une perte attendue sur le contrat de construction est immédiatement comptabilisée en charge.

(milliers d'euros)	2013	2012	2011
<b>Données bilantielles</b>			
Avances et acomptes reçus	(57.642)	(80.849)	(47.298)
<i>dont part des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises</i>	(5.178)		
Contrats de construction en cours, actifs	94.278	58.867	77.299
<i>dont part des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises</i>	(17.032)		
Contrats de construction en cours, passifs	(38.565)	(23.237)	(58.834)
<i>dont part des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises</i>	10.152		
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>55.713</b>	<b>35.630</b>	<b>18.465</b>
<i>dont part des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises</i>	<b>(6.880)</b>		
<b>Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours</b>			
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	3.180.430	2.472.895	2.597.186
Moins factures émises	(3.131.597)	(2.437.265)	(2.578.721)
<b>Contrats de construction en cours, nets</b>	<b>48.833</b>	<b>35.630</b>	<b>18.465</b>

Les excédents des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur les facturations intermédiaires comprennent d'une part, la partie non encore facturée des contrats, sous le poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres actifs courants ».

Les excédents des facturations intermédiaires sur les coûts encourus et les profits et pertes comptabilisés comprennent d'une part, la partie non encore facturée des coûts des contrats, sous le poste « Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation » de la situation financière, et d'autre part, les excédents relatifs aux chantiers en cours et repris au poste « autres passifs courants ».

Les avances sont les montants reçus par l'entrepreneur avant que les travaux correspondants n'aient été effectués.

Le montant des retenues de garantie effectuées par les clients est de 3.749 milliers d'euros repris au poste « Créances commerciales et autres créances d'exploitation » (voir note 27.6).

## 19. STOCKS

Au 31 décembre 2013, les stocks s'élèvent à 215.883 milliers d'euros (2012 : 186.534 milliers d'euros) et se détaillent comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012
Matières premières et auxiliaires	51.173	27.534
Réductions de valeur sur stock matières premières et auxiliaires	(1.601)	(725)
Produits finis et immeubles destinés à la vente	169.941	162.074
Réductions de valeur sur stocks de produits finis	(3.630)	(2.349)
<b>Stocks</b>	<b>215.883</b>	<b>186.534</b>

L'évolution de la rubrique « stocks matières premières et auxiliaires » résulte d'une augmentation des stocks sur les chantiers de l'activité de construction, ainsi que d'une augmentation des stocks liés à l'activité de dragage. L'augmentation des stocks issus de l'activité de dragage résulte principalement de DEME, passant d'une intégration proportionnelle à 50% à une intégration globale au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, des réductions de valeur sur stock de matières premières et auxiliaires ont été actées pour 150 milliers d'euros.

L'augmentation de la rubrique « stocks de produits finis et immeubles destinés à la vente » s'explique principalement par le développement de projets immobiliers en Pologne et au Luxembourg.

Au 31 décembre 2013, 1.130 milliers d'euros de réductions de valeur sur immeubles destinés à la vente ont été reprises en compte de résultats (voir note 6) lors de la réalisation des projets.

## 20. ÉVOLUTION DES CRÉANCES ET DETTES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

(milliers d'euros)	2013	2012
Créances commerciales	883.842	553.137
Moins : provision pour dépréciation de créances	(18.211)	(15.630)
Créances commerciales nettes	865.631	537.507
Autres créances courantes	251.284	194.959
<b>Total consolidé</b>	<b>1.116.915</b>	<b>732.466</b>
Autres actifs courants	101.030	84.240
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation	1.045.907	689.475
Autres passifs courants	365.263	307.744
<b>Total consolidé</b>	<b>1.411.170</b>	<b>997.219</b>
<b>Situation nette des créances et dettes commerciales et d'exploitation</b>	<b>(193.225)</b>	<b>(180.513)</b>

Nous référons à la note 28 pour l'analyse du risque de crédit.

## 21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	2013	2012
Dépôts en banque à court terme	25.700	59.280
Comptes courants bancaires et caisse	449.093	201.322
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>474.793</b>	<b>260.602</b>

Les dépôts en banque à court terme concernent des placements auprès des institutions financières avec une durée à l'origine inférieure à 3 mois. Ces placements font l'objet d'une rémunération variable qui est principalement liée au taux Euribor ou Eonia.

## 22. SUBVENTIONS

Le groupe CFE n'a reçu aucune subvention en 2013.

## 23. AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe CFE participe à des plans de pension et de prépension dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces avantages sont comptabilisés conformément à l'IAS 19 et sont considérés comme "post-employment" et "long-term benefit plans".

Au 31 décembre 2013, la dette nette des obligations du groupe CFE pour les avantages "post employment" pour pensions et prépensions s'élevait à 40.724 milliers d'euros (2012 : 21.239 milliers d'euros). Ces montants sont repris dans la rubrique "Engagements de retraites et avantages du personnel". Cette rubrique reprend également des provisions pour d'autres avantages du personnel à concurrence de 1.266 milliers d'euros (2012 : 376 milliers d'euros) principalement issues du groupe DEME.

Les données de 2013 incluent l'impact de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% de DEME depuis le 24 décembre 2013.

Les données de 2012 ont été retraitées à la suite du changement de méthode comptable décrit dans la section "Principes comptables significatifs" relatif à la modification de la norme IAS 19 qui impose notamment la prise directement en capitaux propres des gains et pertes actuariels liés aux plans de pension à prestations définies.

### *PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI DU GROUPE CFE*

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en plans à cotisations définies et plans à prestations définies.

- **Plans à cotisations définies**

Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité ou un fonds séparé, en accord avec les dispositions du plan. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

- **Plans à prestations définies**

Tous les plans qui ne sont pas à cotisations définies sont présumés être à prestations définies. Ces plans sont soit financés à l'extérieur par des fonds de pension ou des compagnies d'assurances ("plans financés"), soit financés au sein du groupe CFE ("plans non financés"). Pour les plans principaux, une évaluation actuarielle est effectuée tous les ans par des actuaires indépendants.

Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi auxquels participe le groupe CFE procurent à son personnel des avantages lors de la retraite ainsi qu'en cas de décès. Tous les plans sont financés à l'extérieur par le biais d'une compagnie d'assurance (98,3% des engagements) ou par un fonds de pension auto-administré (1,7% des engagements), non liés au groupe CFE. Les engagements au titre des prestations définies peuvent être géographiquement répartis comme suit: 78% en Belgique et 22% aux Pays-Bas. Les plans d'avantages postérieurs à l'emploi belge assurés sont du type "branche 21" ce qui implique que l'assureur garantit un taux d'intérêt minimum moyen sur les cotisations versées. Tous les plans sont conformes au cadre réglementaire local et aux exigences de financement minimal.

La majorité des plans d'avantages postérieurs à l'emploi du groupe CFE sont du type « à prestations définies ».

### *PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES*

- **Information quant aux risques liés aux plans à prestations définies**

Les régimes à prestations définies exposent généralement l'employeur aux risques actuariels tels que le risque de variation de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des salaires et le risque lié à l'évolution du taux d'inflation. L'impact potentiel de l'évolution de ces risques a été illustré par une analyse de sensibilité qui est détaillée ci-dessous.

Le risque de mortalité est limité dans la mesure où la majorité des plans prévoient le paiement d'un capital. L'option d'un versement d'annuités a néanmoins été prévue. Dans ce cas, le versement des annuités est pris en charge par un contrat d'assurance convertissant le capital en annuité. Le risque de décès en service est entièrement assuré auprès d'une compagnie d'assurance. Le risque d'insolvabilité des compagnies d'assurance peut être considéré comme négligeable.

- **Information quant à la gouvernance des plans à prestations définies**  
L'administration et la gouvernance des régimes assurés sont confiées à la compagnie d'assurance.
- **Information quant aux actifs des plans à prestations définies**  
Les actifs des régimes investis auprès d'une compagnie d'assurance (98,3% des engagements) ne sont pas soumis aux fluctuations du marché. La juste valeur des contrats d'assurance correspond soit à la valeur actualisée des avantages futurs garantis (Pays-Bas), soit à la valeur capitalisée des cotisations versées compte tenu du rendement convenu contractuellement avec la compagnie d'assurance (Belgique). Les actifs des plans n'incluent pas d'instruments financiers propres au groupe CFE, ni un quelconque immeuble utilisé par le groupe CFE.
- **Information quant à des modifications apportées aux plans à prestations définies**  
Aucun amendement, settlement ou curtailment significatif n'est intervenu durant l'exercice.

#### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PLANS À COTISATIONS DÉFINIES

Les ouvriers du secteur de la construction bénéficient du régime de retraite à cotisations définies financé par le fonds de pension multi-employeurs « fbz-fse Constructiv ». En outre, un nombre limité d'employés bénéficient d'un régime à cotisations définies financé par une compagnie d'assurance en "branche 21". La législation belge requiert qu'un intérêt minimum soit garanti par l'employeur pour les plans à cotisations définies. Le rendement minimum garanti par le contrat auprès de l'assureur est, à ce jour, supérieur au rendement minimum requis par la législation belge, limitant ainsi l'exposition du groupe à une diminution du rendement des actifs sous-jacents. Dès lors, aucune provision n'a été constituée à ce titre.

#### ÉLÉMENTS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET PRÉPENSION

(milliers d'euros)	2013	2012
Engagements provisionnés pour régimes à prestations définies et prépension	(39.458)	(20.863)
Droits accumulés financés partiellement ou à l'entièreté	(136.782)	(81.591)
Juste valeur des actifs des régimes	97.324	60.728
Engagements provisionnés au bilan	(39.458)	(20.863)
Obligations	(39.458)	(20.863)
Actifs	0	0

#### VARIATIONS DES ENGAGEMENTS PROVISIONNÉS AU BILAN AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET PRÉPENSION

(milliers d'euros)	2013	2012
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	(20.863)	(16.278)
Charges prises en résultat	(4.299)	(3.871)
Charges comptabilisées en capitaux propres	(4.324)	(5.963)
Contributions aux actifs des régimes	5.248	5.249
Effets des regroupements d'entreprises	(15.269)	0
Autres mouvements	49	0
Solde au 31 décembre	(39.458)	(20.863)

La rubrique 'effets des regroupements d'entreprises' reflète l'incidence sur la provision de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% de DEME le 24 décembre 2013.

*CHARGES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET PRÉPENSION*

(milliers d'euros)	2013	2012
<b>Charges comptabilisées en résultat</b>	<b>(4.299)</b>	<b>(3.871)</b>
Coût des services rendus	(3.504)	(2.984)
Effet de l'actualisation	(2.790)	(3.513)
Rendement sur les actifs des régimes (-)	2.133	2.821
Coût des services passés non reconnus	(138)	(194)

Les coûts des plans de pension pour la période sont inclus dans la rubrique 'Rémunérations et charges sociales' ainsi que dans le résultat financier.

*CHARGES COMPTABILISÉES EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES*

(milliers d'euros)	2013	2012
<b>Charges comptabilisées en capitaux propres</b>	<b>(4.324)</b>	<b>(5.963)</b>
Ecart actuariels	(5.254)	(7.824)
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des montants pris en résultat)	930	1.861

*MOUVEMENTS DES ENGAGEMENTS PROVISIONNÉS AU BILAN AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET PRÉPENSION*

(milliers d'euros)	2013	2012
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(81.590)</b>	<b>(72.824)</b>
Coût des services rendus	(3.504)	(2.984)
Effet de l'actualisation	(2.790)	(3.513)
Contributions aux actifs des régimes	(750)	(727)
Prestations versées aux bénéficiaires	3.504	5.565
Réévaluations des passifs (actifs)	(5.164)	(7.766)
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	0	0
Ecart actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(4.099)	(5.405)
Ecart actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience	(1.065)	(2.361)
Coûts des services passés non reconnus	(138)	(194)
Effets des regroupements d'entreprises	(47.452)	0
Effets des cessions d'entreprises	527	0
Effet de la variation des taux de change	0	0
Autres mouvements	575	853
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>(136.782)</b>	<b>(81.590)</b>

La rubrique d'effets des regroupements d'entreprises reflète l'incidence sur les engagements provisionnés de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% de DEME le 24 décembre 2013.

*MOUVEMENTS DES ACTIFS DE COUVERTURE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET PRÉPENSION*

(milliers d'euros)	2013	2012
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	60.728	56.529
Rendement des actifs des régimes (à l' exclusion des montants pris en résultat)	930	1.861
Rendement sur les actifs des régimes	2.133	2.820
Contributions aux actifs des régimes	5.597	5.422
Prestations versées aux bénéficiaires	(3.207)	(5.209)
Effets des regroupements d'entreprises	32.182	0
Effets des cessions d'entreprises	(478)	0
Effet de la variation des taux de change	0	0
Autres mouvements	(561)	(694)
Solde au 31 décembre	97.324	60.728

La rubrique 'effets des regroupements d'entreprises' reflète l'incidence sur les actifs de couverture de l'acquisition d'une participation complémentaire de 50% de DEME le 24 décembre 2013.

Les actifs de couverture des régimes à prestations définies ont été investis auprès d'une compagnie d'assurances (98,3% des actifs) et auprès d'un fonds de pension auto-administré (1,7% des actifs).

*PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À LA DATE DE CLÔTURE (EXPRIMÉES EN MOYENNES PONDÉRÉES)*

	2013	2012
Taux d'actualisation au 31 décembre	3,40%	3,50%
Taux prévu des augmentations salariales	3,00% < 60 ans et 2,00% > 60 ans	3,00% < 60 ans et 2,00% > 60 ans
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Tables de mortalité	MR/FR	MR/FR

*AUTRES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES*

	2013	2012
Duration (en années)	11,62	11,95
Rendement moyen réel des actifs des régimes	5,0%	8,3%
Cotisations prévues de verser au régime au cours de l'exercice prochain	8.343	5.400

*ANALYSE DE SENSIBILITÉ (INCIDENCE SUR LE MONTANT DES ENGAGEMENTS)*

	2013	2012
Taux d'actualisation		
Augmentation de 25 BP	-2,9%	-2,7%
Diminution de 25 BP	+2,9%	+3,0%
Taux de croissance des salaires		
Augmentation de 25 BP	+2,0%	+2,2%
Diminution de 25 BP	-1,8%	-1,8%

## 24. PROVISIONS AUTRES QU'ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS

Au 31 décembre 2013, ces provisions s'élèvent à 61.619 milliers d'euros, soit une augmentation de 15.120 d'euros par rapport à fin 2012 (46.499 milliers d'euros).

(milliers d'euros)	Service après-vente	Autres risques courants	Autres risques non courants	Total
Solde au terme de l'exercice précédent	11.727	24.093	10.679	46.499
Effets des variations des cours des monnaies étrangères	(17)	(4)	(3)	(24)
Transferts d'une rubrique à une autre	4.455	2.703	(227)	6.931
Provisions constituées	2.531	15.041	(5.386)	12.186
Provisions utilisées	(1.474)	(8.144)	6.188	(3.430)
Provisions reprises non utilisées	0	(254)	(289)	(543)
<b>Solde au terme de l'exercice</b>	<b>17.222</b>	<b>33.435</b>	<b>10.962</b>	<b>61.619</b>
<i>dont: courant</i>				50.657
<i>non courant</i>				10.962

La provision pour service après-vente augmente de 5.495 milliers d'euros et s'élève à 17.222 milliers d'euros fin 2013. L'évolution à fin 2013 s'explique par les constitutions et/ou reprises de provisions comptabilisées dans le cadre des garanties décennales.

Les provisions pour autres risques courants augmentent de 9.342 milliers d'euros et s'élèvent à 33.435 milliers d'euros fin 2013. Celles-ci comprennent :

- les provisions pour litiges courants (7.693 milliers d'euros), les provisions pour travaux restant à exécuter (231 milliers d'euros), les provisions pour risques sociaux (737 milliers d'euros), ainsi que les provisions pour autres risques courants (10.614 milliers d'euros). Pour ces derniers, étant donné que les négociations avec les clients sont en cours, nous ne pouvons pas donner plus d'information sur les hypothèses prises, ni sur le moment du décaissement probable
- les provisions pour pertes à terminaison (14.160 milliers d'euros) sont comptabilisées lorsque les avantages économiques attendus de certains contrats sont moins élevés que les coûts inévitables liés au respect des obligations de ceux-ci. L'utilisation des pertes à terminaison est liée à l'exécution des contrats y relatifs.

Les autres risques non courants comprennent les provisions pour risques non liés directement au cycle d'exploitation des chantiers en cours.

## 25. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Suivant les informations disponibles à la date où les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration, nous ne connaissons pas d'actifs ou passifs éventuels, à l'exception des actifs ou passifs éventuels liés aux contrats de construction (par exemple les revendications du groupe envers les clients ou les revendications de sous-traitants), ce que l'on peut qualifier comme normal pour le secteur de la construction et qui sont traités via la détermination du résultat du chantier lors de l'application de la méthode du pourcentage d'avancement.

## 26. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

### 26.1 L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, TEL QUE DÉFINI PAR LE GROUPE, S'ANALYSE COMME SUIT :

(milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(600.883)	(164.838)	(765.721)	(331.016)	(76.807)	(407.823)
Emprunt obligataire	(199.639)	(109.767)	(309.406)	(100.000)	(2.519)	(102.519)
Tirages sur lignes de crédit	(30.000)		(30.000)	(35.000)	(3.000)	(38.000)
Emprunts liés aux locations - financements	(18.303)	(4.337)	(22.640)	(13.104)	(3.482)	(16.586)
<b>Total de l'endettement financier long terme</b>	<b>(848.825)</b>	<b>(278.942)</b>	<b>(1.127.767)</b>	<b>(479.120)</b>	<b>(85.808)</b>	<b>(564.928)</b>
Dettes financières à court terme	0	(128.415)	(128.415)	0	(95.665)	(95.665)
Equivalents de trésorerie	0	25.700	25.700	0	59.280	59.280
Trésorerie	0	449.093	449.093	0	201.322	201.322
<b>Total de l'endettement financier net à court terme (ou disponibilités)</b>	<b>0</b>	<b>346.378</b>	<b>346.378</b>	<b>0</b>	<b>164.937</b>	<b>164.937</b>
<b>Total de l'endettement financier net</b>	<b>(848.825)</b>	<b>67.436</b>	<b>(781.389)</b>	<b>(479.120)</b>	<b>79.129</b>	<b>(399.991)</b>
Instruments dérivés de couverture de taux	(28.534)	(2.015)	(30.549)	(23.070)	(3.375)	(26.445)

L'emprunt obligataire de CFE d'une valeur nominale de 100 millions, et venant à échéance le 21 juin 2018, a été reclassé en dettes courantes au 31 décembre 2013 et ce, compte tenu de la clause dite de « changement d'actionnaire » issue des conditions d'émission de cet emprunt.

### 26.2 ECHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

(milliers d'euros)	Echéant dans l'année	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Emprunts bancaires et autres dettes financières	(274.605)	(273.648)	(118.129)	(160.608)	(45.532)	(2.966)	(875.488)
Emprunt obligataire					(199.639)		(199.639)
Tirages sur lignes de crédit			(30.000)				(30.000)
Emprunts liés aux locations - financements	(4.337)	(4.060)	(3.342)	(5.749)	(5.109)	(43)	(22.640)
<b>Total de l'endettement financier long terme</b>	<b>(278.942)</b>	<b>(277.708)</b>	<b>(151.471)</b>	<b>(166.357)</b>	<b>(250.280)</b>	<b>(3.009)</b>	<b>(1.127.767)</b>
Dettes financières à court terme	(128.415)						(128.415)
Equivalents de trésorerie	25.700						25.700
Trésorerie	449.093						449.093
<b>Total de l'endettement financier net à court terme</b>	<b>346.378</b>						<b>346.378</b>
<b>Total de l'endettement financier net</b>	<b>67.436</b>	<b>(277.708)</b>	<b>(151.471)</b>	<b>(166.357)</b>	<b>(250.280)</b>	<b>(3.009)</b>	<b>(781.389)</b>

La valeur actuelle des obligations courantes en matière de locations-financements s'élève à 4.337 milliers d'euros (2012 : 3.482 milliers d'euros). Ces contrats de locations-financement concernent principalement le groupe DEME, le bâtiment de la filiale Louis Stevens & Co NV et les bâtiments et machines de Groep Terryn NV et de ses filiales.

### 26.3 LIGNES DE CRÉDIT ET PRÊTS À TERME BANCAIRES

CFE dispose au 31 décembre 2013 de lignes de crédit bancaire à long terme confirmées de 100 millions d'euros dont 30 millions d'euros utilisés à fin 2013.

Le 21 juin 2012, CFE avait procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 100 millions d'euros remboursable le 21 juin 2018 et générant un intérêt de 4,75%. Le 14 février 2013, DEME a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 200 millions d'euros remboursable le 14 février 2019 et générant un intérêt de 4,145%.

Les emprunts bancaires et autres dettes financières concernent principalement DEME ou des crédits de projets immobiliers et sont sans recours contre CFE.

### 26.4 COVENANTS FINANCIERS

Les crédits bilatéraux sont soumis à des covenants spécifiques qui tiennent compte entre autres de l'endettement financier et de la relation entre celui-ci et les capitaux propres ou les actifs immobilisés, ainsi que du cash-flow généré. Les actifs et passifs de DEME sont présentés à 100% dans l'état consolidé de la situation consolidée bien que les flux de trésorerie reflètent une activité détenue à 50%. Les banques ont marqué accord afin d'ajuster les covenants à cette situation particulière au 31 décembre 2013. Les covenants sont ainsi intégralement respectés.

## 27. INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 27.1 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊTS

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du groupe en distinguant les concessions, l'immobilier, le holding, les activités de construction et du multitechnique et le dragage (DEME).

Pour les concessions, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon à long terme, visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon à court terme, dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, on utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (SWAP). Ces instruments de couverture ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits sont comptablement qualifiés d'opérations de couverture.

S'agissant du dragage, le groupe CFE, par sa filiale DEME, est confronté à des financements importants dans le cadre d'investissement des dragues. L'objectif est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers. Pour couvrir le risque de taux d'intérêts, DEME utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêts (SWAP). Ces instruments de couverture ont en général les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéances que les dettes couvertes. Ces produits peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture.

Les activités de construction et du multitechnique ainsi que du holding se caractérisent par un excédent de trésorerie, venant compenser partiellement les engagements immobiliers. La gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling.

#### Taux moyen effectif avant prise en compte des produits dérivés

Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Total		
	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	34.817	9,49%	1,97%	730.904	96,06%	1,23%	765.721	67,90%	1,26%
Emprunt obligataire	309.406	84,34%	4,35%	0	0,00%	0,00%	309.406	27,44%	4,35%
Tirages sur lignes de crédit	0	0,00%	0,00%	30.000	3,94%	1,97%	30.000	2,66%	3,94%
Emprunts liés aux locations-financements	22.640	6,17%	1,66%	0	0,00%	0,00%	22.640	2,01%	1,66%
<b>Total</b>	<b>366.863</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,95%</b>	<b>760.904</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,26%</b>	<b>1.127.767</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,19%</b>

## Taux moyen effectif après prise en compte des couvertures de gestion

Type de dettes	Taux fixe			Taux variable			Taux variable capé + inflation			Total		
	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux	Montants	Quote-part	Taux
Emprunts bancaires et autres dettes financières	637.803	65,76%	2,59%	127.918	81,00%	1,22%	0	0,00%	0,00%	765.721	67,90%	2,36%
Emprunt obligataire	309.406	31,90%	4,35%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	309.406	27,44%	4,35%
Tirages sur lignes de crédit	0	0,00%	0,00%	30.000	19,00%	1,97%	0	0,00%	0,00%	30.000	2,66%	19,00%
Emprunts liés aux locations-financements	22.640	2,33%	1,99%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	22.640	2,01%	1,99%
<b>Total</b>	<b>969.849</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,14%</b>	<b>157.918</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,36%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>1.127.767</b>	<b>100,00%</b>	<b>3,34%</b>

### 27.2 SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX

Le groupe CFE est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après couverture
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement l'état du résultat global et elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2013 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base de taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

31/12/2013				
(milliers d'euros)	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp	Impact du calcul de sensibilité +50bp	Impact du calcul de sensibilité -50bp
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	565	(565)		
Endettement financier net à court terme *	642	(642)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	346	(71)		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probables ou certains			4.012	(6.712)

\* hors disponibilités.

### 273 DESCRIPTION DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

A la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

Pour les activités de construction, multitechniques, de l'immobilier et le holding :

31/12/2013							
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables</b>							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe		50.000			50.000		(540)
Options de taux (cap, collar)							
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains</b>		<b>50.000</b>			<b>50.000</b>		<b>(540)</b>

31/12/2012							
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe							
Options de taux (cap, collar)							
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables</b>							
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe		50.000			50.000		(747)
Options de taux (cap, collar)							
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains</b>		<b>50.000</b>			<b>50.000</b>		<b>(747)</b>

Pour les activités de dragage

31/12/2013							
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	547				547		(18)
Options de taux (cap, collar)							
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables</b>	<b>547</b>				<b>547</b>		<b>(18)</b>
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	139.521	315.582	184.349	15.659	655.110		(29.094)
Options de taux (cap, collar)							
<b>Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains</b>	<b>139.521</b>	<b>315.582</b>	<b>184.349</b>	<b>15.659</b>	<b>655.110</b>		<b>(22.335)</b>

31/12/2012							
(milliers d'euros)	<1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	10.273	273			10.547		(1.031)
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables	10.273	273			10.547		(1.031)
Swap de taux d'intérêts receveur taux variable et payeur taux fixe	71.526	150.554	122.577	27.391	372.048		(22.335)
Options de taux (cap, collar)							
Dérives de taux : couverture de flux de trésorerie certains	71.526	150.554	122.577	27.391	372.048		(22.335)

Etant donné la prise de contrôle de DEME par le groupe CFE, une réévaluation de l'efficacité des couvertures en dragage à partir de la date d'acquisition a été effectuée, afin de confirmer la comptabilité de couverture.

#### 27.4 RISQUE DE CHANGE

##### Nature des risques auxquels le groupe est exposé

Le groupe CFE et ses filiales ne pratiquent pas de couverture de taux de change pour les activités de construction, immobilières et multitechnique, ces marchés se situant principalement dans la zone euro. Compte tenu du caractère international de son activité et l'exécution de marchés en monnaies étrangères, DEME pratique des couvertures de taux de change et si celles-ci entrent dans le cadre d'un contrat de construction, enregistre les variations de juste valeur comme coûts du contrat. Les monnaies qui sont sujettes à risque sont reprises dans la note 2.

Lorsqu'il s'agit d'un risque de change lié à un risque d'exposition au niveau opérationnel, la politique du groupe CFE est de limiter l'exposition au risque de fluctuations des monnaies étrangères.

##### Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes (hors dettes de locations-financement qui sont majoritairement en euros) par devises sont :

(milliers d'euros)	2013	2012
Euro	1.083.020	557.582
Dollar américain	8.898	2.511
Autres devises	35.845	4.835
<b>Total des dettes à long terme</b>	<b>1.127.767</b>	<b>564.928</b>

Le tableau ci-après reprend la juste valeur et le montant notionnel des instruments de change (contrat forward de vente/achat) (+ :actif / - :passif):

(milliers d'euros)	Notionnel					Juste valeur				
	USD US Dollar	Autres liés au USD	GBP Pound	Autres	Total	USD US Dollar	Autres liés au USD	GBP Pound	Autres	Total
Achats à terme	120.666	28.467	12.718	2.421	164.272	(235)	1	(20)	53	(200)
Ventes à terme	344.646	6.401	2.277	11.300	364.623	6.152	95	7	(505)	5.749

La variation de juste valeur des instruments de change est considérée comme coûts de construction Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

Le groupe CFE, en particulier au travers de sa filiale DEME, est soumis au risque de variation des taux de change sur son résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant des actifs et passifs financiers et des dérivés au 31 décembre 2013 restent constants sur une année.

Une variation de 5% de taux de change (appréciation de l'EUR) à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

31/12/2013		
(milliers d'euros)	Résultat	
	Impact du calcul de sensibilité dépréciation de l'EUR de 5%	Impact du calcul de sensibilité appréciation de l'EUR de 5%
Dettes non courantes (+échéant dans l'année) à taux variables après couverture comptable	860	(819)
Endettement financier net à court terme	(773)	736
Fonds de roulement	(1.304)	1.242

#### 27.5 RISQUE LIÉ AUX MATIÈRES PREMIÈRES

Les matières premières et fournitures incorporées aux ouvrages constituent un élément important du prix de revient.

Bien que certains marchés comportent des clauses de révision de prix ou formules de révision et que le groupe CFE met en place, dans des cas précis, des couvertures de prix de fourniture (gas-oil), le risque de fluctuation du prix des matières premières ne peut pas complètement être exclu.

DEME se couvre contre des fluctuations de gas-oil par l'achat d'options ou de contrat forward de fuel. La variation de juste valeur de ces instruments est considérée comme coûts de construction. Cette variation est présentée comme un résultat opérationnel.

La juste valeur de ces instruments, fin 2013, s'élève à -791 milliers d'euros (contre -887 milliers d'euros à fin 2012).

#### 27.6 RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le groupe CFE est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, de la souscription de titres de créances négociables, de créances financières et de produits dérivés.

Par ailleurs, le groupe CFE a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à le limiter.

A l'exportation, dans la mesure où le pays est éligible et que le risque peut être couvert par l'assurance-crédit, DEME et CFE se couvrent régulièrement auprès d'organismes compétents en ce domaine (Office National du Ducroire).

##### Instruments financiers

Le groupe a mis en place un système de limites de placement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contreparties définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour.

##### Clients

En ce qui concerne le risque sur ses créances clients, le groupe a mis en place des procédures afin de limiter ce risque. Il est à noter qu'une grande partie du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, CFE considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients.

Afin de limiter le risque courant, le groupe CFE suit de façon régulière ses encours clients et adapte sa position vis-à-vis de ceux-ci. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé, mais est limité.

L'analyse du retard de paiement fin 2013 et fin 2012 se présente comme suit :

Situation au 31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 1 an
Clients – Produits facturés	873.950	761.144	52.398	16.968	31.468	11.972
Clients – Retenues de garantie	3.749	2.239	1.443	24	0	43
<b>Total brut</b>	<b>877.699</b>	<b>763.383</b>	<b>53.841</b>	<b>16.992</b>	<b>31.468</b>	<b>12.015</b>
Prov. – Clients – Produits facturés	(18.168)	(14.584)	(518)	(562)	(86)	(2.418)
Prov. – Clients – Retenues de garantie	(43)	0	0	0	0	(43)
<b>Total provisions</b>	<b>(18.211)</b>	<b>(14.584)</b>	<b>(518)</b>	<b>(562)</b>	<b>(86)</b>	<b>(2.461)</b>
<b>Total montants nets</b>	<b>859.488</b>	<b>748.799</b>	<b>53.323</b>	<b>16.430</b>	<b>31.382</b>	<b>9.554</b>

Situation au 31 décembre 2012 (milliers d'euros)	Clôture	Non échu	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 12 mois	> 1 an
Clients – Produits facturés	537.817	296.629	116.208	36.210	42.094	46.676
Clients – Retenues de garantie	3.706	1.955	1.705	0	1	45
<b>Total brut</b>	<b>541.523</b>	<b>298.584</b>	<b>117.913</b>	<b>36.210</b>	<b>42.095</b>	<b>46.721</b>
Prov. – Clients – Produits facturés	(15.587)	(14.848)	(748)	(532)	(320)	861
Prov. – Clients – Retenues de garantie	(44)	0	0	0	0	(44)
<b>Total provisions</b>	<b>(15.631)</b>	<b>(14.848)</b>	<b>(748)</b>	<b>(532)</b>	<b>(320)</b>	<b>817</b>
<b>Total montants nets</b>	<b>525.892</b>	<b>283.736</b>	<b>117.165</b>	<b>35.678</b>	<b>41.775</b>	<b>47.538</b>

Les montants échus concernent en grande partie des décomptes et avenants reconnus par les clients mais qui doivent encore faire l'objet d'inscriptions budgétaires ou s'inscrire dans le cadre d'un règlement global des marchés.

## 2.7.7 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La réduction de la liquidité et la difficulté d'obtenir du crédit à des conditions économiques acceptables restent de mise. CFE a pu préserver ses positions au cours de l'exercice en gérant de façon stricte la trésorerie. Des séances d'information destinées aux 150 cadres dirigeants, ayant pour thème la liquidité et la gestion de la trésorerie au quotidien, ont été réitérées en 2013. Les procédures de gestion de trésorerie ont été réactualisées en 2010 et les directeurs de filiales ou succursales sont engagés au plan des prévisions de trésorerie et à leur bonne réalisation.

27.8 VALEUR COMPTABLE ET JUSTE VALEUR PAR CATÉGORIE COMPTABLE

31 décembre 2013 (milliers d'euros)	Instruments financiers non qualifiés de couverture	Instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Instruments disponibles à la vente	Prêts et créances / Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable	Mesure de la juste valeur des actifs financiers par niveau	Juste valeur de la classe
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>286</b>		<b>2.441</b>	<b>93.771</b>	<b>96.498</b>		<b>96.498</b>
Titres de participation (1)			2.441		2.441	Niveau 2	2.441
Prêts et créances financiers (1)				93.771	93.771	Niveau 2	93.771
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie	286				286	Niveau 2	286
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>594</b>			<b>1.591.708</b>	<b>1.592.302</b>		<b>1.592.302</b>
Dérivés de taux – non qualifiés de couverture							
Créances commerciales et autres créances d'exploitation				1.116.915	1.116.915	Niveau 2	1.116.915
Actifs financiers de gestion de trésorerie	594				594	Niveau 2	594
Equivalents de trésorerie (2)				25.700	25.700	Niveau 2	25.700
Disponibilités (2)				449.093	449.093	Niveau 2	449.093
<b>Actif total</b>	<b>880</b>		<b>2.441</b>	<b>1.685.479</b>	<b>1.688.800</b>		<b>1.688.800</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>9.783</b>	<b>28.820</b>		<b>848.825</b>	<b>887.428</b>		<b>896.412</b>
Emprunt obligataire				199.639	199.639	Niveau 1	208.623
Dettes financières				649.186	649.186	Niveau 2	649.186
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie		28.820			28.820	Niveau 2	28.820
Autres instruments dérivés	9.783				9.783	Niveau 3	9.783
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>2.538</b>			<b>1.453.265</b>	<b>1.455.803</b>		<b>1.460.813</b>
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables	1.747				1.747	Niveau 2	1.747
Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie	268				268	Niveau 2	268
Dérivés de change – non qualifiés de couverture	523				523	Niveau 2	523
Autres instruments dérivés – non qualifiés de couverture							
Dettes commerciales et autres dettes d'exploitation				1.045.907	1.045.907	Niveau 2	1.045.907
Emprunt obligataire				100.000	100.000	Niveau 1	105.010
Dettes financières				307.358	307.358	Niveau 2	307.358
<b>Passif total</b>	<b>12.321</b>	<b>28.820</b>		<b>2.302.090</b>	<b>2.343.231</b>		<b>2.357.225</b>

(1) Repris dans les rubriques 'Autres actifs financiers non courants' et 'Autres actifs non courants'.

(2) Repris dans la rubrique 'Trésorerie et équivalents de trésorerie'.

La juste valeur des instruments financiers peut être hiérarchisée selon 3 niveaux (1 à 3) correspondant chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur:

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix)
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

La juste valeur des instruments financiers a été déterminée selon les méthodes suivantes :

- Pour les instruments financiers à court terme, tels que les créances et dettes commerciales, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable en fonction du coût amorti
- Pour les emprunts à taux variable, la juste valeur est considérée comme n'étant pas significativement différente de la valeur comptable en fonction du coût amorti
- Pour les instruments financiers dérivés de taux, de change ou de flux de trésorerie prévisionnels, la juste valeur est déterminée sur base de modèles actualisant les flux futurs déterminés sur base des courbes de taux d'intérêts futurs, ou des taux de change ou autres prix à terme (forward)
- Pour les autres instruments financiers dérivés, la juste valeur est déterminée sur base d'un modèle d'actualisation de flux futurs estimés
- Pour les obligations cotées émises par CFE et DEME, la juste valeur est déterminée sur base de la cotation à la date de clôture

## 28. LEASINGS OPÉRATIONNELS

Les engagements du groupe CFE liés à des contrats de location simples non résiliables sont les suivants :

(milliers d'euros)	2013	2012
Echéant dans l'année	5.699	5.732
Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8.423	8.847
Ayant plus de 5 ans à courir	12.168	12.543
<b>Total</b>	<b>26.290</b>	<b>27.122</b>

## 29. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Le total des engagements donnés autres que des sûretés réelles pour le groupe CFE pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 s'élève à 1.311.651 milliers d'euros (2012 : 743.636 milliers d'euros). Les engagements de DEME sont considérés à 100%, soit 856.970 milliers d'euros.

Ces engagements se décomposent par nature comme suit :

(milliers d'euros)	2013	2012
Bonne exécution et performance bonds (a)	928.273	523.470
Soumissions (b)	30.977	7.303
Restitution d'acomptes (c)	17.453	11.227
Retenues de garanties (d)	61.792	74.094
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs (e)	36.283	17.909
Autres engagements donnés - dont 115.638 milliers d'euros de garanties corporate chez DEME	236.873	109.633
<b>Total</b>	<b>1.311.651</b>	<b>743.636</b>

- Garanties données dans le cadre de la réalisation des marchés de travaux. En cas de défaillance du constructeur, la banque (ou la compagnie d'assurance) s'engage à indemniser le client à hauteur de la garantie.
- Garanties données dans le cadre d'appels d'offres relatifs aux marchés de travaux.
- Garanties délivrées par la banque à un client garantissant la restitution des avances sur contrats (principalement chez DEME).
- Garanties délivrées par la banque à un client se substituant à la retenue de garantie.
- Garantie du paiement de la dette envers un fournisseur ou un sous-traitant.

### 30. AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS

(milliers d'euros)	2013	2012
Bonne exécution et performance bonds	51.036	47.061
Autres engagements reçus	14.883	13.406
<b>Total</b>	<b>65.919</b>	<b>60.467</b>

### 31. LITIGES

Le groupe CFE connaît un nombre de litiges que l'on peut qualifier de normal pour le secteur de la construction. Dans la plupart des cas, le groupe CFE cherche à conclure une convention transactionnelle avec la partie adverse, ce qui réduit substantiellement le nombre de procédures.

Le groupe CFE essaie de récupérer des créances auprès des clients. Il est néanmoins impossible de faire une estimation de ce potentiel d'actifs.

### 32. PARTIES LIÉES

- Ackermans & van Haaren (AvH) détient 15.288.662 actions de CFE depuis le 24 décembre 2013, devenant par conséquent l'actionnaire principal de CFE, à hauteur de 60,39%.
- Le personnel clé correspond aux membres du steering committee de CFE et de l'Administrateur délégué. Le montant comptabilisé comme charge de rémunération et autres avantages pour le personnel clé s'élève à 2.733,6 milliers d'euros pour 2013 (2012 : 4.464,7 milliers d'euros). Ce montant comprend : rémunérations fixes (1.783,2 milliers d'euros; 2012 : 2.695,8 milliers d'euros), rémunérations variables (472,3 milliers d'euros; 2012 : 795,9 milliers d'euros), versements aux diverses assurances (plan de pension extra-légal, hospitalisation, accidents de travail, accidents vie privée, croix Jaune et blanche) (331,8 milliers d'euros ; 2012 : 738,5 milliers d'euros) et de frais de véhicules de fonction (146,3 milliers d'euros; 2012: 234,3 milliers d'euros).
- CFE avait conclu le 24 octobre 2001 un contrat de services avec VINCI Construction SAS, actionnaire de référence de CFE jusqu'au 24 décembre 2013. Les rémunérations dues par CFE en vertu de ce contrat s'élèvent à 1.190 milliers d'euros et sont entièrement payées pour 2013.
- Il n'y a pas de transactions avec l'Administrateur délégué sans préjudice de sa rémunération. De même, il n'y a pas de transactions avec les sociétés Frédéric Claes SA et Artist Valley SA sans préjudice de la rémunération des dirigeants représentés par ces sociétés.
- Pour l'exécution de certains marchés, le groupe CFE constitue des sociétés momentanées avec des partenaires. Le groupe CFE a également mis à disposition de ces entités du personnel, du matériel ou refacturé des dépenses. Le montant des autres produits facturés à ces entités s'élève à 38.770 milliers d'euros et est repris dans la rubrique 'Produits des activités annexes'.
- Au 31 décembre 2013, le groupe CFE exerce un contrôle conjoint sur notamment Rent-A-Port NV et ses filiales. Nous référons à la note 35 pour une liste des entités consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

### 33. HONORAIRES DES COMMISSAIRES

La rémunération des commissaires pour l'ensemble du groupe, en ce compris CFE SA (exercice 2013), s'élève à:

(milliers d'euros)	Deloitte		Autres	
	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	765,1	53,66%	375,5	37,26%
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	141,0	9,89%	35,2	3,49%
<b>Sous-total audit</b>	<b>906,1</b>	<b>63,55%</b>	<b>410,7</b>	<b>40,75%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal, social	200,0	14,03%	507,2	50,34%
Autres	319,6	22,42%	89,8	8,91%
<b>Sous-total autres</b>	<b>519,6</b>	<b>36,45%</b>	<b>597,0</b>	<b>59,25%</b>
<b>Total honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>1.425,7</b>	<b>100%</b>	<b>1.007,7</b>	<b>100%</b>

### 34. ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Le 11 février 2014, la société anonyme Ackermans & van Haaren a lancé une offre obligatoire conformément à l'article 5 de la loi OPA et au chapitre III de l'arrêté Royal OPA. L'offre est inconditionnelle et rémunérée en espèces. Le prix offert est de 45 euros pour chaque action (coupon n°7 et suivants attachés). Cette offre doit se terminer le 5 mars 2014.

### 35. ENTREPRISES APPARTENANT AU GROUPE CFE

#### Liste des filiales consolidées selon la méthode d'intégration globale

noms	siège	intérêts du groupe en % (intérêt économique)
<b>EUROPE</b>		
<b>Allemagne</b>		
NORDSEE NASSBAGGER UND TIEFBAU GMBH	Bremen	100%
OAM-DEME MINERALIEN GMBH	Hambourg	70%
<b>Belgique</b>		
AANNEMINGEN VAN WELLEN NV	Kapellen	100%
ABEB NV	Anvers	100%
AMART SA	Bruxelles	100%
ARIADNE	Opglabbeek	100%
BATIMENTS ET PONTS CONSTRUCTION SA	Bruxelles	100%
BATIPONT IMMOBILIER SA	Bruxelles	100%
BE.MAINTENANCE SA	Bruxelles	100%
BENELMAT SA	Limelette	100%
BRANTEGEM NV	Alost	100%
BRUSILIA BUILDING NV	Bruxelles	100%
CONSTRUCTION MANAGEMENT SA	Bruxelles	100%
DEVELOPPEMENT D'HABITATIONS BRUXELLOISES	Bruxelles	75,33%
ENGEMA SA	Bruxelles	100%
ETABLISSEMENTS DRUART SA	Péronne-lez-Binche	100%
ETEC SA	Manage	100%
GROEP TERRY NV	Moorslede	55,04%
HDP CHARLEROI	Bruxelles	100%
INTERNATIONAL FINANCE CENTER CFE SA	Bruxelles	100%
LOUIS STEVENS NV	Halen	100%
NIZET ENTREPRISES SA	Louvain-la-Neuve	100%
PRE DE LA PERCHE SA	Bruxelles	100%
PROCOOL SA	Péronne-lez-Binche	100%
PROJECTONTWIKKELING VAN WELLEN NV	Kapellen	100%
REMACOM NV	Beervelde (Gand)	100%
SOGESMAINT SA	Bruxelles	100%
SOGECH SA	Manage	100%
VAN MAERLANT SA	Bruxelles	100%
VANDERHOYDONCKS NV	Alken	100%
VMA NV	Sint-Martens-Latem	100%
VMA WEST NV	Meulebeke	100%
VOLTIS SA	Louvain-la-Neuve	100%
AGROVIRO NV	Zwijndrecht	74,90%
BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON NV	Ostende	100%
CEBRUVAL BRUCEVAL SA	Gosselies	74,90%
CETRAVAL SA	Gosselies	74,90%

COMBINED MARINE TERMINAL OPERATIONS WORLDWIDE NV	Zwijndrecht	54,37%
D.E.M.E. BLUE ENERGY NV	Zwijndrecht	69,99%
D.E.M.E. BUILDING MATERIALS NV	Zwijndrecht	100%
D.E.M.E. ENVIRONMENTAL CONTRACTORS NV	Zwijndrecht	74,90%
D.E.M.E. NV	Zwijndrecht	100%
D.E.M.E. COORDINATION CENTER NV	Zwijndrecht	100%
DEME CONCESSIONS NV	Zwijndrecht	100%
DREDGING INTERNATIONAL NV	Zwijndrecht	100%
ECO BIOGAZ SA	Gosselies	49,93%
ECOTERRES SA	Gosselies	74,90%
ECOTERRES HOLDING S.A.	Gosselies	74,90%
FILTERRES S.A.	Gosselies	56,10%
GEOSEA NV	Zwijndrecht	100%
GROND RECYCLAGE CENTRUM KALLO NV	Kallo	52,43%
GROND RECYCLAGE CENTRUM ZOLDER NV	Heusden-Zolder	36,70%
HIGH WIND NV	Zwijndrecht	60%
HYDRO SOIL SERVICES NV	Zwijndrecht	100%
KALIS SA	Gosselies	74,90%
LOGIMARINE SA	Anvers	100%
M.D.C.C. INSURANCE BROKERS NV	Bruxelles	100%
OFFSHORE WIND ASSISTANCE NV	Zwijndrecht	100%
PURAZUR N.V.	Zwijndrecht	74,90%
SCALDIS SALVAGE & MARINE CONTRACTORS NV	Anvers	54,37%
<b>Chypre</b>		
CONTRACTORS OVERSEAS LTD	Oraklini	100%
NOVADEAL LTD	Nicosia	100%
DREDGING INTERNATIONAL CYPRUS LTD	Nicosia	100%
DREDGING INTERNATIONAL SERVICES CYPRUS LTD	Nicosia	100%
<b>France</b>		
ENERGIES DU NORD SAS	Lambersart	100%
EUROP AGREGATS SARL	Lambersart	100%
SOCIETE DE DRAGAGE INTERNATIONAL SA	Lambersart	100%
<b>Grande Bretagne</b>		
D.E.M.E. BUILDING MATERIALS LTD	West Sussex	100%
D.E.M.E. ENVIRONMENTAL CONTRACTORS UK LTD	Weybridge, Surrey	74,90%
DREDGING INTERNATIONAL UK LTD	West Sussex	100%
<b>Grand-Duché de Luxembourg</b>		
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES CLE SA	Strassen	100%
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE CL SA	Strassen	100%
COMPAGNIE IMMOBILIERE DE WEIMERSKIRCH SA	Strassen	100%
P.R.N.E. SA PARC RESIDENTIEL NEI EISCH	Luxembourg	100%
SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES SFE SA	Strassen	100%
SOGESMAINT LUXEMBOURG SA	Strassen	100%
DREDGING INTERNATIONAL LUXEMBOURG SA	Windhof	100%
GEOSEA LUXEMBOURG SA	Windhof	100%
MARITIME SERVICES AND SOLUTIONS SA	Windhof	100%
SAFINDI SA	Windhof	100%
SOCIETE DE DRAGAGE LUXEMBOURG SA	Windhof	100%
TIDEWAY LUXEMBOURG SA	Windhof	100%

<b>Hongrie</b>			
CFE HUNGARY EPITOIPARI KFT	Budapest		100%
VMA HUNGARY LLC	Budapest		100%
<b>Pays-Bas</b>			
CFE NEDERLAND BV	Dordrecht		100%
GEKA BV	Dordrecht		100%
D.E.M.E. BUILDING MATERIALS BV	Vlissingen		100%
DE VRIES & VAN DE WIEL BV	Schagen		74,90%
DE VRIES & VAN DE WIEL KUST EN OEVERWERKEN BV	Schagen		87,45%
TIDEWAY BV	Breda		100%
<b>Pologne</b>			
CFE POLSKA S.P. ZOO	Varsovie		100%
BPI OBOZOWA S.P.ZOO	Varsovie		100%
BPI OBOZOWA RETAIL ESTATE S.P.ZOO	Varsovie		100%
VMA POLSKA S.P.ZOO	Varsovie		100%
<b>Roumanie</b>			
CFE CONTRACTING AND ENGINEERING SRL	Bucarest		100%
<b>Slovaquie</b>			
CFE SLOVAKIA STAVEBNA FIRMA	Bratislava		100%
VMA SLOVAKIA SRO	Trencin		100%
<b>Autres pays d'Europe</b>			
DREDGING INTERNATIONAL BULGARIA SERVICES EOOD	Sofia, Bulgarie		100%
BAGGERWERKEN DECLOEDT EN ZOON ESPANA SA	Madrid, Espagne		100%
DREDGING INTERNATIONAL ESPANA SA	Madrid, Espagne		100%
SOCIETA ITALIANA DRAGAGGI SPA	Rome, Italie		100%
BERIN ENGENHARIA DRAGAGENS E AMBIENTE SA	Lisbonne, Portugal		100%
MORDRAGA LLC	Saint-Petersbourg, Russie		100%
DREDGING INTERNATIONAL UKRAINE LLC	Odessa, Ukraine		100%
<b>AFRIQUE</b>			
<b>Angola</b>			
DRAGAGEM ANGOLA SERVICOS LDA	Luanda		100%
SOYO DRAGAGEM LTDA	Luanda		100%
<b>Nigéria</b>			
DREDGING INTERNATIONAL SERVICES NIGERIA LTD	Lagos		100%
TIDEWAY INTERNATIONAL SERVICES NIGERIA LTD	Lagos		70%
<b>Tchad</b>			
CFE TCHAD	Ndjamena		100%
<b>Tunisie</b>			
CONSTRUCTION MANAGEMENT TUNISIE SA	Tunis		99,96%
<b>Autres pays d'Afrique</b>			
SAMAMEDI SPA	Dely Ibrahim, Algérie		100%
DRAGAMOZ LIMITADA	Maputo, Mozambique		100%
<b>ASIE</b>			
<b>Inde</b>			
DREDGING INTERNATIONAL INDIA PVT LTD	New Dehli		99,78%
INTERNATIONAL SEAPORT DREDGING PTY LTD	Chennai		86%
<b>Autres pays d'Asie</b>			
DREDGING INTERNATIONAL MANAGEMENT CONSULTING SHANGHAI	Shanghai, Chine		100%

FAR EAST DREDGING LTD	Hong Kong	100%
TIDEWAY DI SDN BHD	Kuala Lumpur, Malaysia	100%
MASCARANES DREDGING & MANAGEMENT LTD	Maurisius	100%
DREDGING INTERNATIONAL ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapoure	100%
<b>AMERIQUE</b>		
<b>Brésil</b>		
DEC DO BRASIL ENGENHARIA AMBIENTAL LTDA	Santos	74,90%
DRAGABRAS SERVICOS DE DRAGAGEM LTDA	Rio de Janero	100%
<b>Canada</b>		
D.E.M.E. ENVIRONMENTAL CONTRACTORS CANADA LTD	Toronto	74,90%
TIDEWAY CANADA LTD	Nouvelle Ecosse	100%
<b>Autres pays d'Amérique</b>		
DREDGING INTERNATIONAL MEXICO SA	Mexico, Mexique	100%
LOGIMARINE SA DE CV	Mexique	100%
DREDGING INTERNATIONAL DE PANAMA SA	Panama	100%
SERVIMAR SA	Vénézuela	100%
<b>OCEANIE</b>		
<b>Australie</b>		
DREDGING INTERNATIONAL AUSTRALIA PTY LTD	Queensland	100%
GEOSEA AUSTRALIA PTY LTD	Brisbane	100%

A l'exception d'Aannemingen Van Wellen nv qui clôture au 30 novembre, toutes les filiales ont le 31 décembre comme date d'établissement des comptes.

#### Liste des entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode proportionnelle

noms	siège	intérêts du groupe en % (intérêt économique)
<b>EUROPE</b>		
<b>Belgique</b>		
BARBARAHOF NV	Louvain	40%
FONCIERE DE BAVIERE SA	Liège	30%
BAVIERE DEVELOPPEMENT SA	Liège	30%
BATAVES 1521 SA	Bruxelles	50%
ERASMUS GARDENS SA	Bruxelles	50%
ESPACE MIDI SA	Bruxelles	20%
ESPACE ROLIN SA	Bruxelles	33,33%
FONCIERE STERPENICH SA	Bruxelles	50%
GRAND POSTE SA	Liège	24,97%
IMMOANGE SA	Bruxelles	50%
IMMO KEYENVELD I SA	Bruxelles	50%
IMMO KEYENVELD II SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 33 1 SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 33 2 SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 44 1 SA	Bruxelles	50%
IMMO PA 44 2 SA	Bruxelles	50%
IMMOBILIERE DU BERREVELD SA	Bruxelles	50%
LA RESERVE PROMOTION NV	Kapellen	33,33%
LES JARDINS DE OISQUERCQ SPRL	Bruxelles	50%
LES 2 PRINCES DEVELOPMENT SA	Bruxelles	50%

OOSTEROEVER NV	Ostende	50%
PROJECT RK BRUGMANN NV	Anvers	50%
REDERIJ ISHTAR BVBA	Ostende	50%
REDERIJ MARLEEN BVBA	Ostende	50%
RENT-A-PORT NV et ses filiales	Anvers	45%
SOUTH CITY HOTEL SA	Bruxelles	20%
TURNHOUT PARKING NV	Ostende	50%
VICTORESTATE SA	Bruxelles	50%
VICTORPROPERTIES SA	Bruxelles	50%
BLUEPOWER NV	Zwijndrecht	35%
FASIVER CVBA	Zwijnaarde	37,45%
FLIDAR NV	Ostende	50%
SEDISOL SA	Farciennes	37,45%
SILVAMO NV	Roeselare	37,45%
TERRANOVA NV	Evergem	43,73%
<b>Grand-Duché de Luxembourg</b>		
CHATEAU DE BEGGEN SA	Strassen	50%
ELINVEST SA	Strassen	50%
NORMALUX MARITIME SA	Windhof	37,50%
<b>Pologne</b>		
IMMOMAX S.P. z.o.o.	Varsovie	47%
IMMOMAX II S.P. z.o.o.	Varsovie	47%
<b>Hongrie</b>		
BETON PLATFORM KFT	Budapest	50%
<b>Autres pays d'Europe</b>		
LIVEWAY LTD	Larnaca, Chypre	50%
LOCKSIDE LTD	Larnaca, Chypre	50%
HGO INFRASEA SOLUTIONS GMBH & CO	Bremen, Allemagne	50%
CBD SAS	Ferques, France	50%
EXTRACT ECOTERRES SA	Villeneuve-le-Roi, France	37,45%
TERRAMUNDO LTD	West Yorkshire, Grande Bretagne	37,45%
OCEANFLORE BV	Kinderdijck, Pays-Bas	50%
<b>AFRIQUE</b>		
<b>Nigéria</b>		
COBEL CONTRACTING NIGERIA Ltd	Lagos	50%
<b>Tunisie</b>		
BIZERTE CAP 3000 SA et sa filiale	Tunis	25%
<b>ASIE</b>		
DREDGING INTERNATIONAL SAUDI ARABIA	Arabie Saoudite	49%
DALIAN LITAI SOIL REMEDIATION ENGINEERING CO LTD	Dalian, Chine	37,45%
MIDDLE EAST DREDGING COMPANY QSC	Abu Dhabi	44,10%
DREDGING INTERNATIONAL ASIA PACIFIC SHAP JOINT VENTURE PTE LTD	Singapoure	51%
<b>AMERIQUE</b>		
<b>Brésil</b>		
D.E.M.E. BRASIL SERVICOS DE DRAGAGEM LTDA	Rio de Janero	50%
MINERACOES SUSTENTAVEIS DO BRASIL SA	Sao Paulo	51%

Liste des entités associées consolidées selon la méthode de mise en équivalence

noms	siège	intérêts du groupe en % (intérêt économique)
<b>EUROPE</b>		
<b>Belgique</b>		
INVESTISSEMENT LEOPOLD	Bruxelles	24,14%
LOCORAIL NV	Wilrijk	25%
PPP BETRIEB SCHULEN EUPEN	Eupen	25%
PPP SCHULEN EUPEN SA	Eupen	19%
VM PROPERTY I	Bruxelles	40%
VM PROPERTY II	Bruxelles	40%
VAN MAERLANT RESIDENTIAL	Bruxelles	40%
VM OFFICE	Bruxelles	40%
TZZ	Bruges	38,90%
C-POWER NV	Ostende	11,21%
C-POWER HOLDCO NV	Zwijndrecht	18,83%
OTARY RS NV	Ostende	18,62%
POWER@SEA NV	Zwijndrecht	48,90%
POWER@SEA THORNTON NV	Zwijndrecht	48,90%
RENEWABLE ENERGY BASE OSTEND NV	Ostende	25,50%
RENTEL NV	Ostende	18,62%
SEASTAR NV	Ostende	18,62%
TERRANOVA SOLAR NV	Stabroek	18,85%
<b>Grand-Duché de Luxembourg</b>		
BAYSIDE FINANCE SRL	Luxembourg	40%
BEDFORD FINANCE SRL	Luxembourg	40%
PEF KONS INVESTMENT SA	Luxembourg	33,33%
<b>Pays-Bas</b>		
COENTUNNEL COMPANY BV	Amsterdam	23%
<b>Pologne</b>		
B-WIND POLSKA SP z.o.o.	Gdynia	48,90%
C-WIND POLSKA SP z.o.o.	Gdynia	48,90%

## DÉCLARATION PORTANT SUR L'IMAGE FIDÈLE DONNÉE PAR LES ÉTATS FINANCIERS ET SUR L'EXPOSÉ FIDÈLE CONTENU DANS LE RAPPORT DE GESTION

(Article 12, par 2, 3° de l'Arrêté royal du 14.11.2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé)

Nous attestons, au nom et pour le compte de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et sous la responsabilité de celle-ci, que, à notre connaissance,

1. les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation;
2. le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Compagnie d'Entreprises CFE SA et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

### *Signatures*

<i>Nom</i>	Jacques Ninanne	Renaud Bentégeat
<i>Fonction</i>	Directeur général adjoint corporate- Directeur financier et administratif.	Administrateur délégué.
<i>Date</i>	27 février 2014	

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA SOCIÉTÉ

Identité de la société : Compagnie d'Entreprises CFE

Siège : avenue Herrmann-Debroux 40-42, 1160 Bruxelles

Téléphone : + 32 2 661 12 11

Forme juridique : société anonyme

Législation : belge

Constitution : 21 juin 1880

Durée : indéfinie

Exercice social : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

Registre de commerce : RPM Bruxelles 0400 464 795 – TVA 400.464.795

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de la société

### Objet social (article 2 des statuts)

« La société a pour objet d'étudier et exécuter, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit conjointement avec d'autres personnes physiques ou morales, publiques ou privées, pour son compte ou pour le compte de tiers publics ou privés, toute entreprise de travaux et de constructions quelconques dans tous et chacun de ses métiers, notamment l'électricité et l'environnement.

Elle peut également prêter les services annexes à ces activités, en assurer la promotion, les exploiter, directement ou indirectement, ou les mettre en concession, ainsi que réaliser toute opération quelconque d'achat, de vente, de location, de leasing se rapportant à ces entreprises.

Elle peut prendre, détenir et céder des participations, directement ou indirectement, dans toute société ou entreprise existante ou à créer, par voie d'acquisition, fusion, scission ou autrement.

Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, administratives, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, même partiellement ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation, tant pour elle-même que pour ses filiales.

L'assemblée générale peut modifier l'objet social dans les conditions prévues par l'article cinq cent cinquante-neuf du *Code des sociétés*. »

## RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS CLÔTURÉS LE 31 DÉCEMBRE 2013 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

### Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les états financiers consolidés, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces états financiers consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière clôturé le 31 décembre 2013, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives.

### *RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS*

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'actif mentionné dans la situation financière consolidée s'élève à 4.161 millions EUR et la perte consolidée (part du groupe) de l'exercice s'élève à 81 millions EUR.

#### *Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des états financiers consolidés*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standard on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement d'états financiers consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous avons obtenu des préposés du groupe et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Opinion sans réserve*

A notre avis, les états financiers consolidés de Compagnie d'Entreprises CFE SA donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

## *RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les états financiers consolidés:

Le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les états financiers consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

*Diegem, le 5 mars 2014*

*Le commissaire*

---

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises  
SC s.f.d. SCRL

Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy

# États financiers statutaires

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT GLOBAL STATUTAIRES

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2013	2012
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>1.403.091</b>	<b>371.723</b>
Frais d'établissement	178	178
Immobilisations incorporelles	1.858	3.072
Immobilisations corporelles	9.366	6.232
Immobilisations financières	<u>1.391.689</u>	<u>362.241</u>
Entreprises liées	1.385.032	358.247
Autres	6.657	3.994
<b>Actifs circulants</b>	<b>289.147</b>	<b>284.942</b>
Créances à plus d'un an	0	3.203
Stocks & commandes en cours d'exécution	127.339	102.762
Créances à un an au plus	<u>140.424</u>	<u>153.511</u>
- Créances commerciales	96.718	115.639
- Autres créances	43.706	37.872
Placements de trésorerie	92	5.583
Valeurs disponibles	16.016	15.080
Comptes de régularisation	5.276	4.803
<b>Total de l'actif</b>	<b>1.692.238</b>	<b>656.665</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1.148.532</b>	<b>172.275</b>
Capital	41.330	21.375
Primes d'émission	592.651	62.606
Plus-values de réévaluation	492.464	12.395
Réserves	21.477	21.477
Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (-)	610	54.422
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>54.738</b>	<b>46.257</b>
<b>Dettes</b>	<b>488.968</b>	<b>438.113</b>
Dettes à plus d'un an	308	117.577
Dettes à un an au plus	<u>487.550</u>	<u>319.406</u>
- Dettes financières	108.762	6.221
- Dettes commerciales	124.491	128.723
- Dettes fiscales et acomptes sur commandes	102.776	94.154
- Autres dettes	151.521	90.308
Compte de régularisation	1.110	1.150
<b>Total du passif</b>	<b>1.692.238</b>	<b>656.665</b>

Exercice clôturé au 31 décembre (milliers d'euros)	2013	2012
<b>RÉSULTAT</b>		
Ventes et prestations	381.040	407.806
Coût des ventes et prestations	(413.429)	(408.527)
- Marchandises	(291.027)	(302.840)
- Services et biens divers	(50.593)	(37.562)
- Rémunérations et charges sociales	(58.765)	(66.864)
- Amortissements, réduction valeur et provisions	(11.733)	3.415
- Autres	(1.311)	(4.676)
Bénéfice d'exploitation	(32.389)	(721)
Produits financiers	26.536	31.660
Charges financières	(9.562)	(7.366)
Bénéfice courant avant impôts	(15.415)	23.574
Produits exceptionnels	124	44
Charges exceptionnelles	(9.376)	(273)
Bénéfice de l'exercice avant impôts	(24.667)	23.344
Impôts (prélèvements et régularisation)	(33)	(4)
Bénéfice de l'exercice	(24.700)	23.340
<b>AFFECTATION</b>		
Bénéfice de l'exercice	(24.700)	23.340
Bénéfice reporté	54.422	46.138
Rémunération du capital	(29.112)	(15.056)
Réserve légales		
Bénéfice à reporter	610	54.422

## ANALYSE DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le chiffre d'affaires de CFE SA est en forte baisse. Celle-ci s'explique par la diminution de l'activité en génie civil et une réduction de l'activité « bâtiments » dans la partie sud du pays.

Le résultat d'exploitation est négatif suite notamment aux lourdes pertes subies sur le projet des écoles en communauté germanophone, une insuffisance d'activité en génie civil conjuguée à l'exécution difficile de quelques chantiers en région wallonne, des mesures de restructuration, et d'un appel à garantie sur un chantier ancien.

Le produit des immobilisations financières est en diminution suite à la baisse des dividendes payés par les filiales.

Les charges exceptionnelles sont quant à elles la contrepartie des mesures prises face aux difficultés connues par certaines filiales.

Le résultat net est de (24,7) millions d'euros.